

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

PRODUCTION DE L'ILLÉGALITÉ AU CANADA : LE CAS DES
DEMANDEUR·EUSE·S D'ASILE DU CHEMIN ROXHAM DE 2017 À 2021

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN SOCIOLOGIE

PAR AÏKI MEKERIAN

Mars 2023

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.04-2020). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

Remerciements

Tout d'abord, je tiens à remercier Victor Armony pour la direction de ce mémoire et pour les précieux conseils.

J'aimerais également remercier le Fonds de recherche du Québec et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada pour le soutien financier.

Merci Mayda pour ta présence et ta générosité infinie.

Merci Richard pour ton écoute et ton soutien inconditionnel.

Merci Alexandre de m'accompagner si vaillamment depuis tant d'années et de prendre en charge chacune de mes inquiétudes.

Enfin, merci Adam pour ton amour et ton esprit.

Table des matières

<i>Remerciements</i>	<i>ii</i>
<i>Table des matières</i>	<i>iii</i>
<i>Liste des figures et des tableaux</i>	<i>iv</i>
<i>Liste des abréviations</i>	<i>v</i>
<i>Résumé</i>	<i>vi</i>
<i>Introduction</i>	1
1 Contexte et questionnements	3
Problématique	3
Questions de recherche	6
Hypothèses	6
2 Théorie et méthodologie	8
Tour d’horizon théorique	8
Cadre théorique	13
Méthodologie	16
3 Institutions de régulation	18
Visas	18
Entente sur les tiers pays sûrs	24
Détention	32
4 Institutions de communication	38
Textes d’opinion	39
Images	42
Titres	47
Thèmes	50
Citations	55
Conclusion	61
Annexe 1 : Articles de journaux	65
Bibliographie	75

Liste des figures et des tableaux

Figure 2.1 Structure binaire Jeffrey Alexander.	15
Figure 3.1 How powerful is your passport ? Countries and their visa-free travel possibilities (Mau et al. 2015).	19
Figure 3.2 Pourcentage des demandes de visa de résidence temporaire refusées. Source : Radio Canada, 2018.	20
Figure 3.3 Ratio entre les intersections de la GRC en dehors des points d'entrées désignés et les demandeurs d'asile, selon le mois et l'année (Statistique Canada, 2019).	29
Figure 3.4 Nombre de migrant·e·s détenu·e·s au Canada par année fiscale (Amnesty international, 2021).	33
Figure 3.5 Proportion de migrant·e·s détenu·e·s au Canada par motif de détention (Amnesty international, 2021).	35
Tableau 4.1 Nombre d'articles selon la section d'origine.	39
Tableau 4.2 Connotation des textes d'opinion.	42
Figure 4.1 Types d'images.	43
Figure 4.3 image policiers 2.(National Post, 2018).	44
Figure 4.4 Image policiers 3, (La Gazette, 2018).	45
Figure 4.5 Image policiers 4, (Le Devoir, 2017).	46
Figure 4.6 Titres d'articles où figure le mot « illégal ».	48
Tableau 4.3 Fréquence thèmes d'actualité.	51
Figure 4.7 Statistique générosité. (Angus Reid, 2017).	53
Tableau 4.4 Catégories des acteurs cités.	57

Liste des abréviations

ASFC	Agence des services frontaliers du Canada
CIC	Citoyenneté et immigration Canada
CISRC	Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada
ETPS	Entente sur les tiers pays sûrs
GRC (RCMP)	Gendarmerie royale du Canada
JDM	Journal de Montréal
JDQ	Journal de Québec
LIPS	Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
UNHCR	Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés

Résumé

Ce mémoire s'intéresse à la production de l'immigration irrégulière au Canada. Par l'analyse d'une série de procédés discursifs, politiques, administratifs et juridiques, il propose d'étudier la manière dont une distinction s'effectue entre les demandeur·euse·s d'asile « méritant » leur intégration au Canada, et ceux·celles qui ne le « méritent » pas. Cette recherche propose d'abord d'étudier comment les visas, l'Entente sur les tiers pays sûrs et la détention des personnes migrantes participent à illégaliser certains parcours migratoires. Elle présente ensuite une analyse discursive de la couverture médiatique entourant l'entrée des immigrant·e·s irrégulier·e·s du chemin Roxham. En somme, ce mémoire interroge les relations d'influence mutuelle qui lient les instances décisionnelles canadiennes et les discours sociaux. Nous avons été en mesure de démontrer qu'une logique restrictive affecte tout particulièrement les personnes migrantes qui ne parviennent pas à prouver qu'elles détiennent les caractéristiques nécessaires à l'intégration de la société canadienne.

Mots clés : Migration irrégulière, asile, Canada, analyse médiatique, chemin Roxham.

Introduction

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, l'Organisation des Nations Unies convoque les plénipotentiaires à une conférence internationale afin d'achever la rédaction d'une convention sur le statut des réfugié·e·s. Préoccupés par les conflits qui ont secoué le début du XXe siècle, 145 États s'engagent, par la signature de ce traité, à respecter les droits des personnes contraintes de fuir leur pays d'origine. La Convention de Genève de 1951 inaugure en ce sens le plus important cadre juridique international relatif au statut des réfugié·e·s. Le document clarifie notamment deux concepts qui, encore aujourd'hui, ont force de loi dans l'organisation du droit d'asile à l'échelle internationale : on y définit d'abord le terme « réfugié » comme s'appliquant à toute personne « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques » (ONU, 1951). Le traité instaure ensuite le principe du « non-refoulement, selon lequel aucun État contractant n'expulsera ou ne refoulera en aucune manière un réfugié, contre sa volonté, vers un territoire où il craint d'être persécuté » (Idem.). À ce jour, la Convention de 1951 constitue toujours le cadre juridique censé orienter les politiques des gouvernements signataires.

Or, en dépit des efforts déployés pour garantir la protection des réfugié·e·s, force est de constater que la question migratoire suscite encore aujourd'hui de vives dissensions au sein de la communauté internationale. À l'heure actuelle, le droit d'asile et son incessante problématisation demeurent plus que jamais inséparables d'enjeux de sécurité et d'identité nationale. Par conséquent, dans l'absence d'un réel consensus global, les États ont conservé le pouvoir d'élaborer leurs propres processus de sélection des réfugié·e·s, laissant libre cours à l'adoption de plusieurs mesures locales et internationales contraignantes qui effritent graduellement les droits des personnes réfugiées.

Notre mémoire prend racine dans le contexte particulier du Canada. Terre d'accueil pour bon nombre de migrant·e·s, ce pays entretient néanmoins un rapport restrictif à l'égard de certaines populations migrantes. Notre recherche a pour objectif d'analyser le processus à travers lequel certaines personnes sont exclues du droit d'asile. En prenant le cas des demandeur·euse·s d'asile qui entrent irrégulièrement au Canada via le chemin Roxham, notre étude trace les différents carrefours d'illégalisation juridiques, politiques, administratifs et discursifs qui exercent une pression sur les parcours de ces personnes. Dans une première partie, nous présenterons d'abord notre problématique, suivie des questions et des hypothèses qui

orientent notre recherche. Nous développerons ensuite une revue de littérature, notre cadre théorique ainsi que la méthodologie de notre mémoire. En nous réappropriant les concepts de Jeffrey Alexander, la suite de notre écrit sera divisée en deux sections. Dans un premier temps, il sera question des « institutions de régulation » qui regroupent les instances juridiques, politiques et administratives qui assurent un certain contrôle sur l'immigration canadienne. Nous nous concentrerons sur trois éléments à la fois distincts et indissociables, soit l'exigence de visa, l'Entente sur les tiers pays sûrs et la détention des personnes migrantes. Dans un second temps, notre recherche s'intéressera aux « institutions de communication » via l'élaboration d'une analyse discursive de la couverture médiatique entourant l'entrée de migrant·e·s irrégulier·e·s au Canada. En somme, notre objectif est d'observer les relations d'influence mutuelle qui lient les instances décisionnelles et les discours sociaux.

1 Contexte et questionnements

Problématique

Depuis les années 1980, plusieurs incitatifs économiques, sociaux, politiques et culturels ont engendré une accélération des mouvements migratoires transnationaux (Withol de Wenden, 2004 : 4). Or, parallèlement à l'érosion des frontières matérielles causée par la prolifération des échanges internationaux, d'autres frontières multiformes se créent et se referment devant certaines mobilités (Cuttitta, 2007). En effet, si l'immigration s'est largement démocratisée au cours des dernières décennies, différents types d'immigration suivent des trajectoires tout à fait distinctes : si, d'un côté, les personnes grandement qualifiées ont acquis un accès privilégié à l'immigration économique, d'un autre côté, des frontières – matérielles et immatérielles – se sont érigées pour bloquer le déplacement d'immigrant·e·s considérés comme étant *non désirables* (Huot *et al.* 2016 : 133; Cunningham et Heyman 2004). Notre recherche s'intéresse uniquement à ce second groupe et plus précisément à la manière dont le parcours migratoire de certain·e·s demandeur·euse·s d'asile est parsemé de frontières multiformes.

Dans les dernières décennies, l'augmentation des mouvements migratoires forcés et leur importante couverture médiatique ont suscité de nombreux débats sur le contrôle des frontières nationales. Récemment, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (2021) dénombrait pas moins de 89,3 millions de personnes déplacées non volontairement à travers le monde. Selon l'organisation internationale pour les migrations (2021), ces mouvements migratoires sont initiés « notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets ». Face à ces déplacements imprévisibles, de nombreux États ont graduellement instauré des politiques restrictives visant à sécuriser leurs frontières et à contrôler l'afflux de potentiels demandeur·euse·s d'asile sur leur territoire.

Propulsée par les événements du 11 septembre, la guerre au terrorisme a eu pour effet de recentrer l'immigration parmi les principales préoccupations de sécurité des pays occidentaux. Or, le processus de sécurisation des frontières, bien loin d'entretenir un sentiment de sécurité nationale, amplifie plutôt une crainte sociale à l'égard des nouveaux arrivants. Pour reprendre les mots de Nicholas De Genova : « The mere fact of border and immigration enforcement systematically activates the spectacle of 'violations' that lend 'illegality' its fetishistic objectivity, and thereby severs the substantive social interrelation of migrants and the legal regime of the destination state » (De Genova, 2013 : 1183). Ces associations appellent ensuite

de nouvelles mesures de surveillance frontalière, ce qui crée une sorte de cercle vicieux où les images de transgression et la sécurisation des frontières se renforcent perpétuellement dans un mouvement circulaire. Selon Catherine Dauvergne, ces différentes mesures répressives ont participé à l'avènement des « illégaux ». Nouveau sujet social, les « illégaux » représentent aujourd'hui un enjeu central de notre époque : « “Illegal” is now established as an identity of its own, homogenizing and obscuring the functioning of the law and replicating layers of disadvantage and exclusion » (Dauvergne, 2008 : 19). Différents carrefours d'exclusions entourent effectivement les migrant·e· irrégulier·e·s, notamment au niveau de l'accès à la protection, à la santé, à l'emploi et au logement, ce pour quoi il est primordial de porter une attention particulière à la manière dont cette « illégalité » est produite par des conjonctures politiques, économiques, juridiques, administratives et sociales.

Contexte canadien

Si le Canada représente aux yeux de plusieurs une « terre d'accueil par excellence », notamment en raison de ses politiques migratoires accueillantes et de sa position multiculturaliste, le pays n'est pourtant pas à l'abri des influences internationales. À chaque année, le Canada fait face à un flux important d'immigrant·e·s en quête du « rêve Canadien » : « Alors que le nombre total de demandes déposées en territoire canadien était de 23 870 en 2016, il a presque doublé en 2017, passant à 50 390. De ces demandes, près de la moitié proviennent de personnes entrées de façon irrégulière au Canada à partir des États-Unis » (Mayrand & Smith-Grégoire, 2018 : 344). En effet, si une tendance peut être observée au sujet de l'immigration canadienne, c'est bien l'augmentation presque constante des entrées irrégulières au pays. Selon plusieurs, ce contexte est d'abord et avant tout dû à l'Entente sur les tiers pays sûrs signé entre le Canada et les États-Unis en 2002 et entré en vigueur en 2004. « Cet accord empêche les demandeurs d'asile qui ont transité par les États-Unis ou le Canada de présenter une demande d'asile dans l'autre pays lorsqu'ils arrivent à un point d'entrée situé à une frontière terrestre » (Mayrand & Smith-Grégoire p. 325). Ainsi, puisque les demandeur·euse·s d'asile doivent déposer leur demande dans le premier pays *sûr* qu'ils et elles atteignent, les personnes qui transitent par les États-Unis pour déposer une demande d'asile au Canada sont généralement refoulées. Celles-ci se retrouvent donc contraintes à entrer au Canada à l'extérieur des points d'entrée officiels pour détourner cet accord et ainsi éviter leur refoulement. Toutefois, si l'entente est en rigueur depuis près de deux décennies, c'est seulement à partir de 2017 que nous assistons à une importante augmentation des entrées irrégulière au Canada. Ce phénomène est attribuable à l'agencement d'un ensemble de facteurs d'attraction du côté canadien et de facteurs de

répulsion du côté américain. Notamment, les mesures migratoires répressive instaurées par l'administration Trump conjuguées aux discours accueillants véhiculés par le gouvernement libéral de Justin Trudeau ont participé à l'agrandissement des flux migratoires irréguliers en direction des frontières canadiennes (Cros, 2021). Dans le cadre de notre mémoire, nous nous intéresserons davantage à l'ETPS et aux conditions sociales qui ont permis son élaboration.

Le gouvernement canadien tend également à intégrer de plus en plus de mesures administratives punitives dans l'organisation de l'accueil des migrant·e·s (Moffette, 2019). Un récent rapport dirigé par Amnesty international (2021) démontrent notamment l'usage de plus en plus fréquent de la détention des personnes migrantes au Canada et de ses impacts négatifs sur la santé mentale de ces individus. Ce phénomène est une manifestation de l'effritement des droits fondamentaux des personnes migrantes et témoigne d'une réalité éloignée de l'image accueillante et équitable que projette le Canada.

En somme, le Canada est un pays accueillant qui accepte un nombre élevé de demandeur·euse·s d'asile à chaque année. En comparaison avec les États-Unis et bon nombre de pays européens, le gouvernement canadien semble mettre en place les mesures nécessaires pour respecter la convention de Genève de 1951. D'un autre côté, en 2016, les six pays les plus riches au monde -qui détenaient à eux-seuls près de 60 % de l'économie mondiale- ont accueilli moins de 9 % des réfugié·e·s du monde (Atak et Simeon, 2018 : 10). Quelques années plus tard, en 2021, 83% des réfugiés étaient accueilli par des pays à revenu faible ou à revenu intermédiaire (UNHCR, 2021). Face à ce phénomène, notre recherche propose d'étudier les différents types de frontières qui complexifient le processus de demande d'asile au Canada et la manière dont ces barrières participent à la production de migrations irrégulières.

Objet de recherche

Notre mémoire s'intéresse à deux réalités distinctes qui se rencontrent au sein d'une même population. D'un côté, notre étude se concentre sur le processus de demande d'asile canadien, donc aux personnes en quête d'un statut de réfugié. D'un autre côté, nous abordons les « immigrant·e·s illégaux » qui constituent un groupe plutôt hétérogène : « 'Illegal', 'unauthorized', 'alien', 'undocumented' [...] and 'sans papiers'. These and other terms are used in North America and Europe to describe people who cross borders without authorization, or who reside or work without the presumed 'full' legal status of citizenship or the 'nearly full' status of permanent residence » (Goldring *et al*, 2009). Si les demandeur·euse·s d'asile ne peuvent être considéré·e·s comme des migrant·e·s « illégaux » en vertu des lois qui les

protègent, nous verrons toutefois que les réfugié·e·s « légaux » et les immigrant·e·s « illégaux » ne représentent pas toujours deux populations indépendantes.

Afin d'étudier conjointement ces deux réalités sociales, notre mémoire propose d'approcher la question de « l'illégalité » comme résultant d'un processus social, politique et juridique (De Genova, 2002). Conceptualisé par Nicholas De Genova, le processus « d'illégalisation » désigne les différents procédés qui rendent certaines personnes « illégales » au sein d'un État particulier (McDonald, 2009 : 65). Notre recherche propose donc d'analyser comment certains éléments du processus d'obtention du statut de réfugié canadien participent à illégaler certains parcours migratoires.

Bien que l'immigration « illégale » occupe une place considérable dans l'espace médiatique, la littérature sur les migrant·e·s « illégaux » se concentre majoritairement sur la situation aux États-Unis et en Europe. Le Canada semble moins préoccupé par les différents enjeux entourant ces flux migratoires, notamment en raison de sa position géographique qui lui offre un plus grand contrôle sur les entrées au pays (Goldring *et al*, 2009). Le Canada n'est toutefois pas hors d'atteinte de l'immigration irrégulière, bien au contraire : chaque année, un nombre important d'individus s'aventurent à traverser la frontière canadienne à l'extérieur des points d'entrée officiels. Face à ce phénomène, il nous est paru opportun de creuser plus avant cette problématique et d'étudier le parcours migratoire des demandeur·euse·s d'asile qui atteignent le Canada par voie terrestre de façon irrégulière.

Questions de recherche

- 1) Comment est-ce que les instances politiques, juridiques et administratives qui régissent le droit d'asile au Canada participent à la production de migrant·e·s « illégaux »? Plus spécifiquement, de quelles manières est-ce que la LIPR et les procédures administratives entourant les demandes d'asile canadiennes poussent certain·e·s migrant·e·s à entreprendre des parcours migratoires irréguliers?
- 2) Ensuite, de quelles manières est-ce que ces instances orientent et sont orientées par les discours sociaux portant sur les réfugié·e·s et les migrant·e·s irrégulier·e·s?

Hypothèses

Nous faisons l'hypothèse que les instances politiques, juridiques et administratives qui régissent le droit d'asile canadien sont pénétrées à des degrés variables par une logique restrictive et sécurisante à l'égard de l'immigration. Cette logique nourrit des mesures (lois, politiques,

procédures) qui orientent graduellement l'interprétation des critères de sélection des réfugié·e·s en la resserrant autour d'un type toujours plus précis d'immigrant·e·s. Cette tendance écarte ainsi un nombre important de demandeur·euse·s d'asile qui sont progressivement délégitimés par le système d'asile canadien et se retrouvent, par le fait même, contraint·e·s à vivre dans « l'illégalité » puisqu'elles et ils n'ont plus accès aux voies « légales » d'immigration. Il s'agit ici à la fois aux personnes dont la demande d'asile a été refusée par la CISRC et qui basculent dans « l'illégalité » en restant malgré tout au Canada, mais nous nous concentrerons principalement sur toutes ces personnes dont les parcours migratoires s'inscrivent dans « l'illégalité » avant même de déposer une demande d'asile. Ensuite, nous pensons que cette logique restrictive à l'égard du droit d'asile prend racine dans un discours social négatif à propos des réfugié·e·s et des migrant·e·s « illégaux » et que ces mesures répressives viennent ensuite légitimer et encourager un discours social négatif envers ces migrant·e·s.

2 Théorie et méthodologie

Tour d'horizon théorique

Notre objet de recherche prend racine dans le domaine d'étude sur les réfugié·e·s et les migrations forcées qui s'est rapidement développée dans les dernières décennies et qui évolue à l'intersection de plusieurs champs théoriques (Voutira et Doná, 2007). Diverses disciplines – notamment le droit, la science politique, l'anthropologie, la philosophie, la géographie, la psychologie, l'économie et la sociologie – participent conjointement à l'effervescence et à la richesse des réflexions et des enquêtes sur les migrations, ce qui complexifie la tâche de classer notre littérature en fonction du domaine auquel elle appartient. Elle sera donc classée en fonction de thèmes plus ou moins larges.

Migrations forcées

Il n'existe pas de consensus clair permettant de délimiter la frontière entre les migrations *forcées* et les migrations *volontaires*, notamment en raison de l'évolution perpétuelle des causes qui engagent les individus à entreprendre un processus migratoire (Bakewell, 2008). Néanmoins, selon *The Oxford Handbook of Refugees and Forced Migrations Studies*, les champs de recherche sur les migrations forcées s'intéressent aux différentes problématiques qui entourent les parcours migratoires d'un large bassin d'individus: « those who have been identified by the international community as asylum seekers, refugees, internally displaced persons, development induced displaced persons, or trafficked person, as well as all those whose claim to such labels may have been denied, but who have been forced to *move* against their will as a result of persecution, conflict, or insecurity » (Fiddian-Qasmiyeh *et al*, 2014 : 5). Notre recherche s'inscrit dans ce vaste courant théorique qui surplombe en quelques sortes les différents angles d'analyse qui suivent.

Sécurisation des migrations

Il est difficile d'ignorer l'association presque immédiate qui relie immigration et sécurité, tant au niveau des recherches académiques que dans les dynamiques politiques et juridiques (Bigo 1998; Adamson 2006; Pratt 2010; Atak, 2013; Bourbeau, 2013; Côté-Boucher, Infantino et Salter, 2014). Si la majorité des écrits sur le sujet sont focalisés autour des frontières européennes ou sur la frontière sud des États-Unis, les études de Delphine Nakache, François Crépeau et Idil Atak sur la sécurisation du système migratoire canadien nous offrent toutefois un regard intéressant sur la difficile conciliation entre sécurité et droits de la personne au

Canada (Crépeau, Nakache et Atak, 2006; Crépeau et Nakache, 2006; Crépeau, Nakache et Atak, 2007; Atak et Crépeau, 2013; Crépeau et Atak, 2016). Leurs écrits exposent notamment comment les différentes réformes mises en place par le gouvernement canadien, et plus particulièrement la réforme de 2012, mettent en péril la protection des réfugié·e·s au Canada (Atak, Hudson et Nakache, 2018; Nakache 2018; Atak, 2018).

La sécurisation de l'immigration internationale s'incarne sous plusieurs formes, parmi celles-ci, nous avons retenu trois manifestations qui nous ont semblé indispensables dans l'élaboration de notre recherche : (1) l'externalisation des frontières (2) la criminalisation et la détention des migrant·e·s et (3) le régime de déportation.

Premièrement, le phénomène de l'externalisation des frontières nationales évolue depuis les années 80. Il se manifeste sous forme de politiques, de pratiques administratives et d'accords internationaux dont l'objectif est de freiner l'arrivée de demandeur·euse·s d'asile sur le territoire de certains pays (Cuttitta, 2007; FitzGerald, 2019; Mountz, 2020). Cette tendance est le résultat du principe de non-refoulement qui oblige les États à entendre les demandes d'asile déposées sur leur territoire. En somme, les écrits de David Scott FitzGerald, de Alison Mountz et de Paolo Cuttitta révèlent la multiplicité des frontières nationales et nous permettent d'appréhender la diversité des mécanismes d'exclusion qui organisent le parcours migratoire de plusieurs personnes.

Sous un second angle, certains chercheurs ont démontré comment l'accueil des immigrant·e·s au Canada est communément traversé par des mesures criminalisantes, un phénomène théorisé par Idil Atak et James C. Simeon sous le nom de « crimmigration » : « which involves the increasing use of criminal law in immigration matters, the criminalizing of public discourse, and other policies and practices that stigmatize migrants and refugees, and/or diminish their rights in Canada and abroad. » (Atak et Simeon, 2018 : 5) Dans un même ordre d'idée, les écrits de David Moffette révèlent cette tendance à codifier certaines stratégies migratoires en infractions criminelles et nous offrent un état des lieux sur les différents acteurs politiques, administratifs et juridiques qui participent au phénomène de la criminalisation de l'immigration au Canada (Moffette, 2015, 2019). Sous une posture différente, João Velloso atteste pour sa part que « les immigrants ne sont pas "criminalisés", mais bien aux prises avec des régimes de droit administratif » (Velloso, 2013). L'idée selon laquelle l'immigration suivrait une tangente criminalisante est selon lui problématique parce qu'en réalité, les migrant·e·s sont bel et bien soumis·e·s à un régime de droit administratif et à des mesures

répressives propres au droit criminel (détention, surveillance, expulsion), mais ne bénéficient pas des droits et libertés qui encadrent ce dernier. L'immigration serait donc davantage soumise à un régime administratif de plus en plus sévère qu'à un processus de criminalisation. Pour terminer, d'autres auteurs ont concentré leurs recherches sur le phénomène très répandu de la détention des personnes migrantes au Canada et ailleurs (Abji & Larios, 2021 ; Aiken & Silverman, 2021 ; Moffette, 2021 ; Mainwaring & Silverman, 2017 ; Flynn & Flynn, 2017 ; Sharma, 2021 ; Côté-Boucher, Infantino & Salter, 2014 ; Nakache 2011, 2013; Cleveland, Dionne-Boivin et Rousseau, 2013 ; Silverman & Massa, 2012 ; Wilsher, 2011).

Enfin, le processus de la sécurisation de l'immigration s'incarne également à travers un *régime de déportation* théorisé par Nathalie Peutz et Nicholas De Genova. Leur ouvrage *The deportation regime: Sovereignty, space, and the freedom of movement* publié 2010 définit la déportation comme : « the expression of a complex sociopolitical *regime* that manifests and engenders dominant notions of sovereignty, citizenship, public health, national identity, cultural homogeneity, racial purity, and class privilege » (Peutz et De Genova, 2010 : 2). Si leur recherche se concentre sur le cas des États-Unis, elle nous offre toutefois un angle d'analyse intéressant pour comprendre comment la peur de la déportation place certain·e·s migrant·e·s dans une position d'extrême vulnérabilité, une réalité qui évolue aussi au Canada.

Migrations irrégulières et « illégalité »

Longtemps perçue comme un problème à résoudre par l'adoption de restrictions toujours plus sévères, l'immigration irrégulière est aujourd'hui mieux comprise comme un phénomène produit par des contingences sociales, politiques et juridiques. En effet, dans les dernières années, plusieurs chercheur·euse·s ont démontré comment certaines populations migrantes sont de plus en plus affectées par des mécanismes qui ont pour effet d'illégaliser leurs stratégies migratoires. (Dauvergne, 2008; De Genova, 2002, 2013; Menjivar 2011; Menjivar et Kanstroom, 2013; McDonald, 2009; Bauder, 2013; Ellis, 2015; Ellis et Stam 2018; Hari et Liew, 2018) Par exemple, les recherches de De Genova mettent en lumière la production systémique de « l'illégalité » qui, selon lui, ne se réduit pas à l'exclusion physique des immigrant·e·s. Au contraire, l'illégalisation des personnes migrantes permet plutôt d'inclure ces dernières à l'intérieur du territoire national sous certaines conditions : conditions de vulnérabilité et de précarité qui permettent leur exploitation économique (De Genova, 2002 : 439). Ces études offrent un regard critique sur les lois migratoires qui, toujours selon De

Genova, suivent les aléas des crises sociales et politiques propres à chaque État et soumettent certaines populations à l'exploitation économique.

Les écrits de Luin Goldring et ses collègues proposent pour leur part de dépasser la conception binaire de « l'illégalité » (légal/illégal, statuts/sans-statuts) de sorte à pouvoir appréhender la complexité des parcours migratoires et les différents statuts qui les accompagnent (Goldring et Berinstein, 2003; Goldring, Berinstein et Bernhard, 2007; Goldring, Berinstein, et Bernhard, 2009; Goldring et Landolt, 2021). Selon eux, étudier les statuts migratoires en termes de gradation permet de saisir la variabilité des statuts précaires ainsi que la possibilité, pour les personnes migrantes, de se déplacer parmi ces différents statuts (Goldring *et Al.* 2009: 214). Face à la non-linéarité des parcours migratoires, ces écrits entreprennent de briser la tendance réificatrice qui consiste à figer un certain type d'immigrant·e·s dans « l'illégalité ». Ils insistent plutôt sur les nuances et les va-et-vient qui caractérisent plus souvent qu'autrement les statuts légaux des personnes migrantes.

Une autre importante branche des recherches sur les migrations forcées s'intéresse aux conséquences matérielles et psychologiques de « l'illégalité » (Coutin, 2000; Magalhaes, Carrasco et Gastaldo, 2010; Young 2013; Saad 2013; McLaughlin et Hennebry 2013; Ellis, & Stam 2018). Ces recherches éclairent la manière dont les migrant·e·s aux statuts précaires composent avec les différentes exclusions qui accompagnent leurs statuts. Par exemple, Harald Bauder mobilise le concept de *capital* élaboré par Pierre Bourdieu pour appréhender la citoyenneté comme un mécanisme de distinction entre les travailleur·euse·s migrant·e·s et non migrant·e·s. Dans cette perspective, la citoyenneté est une forme de *capital* qui se reproduit stratégiquement et qui se manifeste sous des aspects formels et informels (Bauder, 2008C : 315). Dans cette perspective, l'accès à la citoyenneté représente un mécanisme d'inclusion dans le marché du travail. Par conséquent, l'absence de citoyenneté fonctionne souvent comme un mécanisme de subordination dont sont victimes les immigrant·e·s irréguliers. Dans les mots de Harald Bauder : « By denying these migrants citizenship rights and access to a shared identity, national communities and their nation-states ensure that these migrant workers remain in positions in which they are vulnerable and contribute disproportionately to the economies of industrialized countries » (Bauder, 2008C: 327). Si notre recherche ne s'intéresse pas spécifiquement aux conséquences humaines de « l'illégalité », dans le sens où nous nous concentrons davantage sur la production sociale de celle-ci et moins sur le quotidien des personnes qui résident au Canada sans détenir de statut légal, toutes ces recherches témoignent

toutefois de la pertinence de notre entreprise et permettent de concevoir la complexité et la multiplicité des mécanismes d'exclusion dont sont victimes certain·e·s migrant·e·s, notamment au niveau de l'accès à la protection, à la santé, à l'éducation et à l'emploi. Ces écrits mettent aussi en lumière les nombreuses stratégies mobilisées par les migrant·e·s pour naviguer entre les différents statuts légaux ou pour affronter et même confronter leur « illégalité » (Coutin 2005).

Réfugié·e·s

Notre mémoire est en concordance avec une multitude de chercheur·euse·s qui s'attardent depuis plusieurs années à démontrer l'effritement du droit d'asile à l'échelle internationale (Macklin, 2004; Bohmer et Shuman, 2007; Zetter, 2007; Atak, 2013; Dauvergne 2013; FitzGerald, 2019). Pour Alison Mountz, la tendance de certains États à ériger toujours plus de frontières multiformes pour refréner l'arrivée de demandeur·euse·s d'asile sur leur territoire témoigne de la dégradation physique, ontologique et politique de l'asile : « The state moves offshore to enforce exclusion, resulting in physical deaths; ontological death involves the resulting impossibility of becoming an asylum seeker due to this prevention of arrivals; and political death means essentially that no critical mass of people knows, cares, or respond to this situation » (Mountz, 2020: 12). D'autres auteur·ice·s ont pour leur part approché la question de l'asile d'un point de vue juridique et mettent en évidence la manière dont le droit international peine à s'accorder avec les différentes réalités nationales (Hathaway, 1991; Goodwin-gil, 2013; Francis, 2019).

La question de l'accueil des réfugié·e·s fait régulièrement les manchettes et suscite énormément de débats politiques en Europe et aux États-Unis. Au Canada, les débats se font moins houleux, mais le processus de sélection des réfugié·e·s à tout de même fait l'objet de plusieurs études (Lacroix, 2004; Tomkinson, 2015; Labman et Cameron, 2020). Les écrits de Nathalie Ricard sur les audiences des demandeur·euse·s d'asile allosexuels au Canada décrivent par exemple comment les exigences du discours juridique chargé de discriminer les « vrais » réfugié·e·s des « fraudeurs » manquent de considération pour les différences culturelles qui éloignent les fonctionnaires canadiens et les immigrant·e·s, ce qui a pour effet de priver certaines personnes appartenant à des minorités sexuelles de leur droit à la protection (Ricard 2011, 2014). Une riche littérature s'intéresse aussi à l'intégration des réfugié·e·s au Canada, et plus principalement au Québec, dans l'objectif de faciliter l'intégration sociale et économique

des nouveaux arrivants (Saillant, 2007; Guyon, 2011; Bélanger-Dumontier, 2017; Arsenault, 2021).

Pour terminer, plusieurs recherches ont démontré comment les discours sociaux, majoritairement véhiculés par les médias, jouent un rôle important dans la manière dont l'immigration est comprise et organisée (Hall, 1977; Crespi, 1997; Mahtani et Mountz, 2002; Bauder, 2005, 2006, 2008A, 2008B, 2011; Saillant et Truchon, 2008; Gilbert, 2013; Villegas, 2013; Huot *et Al.* 2016; Forcier, 2019). Par exemple, l'étude de Victoria M. Esses, Stelian Medianu et Andrea S. Lawson éclaire la manière dont les médias véhiculent un discours déshumanisant à l'égard des migrant·e·s. Cette déshumanisation entretient ensuite un rapport négatif envers les personnes migrantes et exerce une pression sur les politiques gouvernementales (Esses, Medianu et Lawson, 2013 : 532). D'un autre côté, l'étude de Andrea Lawlor et de Erin Tolley (2017) illustre comment les discours médiatiques sur les immigrant·e·s et les réfugié·e·s au Canada instaurent une distinction entre ces deux catégories. Cette distinction a pour effet d'encourager une lecture positive de l'immigration économique au détriment des personnes réfugiées.

Cadre théorique

Notre mémoire est construit autour de deux questions : nous nous interrogeons d'abord sur le rôle des instances décisionnelles dans la production de « l'illégalité » chez les demandeur·euse·s d'asile. Ensuite, nous souhaitons étudier la relation qui lie ces instances avec un discours social sur les demandeur·euse·s d'asile irrégulier·e·s. Pour ce faire, nous allons joindre deux cadres d'analyse différents qui, selon nous, se complètent et nous permettent de mener à bien notre recherche.

Jeffrey C. Alexander : La sphère civile

Le sociologue américain Jeffrey C. Alexander entame, dans les années 90, la fondation d'une nouvelle théorie sur la fameuse notion de *société civile*. Cet ambitieux projet se concrétise en 2006 par la publication de son ouvrage *The Civil Sphere* qui place la culture au cœur de la vie démocratique. À la différence des précédentes théories de la société civile, la sphère civile d'Alexander a pour particularité de reposer sur l'idée d'une solidarité citoyenne : « A solidarity sphere in which a certain kind of universalizing community comes to be culturally defined and to some degree institutionally enforced. [This civil community] is exhibited and sustained by public opinion, deep cultural codes, [and] distinctive legal, journalistic, and associational

organizations » (Alexander, 2006 : 31). Autrement dit, la sphère civile d'Alexander se définit comme l'ensemble des conditions culturelles et institutionnelles qui permettent l'existence d'une solidarité citoyenne.

Une autre particularité de la sociologie culturelle d'Alexander réside en l'autonomie quasi totale de la sphère civile à l'égard des autres sphères (politique, économique, familiale et religieuse). Sans nier les relations qui lient ces dernières, la sphère civile garde une indépendance grâce notamment à ce qu'Alexander nomme les « institutions de régulation » et de « communication ». D'un côté, les « institutions de régulation » prennent souvent la forme de lois et d'organisations politiques et ont pour principale fonction d'assurer et de stabiliser la solidarité au sein de la société civile, solidarité nécessaire au maintien de la démocratie (Alexander, 2006 :70). D'un autre côté, les « institutions de communication » renferment l'opinion publique, les médias de masse et les associations volontaires qui se retrouvent au sein de la production et de la reproduction de la sphère civile (Friedland, 2007). Nous nous sommes réapproprié ces concepts pour diviser notre recherche en deux parties. D'un côté, sous la catégorie « institutions de régulation », nous avons regroupé trois instances significatives dans l'organisation de l'immigration canadienne, soit l'exigence de visa, l'ETPS et la détention des migrant·e·s. D'un autre côté, sous le titre « institutions de communication » nous avons élaboré une analyse discursive de la couverture médiatique des migrant·e·s irrégulier·e·s au Canada.

À l'extérieur de ces institutions objectives, la sphère civile repose essentiellement sur un processus subjectif qui lie les membres d'une même communauté civile. Dans les termes de Vince Marotta, chercheur à l'université Deakin : « the constitution of the civil sphere depends on subjective and emotional processes that lead to the interplay of exclusionary and inclusionary practices; as a consequence of this subjective dimension, civil society has both a liberal and repressive undercurrent » (Marotta, 2014 : 4). En effet, la production de la société civile repose sur trois structures symboliques binaires (voir tableau ci-dessous) qui déterminent les critères en fonction desquels les personnes vont être intégrées ou non au sein de la solidarité citoyenne (Alexander, 2006 : 57).

Structure des motivations	Structure des relations	Structure des institutions
Actif/Passif Autonome/Dépendant Rationnel/irrationnel Raisonné/Déraisonné Calme/Excité Réaliste/Irréaliste Sain/Fou	Ouverte/secrète De confiance/suspicieuse Altruiste/égoïste Véridique/trompeuse Amicale/antagoniste	Régulé par des règles/par le pouvoir Égalitaire/hierarchique Inclusive/exclusive Impersonnelle/personnelle

Figure 2.1 Structure binaire Jeffrey Alexander.

Tous les éléments de cette structure sont interreliés et solidaires les uns des autres. C'est-à-dire qu'un individu passif, dépendant et irrationnel ne sera pas en mesure de développer des relations ouvertes, altruistes et de confiance avec les autres membres de sa communauté. Dans cette structure binaire, les membres de la sphère civile se définissent en fonction du pôle positif de la structure et sont symboliquement représentés comme des individus capables de développer des relations de solidarité avec les autres individus inclus dans cette sphère (Marotta, 2014). D'un autre côté, les *étrangers* seront discursivement constitués en fonction du pôle négatif de la structure : « their otherness has been constructed in terms of civil incompetence, their exclusion essentialized as a matter of democratic selfprotection » (Alexander, 2001). Autrement dit, dans la société civile, l'emploi d'un langage sur l'étrangeté crée l'étrangeté et les divisions sont produites par des structures discursives (Alexander, 2004A).

En somme, les acteurs sont déterminés à être *dignes* et *moraux* à partir d'un code symbolique systématique et complexe en fonction duquel les individus sont inclus ou non dans la société civile. En nous basant sur le modèle de structure binaire élaboré par Alexander, nous souhaitons repérer, au fil de notre recherche, les termes (positifs et négatifs) à partir desquels sont catégorisés les demandeur·euse·s d'asile. En d'autres mots, nous tenterons d'étudier comment une distinction s'effectue entre, d'un côté, les demandeur·euse·s d'asile « méritant » leur intégration au sein du Canada et, d'un autre, les demandeur·euse·s d'asile disqualifiés et exclus de l'espace national par une multitude de procédés discursifs, politiques, administratifs et juridiques.

Teun A. Van Dijk : Médias et racisme

Dans le cadre de cette recherche, nous souhaitons approcher les discours sociaux par le biais d'articles de journaux qui traitent de l'immigration irrégulière. Pour ce faire, nous aurons recours au modèle d'analyse discursive du linguiste néerlandais Teun A. Van Dijk. Connue pour ses analyses critiques du discours, Van Dijk a consacré une majeure partie de sa carrière à

l'étude des médias de masse et à la production discursive du racisme (Meersohn, 2005). Selon lui, les préjugés et les comportements racistes s'enracinent d'abord et avant tout dans le discours et s'acquièrent généralement par le biais des médias et des débats politiques. L'analyse discursive comporte ainsi une importante portée politique et permet « de montrer en quoi certaines pratiques institutionnelles relèvent de convictions racistes sous-jacentes » (Van Dijk, 2005). Pour étudier la représentation des minorités ethniques dans la presse, Van Dijk propose une approche multidisciplinaire :

(1) The enquiry into the role of the Press in the reproduction of racism requires a socio-political analysis. (2) The analysis of news reports needs to be based on recent work on structures and functions of news discourse. (3) The ways readers understand and memorize such news discourse is a topic that presupposes a cognitive psychological account. (4) The formation and change of ethnic beliefs, attitudes, or ideologies should be studied in the framework of new developments in the study of communication and social cognition. (5) And finally, these various lines of enquiry are to be in turn embedded within the broader framework of the study of racism in the social science (Van Dijk, 1991: 4).

Pour Van Dijk, les médias transmettent généralement l'opinion d'une élite économique, politique et culturelle. Ils exercent une pression sur les processus cognitifs des individus et sur nos pratiques culturelles, politiques et sociales (Van Dijk, 1991). Enfin, cette méthode d'analyse discursive s'intéresse d'abord à l'aspect structurel de l'article (mots, syntaxes, mise en page, etc.) pour ensuite effectuer une analyse contextuelle du texte (Van Dijk, 1991).

Methodologie

Notre recherche se déroulera en deux temps. D'abord, pour répondre à notre première question de recherche, nous réaliserons une analyse critique des impacts de la LIPR et de l'Entente sur les tiers pays sûrs sur les demandeur·euse·s d'asile en mobilisant la littérature préexistante sur le sujet. Dans cette partie, nous étudierons aussi le phénomène de plus en plus répandu de la détention des personnes migrantes au Canada. Il sera alors question d'analyser comment ces diverses instances participent à l'illégalisation de certain·e·s migrant·e·s.

Ensuite, pour approcher notre seconde question, nous mobiliserons la théorie de Van Dijk afin d'entreprendre une analyse discursive de divers articles journalistiques parus entre 2017 et 2021 qui traitent du chemin Roxham et des immigrant·e·s « illégaux ». Pour ce faire, nous avons créé un corpus composé d'articles et de lettres d'opinion provenant des cinq journaux francophones les plus lus (Le Journal de Montréal, le Journal de Québec, La Presse, Le Devoir et Le Soleil) et des cinq périodiques anglophones les plus populaires du Canada (The Globe

and Mail, The National Post, The Toronto Star, The Montreal Gazette et The Toronto Sun). Pour chacun de ces journaux, nous avons ensuite sélectionné quinze articles à partir des mots clés « chemin Roxham », « migrants illégaux » et « migrants irréguliers ». L'analyse de ces textes sera à la fois quantitative et qualitative. Parmi ce large corpus, nous entendons comptabiliser la récurrence de certains termes et thèmes qui peuvent influencer sur la compréhension des lecteurs à l'égard de l'immigration irrégulière. Nous souhaitons aussi sélectionner quelques articles pour entreprendre une analyse discursive qualitative en tenant compte des différences et des points de rencontre entre les articles journalistiques et les lettres d'opinion. Nous avons restreint notre bassin d'articles aux années 2017 à 2021 parce que « la CISR ne peut fournir de données au sujet des personnes qui ont franchi la frontière de manière irrégulière avant février 2017, car c'est à ce moment que les modifications apportées au système lui ont donné la capacité de saisir des données sur ces personnes » (CISR, 2021). En conclusion, nous pourrions joindre ces deux premières parties de sorte à examiner dans quelles mesures les instances décisionnelles et les discours sociaux suivent une tendance convergente et participent à un processus d'illégalisation des demandeur·euse·s d'asile au Canada.

3 Institutions de régulation

Dans le présent chapitre, nous verrons d'abord comment l'exigence de visa et l'entente sur les tiers pays sûrs instaurent des barrières politiques et juridiques qui complexifient l'accès aux voies « légales » d'immigration. Nous nous intéresserons ensuite au phénomène de la détention des personnes migrantes au Canada.

Visas

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les États modernes ont entamé un vaste processus de monopolisation des moyens légitimes de déplacement, donnant naissance aux systèmes de passeports et de visas dont dépendent aujourd'hui les droits de mobilité des différentes populations du monde (Torpey 2000). Ainsi, si la technologie des visas s'est développée dans un contexte de grand optimisme à l'égard de la mondialisation et des échanges internationaux, elle constitue depuis les années 1970 l'une des stratégies les plus répandues pour restreindre et contrôler les déplacements de certaines populations (Mau *et al.* 2015). Nous brosserons d'abord un portrait général des politiques de visa pour ensuite nous concentrer sur le cas particulier du Canada et sur la culture du soupçon qui influence sa politique migratoire. Enfin, nous présenterons l'influence des restrictions de visa sur les migrations irrégulières.

Contexte

En date de 2018, les trente nationalités les plus restreintes au monde en termes d'accès aux visas de voyage ne pouvaient accéder qu'à moins de quarante-neuf pays sans avoir à demander un visa. Parmi celles-ci se trouvaient les dix pays qui « produisaient » le plus de réfugié·e·s à l'échelle internationale (FitzGerald, 2019 : 7). Pour prendre la pleine mesure de ces restrictions, les citoyen·ne·s canadien·ne·s peuvent, pour leur part, voyager librement dans plus de 180 pays sans visa. À titre d'illustration, la carte (Figure 3.1) de Steffen Mau (*et al.* 2015) laisse parfaitement entrevoir la fracture apparente entre le droit à la mobilité des pays du Nord en comparaison avec celui des pays du Sud global. Alors que les citoyen·ne·s des pays membres l'OCDE disposent, pour la majorité, d'une grande liberté de voyage, la mobilité des personnes originaires des pays non-membres de l'OCDE se retrouve largement limitée par les politiques de visa (Mau *et al.* 2015 : 1206). Certain·e·s citoyen·ne·s se retrouvent donc contraint·e·s à l'immobilité, ce qui a pour effet d'empêcher les ressortissants de plusieurs pays d'obtenir une protection internationale (Atak, 2011).



Figure 3.1 How powerful is your passport ? Countries and their visa-free travel possibilities (Mau et al. 2015).

Ces données s’expliquent d’abord et avant tout par le principe de non-refoulement. Celui-ci contraint les États à entendre les demandes d’asile déposées à l’intérieur de leurs frontières et « à déployer immédiatement des ressources afin d’offrir aux réfugiés les services auxquels ils ont *droit* » (Mayrand & Smith-Grégoire, 2018 : 330. Notre italique). Pour cette raison, certains États ont tendance à orienter leur politique de visa de telle sorte à limiter les permis de voyage octroyés aux personnes originaires de pays susceptibles de « produire » des réfugié·e·s (Czaika et de Haas, 2017). En d’autres mots, les visas permettent d’effectuer une présélection des personnes avant même qu’elles n’émigrent dans l’objectif de réduire le nombre de demandes d’asile déposées à l’intérieur des frontières des pays d’accueil. Un tel phénomène témoigne d’une importante distinction entre les demandes d’asile déposées à l’intérieur du pays d’accueil et la prise en charge de réfugié·e·s sélectionnés à l’étranger. Ces derniers constituent une catégorie de migrant·e·s priorisée en raison du plus grand contrôle dont disposent les gouvernements lors de leur sélection. Au contraire, les demandes d’asile déposées à l’intérieur des pays d’accueil sont davantage interprétées comme une immigration subie, impliquant des dépenses excédentaires et des défis d’intégration imprévisibles (Viprey, 2010).

Canada

Nous verrons maintenant comment l'exigence de visa se transpose dans le cas particulier du Canada. En vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR), les citoyens de près de 150 pays doivent faire une demande de Visa afin de pouvoir intégrer le pays. À titre comparatif, un récent classement du Forum économique mondial, qui répartit les pays en fonction de leur degré d'exigence de visa, classe le Canada au 120^e sur 135 au rang parmi les pays les plus stricts (Forum économique mondial, 2022). Outre le nombre élevé de pays soumis à l'exigence de visa, nous observons une augmentation constante du taux de refus des demandes depuis 2013, celui-ci ayant passé de 17% en 2013 à 25% en 2017 (Radio Canada, 2018).

Pourcentage des demandes de visa de résidence temporaire refusées

Par rapport aux demandes reçues (%)

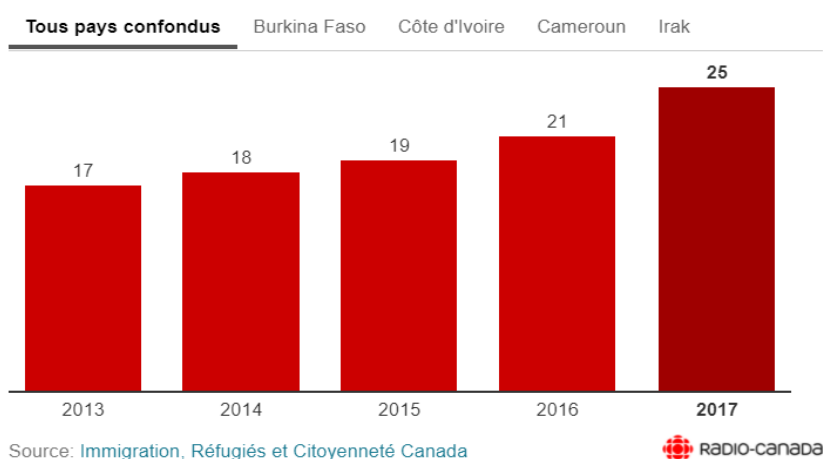


Figure 3.2 Pourcentage des demandes de visa de résidence temporaire refusées (Radio Canada, 2018).

Selon nous, ces données s'expliquent par une culture du soupçon (Atak, 2011 ; Atak & Crépeau, 2013) qui teinte les décisions des agents d'immigration et qui réduit les voies « légales » d'immigration vers le Canada. Cette culture affecte, dans un premier temps, les migrant·e·s qui sont suspecté·e·s de déposer de « fausses » demandes d'asile et, dans un deuxième temps, les migrant·e·s qui menacent de rester au pays une fois leur visa déchu.

Premièrement, l'imposition de restrictions autour des permis de voyage est principalement justifiée par un besoin de contrôler les demandes d'asile considérées comme « non légitimes ». Dans une évaluation du programme des visas de visiteur de CIC parue en 2012, le gouvernement vante le succès du programme en raison de son effet limitatif sur nombre de demandes d'asile présentées sur le territoire canadien (Gouvernement du Canada, 2012). On y

présente notamment l'exemple des ressortissants mexicains qui se sont vu imposer une exigence de visa en 2009 en raison d'une importante augmentation des demandes d'asile, une décision qui s'est avérée être une « réussite » : « En 2009, 23% des demandes d'asile présentées au Canada l'étaient par des Mexicains, et cette proportion a diminué à 4,7 % en 2010 à la suite de la suppression de la dispense de visa » (Gouvernement du Canada, 2012). Il peut sembler surprenant d'observer le gouvernement canadien se réjouir de la réduction drastique des demandes d'asile déposées sur son territoire. Car, en vertu des obligations internationales auxquelles adhère le Canada, ces mesures restrictives ne peuvent être déployées de manière si décomplexée. Derrière ses mesures se trouve donc un lent travail de délégitimation de ces demandeur·euse·s d'asile, délégitimation à travers laquelle ces migrant·e·s ont graduellement été exclus du droit d'asile.

La suppression de la dispense de visa pour les Mexicains s'insère dans un contexte médiatique particulier au sein duquel ces personnes étaient dépeintes comme des migrant·e·s sans papiers ou des migrant·e·s économiques cachées derrière de fausses demandes d'asile. En d'autres mots, les personnes mexicaines étaient suspectées de frauder le système d'immigration canadien en entrant par la « porte arrière » (Martin, Lapalme, & Ro, 2013; Villegas, 2013: 2207). La lecture de Jeffrey Alexander offre ici une intéressante prise sur les conditions d'émergence d'une telle restriction de voyage pour les personnes mexicaines. Nous avons brièvement abordé les notions de confiance et de solidarité qui, chez Alexander, représentent le ciment de la sphère civile et qui sont indispensables au maintien d'une vie démocratique saine. Pour reprendre ses mots, Alexander écrit en 2001 : « In order to establish a self-governing, antihierarchical community, those with whom one interacts must be assumed to be trusting, open, honest, independent and rational, honest and calm, cooperative, and able to manage self-control » (Alexander, 2001 : 372). Au contraire, lorsque certains membres de notre communauté sont suspectés d'être secrets ou malhonnêtes, ces personnes deviennent une menace au bon fonctionnement de la communauté démocratique. Les fausses demandes d'asile peuvent donc être considérées comme une menace pour la solidarité collective. La simple idée que ces migrant·e·s cherchent à devenir membres du Canada et de ses communautés par des moyens frauduleux est donc suffisante pour qu'on leur enlève leur droit à la protection. Une distinction s'effectue ici entre les voyageurs « méritants » ou « dignes de confiance » et ceux qui sont considérés comme « peu fiables », « risqués » et « fraudeurs ». Cette distinction a pour conséquence d'orienter notre attention sur l'idée que plusieurs immigrant·e·s déposent une

demande d'asile sans en avoir réellement droit, ce qui entraîne un effet de délégitimation de l'ensemble de la catégorie des demandeur·euse·s d'asile (Goodman et Speer, 2007).

Les ressortissants mexicains n'ont aujourd'hui plus besoin d'obtenir un visa avant de voyager au Canada¹, leur cas permet toutefois d'observer comment une perpétuelle distinction s'effectue entre deux catégories de réfugié·e·s symboliquement créés comme « suspicieux » ou « légitimes ». Cet exemple permet aussi d'illustrer comment ces frontières symboliques sont impermanentes et se déplacent pour exclure différentes populations au fil des années. Au début du XX^e siècle, les personnes chinoises se retrouvaient au centre des débats et « étaient souvent représentés comme malpropres, prompts à enfreindre les règles morales et à briser les lois » (Samson, 2011 :137). Ce discours évoluait en concert avec des mesures limitatives à leur égard. Par exemple, nous avons imposé aux personnes chinoises « une taxe d'entrée de 50 \$ en 1885, haussée à 100 \$ en 1900, puis à 500 \$ en 1905, pour finalement élargir la portée de ses mesures d'exclusion en 1923, de sorte qu'il était devenu presque impossible pour [elles] de se rétablir légalement au Canada jusqu'après la Seconde Guerre mondiale » (Anderson, 2006 : 21). Si les personnes d'origine mexicaine et chinoise sont graduellement parvenues à gagner leur intégration au sein du Canada, d'autres personnes occupent aujourd'hui leur place. La ligne qui distingue le bon du mauvais est continuellement redessinée et nous verrons comment les demandeur·euse·s d'asile qui entrent de façon irrégulière au Canada représentent aujourd'hui une nouvelle « menace » pour la nation.

Deuxièmement, les visas donnent le pouvoir discrétionnaire d'identifier et de refuser les migrant·e·s suspectés de devenir « illégaux » en restant au Canada une fois leur permis de voyage expiré. Les personnes migrantes doivent donc convaincre les agents d'immigration qu'elles quitteront le pays. Pour ce faire, elles doivent amasser des preuves suffisantes pour témoigner de leur bonne foi, et ce, à trois niveaux : « convaincre un agent d'immigration que vous retournerez dans votre pays de résidence à cause de liens que vous y avez, comme un emploi, une propriété, des actifs financiers ou de la famille ; convaincre un agent d'immigration que vous quitterez le Canada à la fin de votre séjour ; avoir suffisamment d'argent pour votre séjour » (Gouvernement du Canada, 2021a). Ces critères de sélections semblent toutefois être d'une grande sévérité puisqu'en 2016, 80% des motifs de refus de demande de visas de visiteur étaient : « Je ne suis pas convaincu que vous avez répondu véridiquement à toutes les questions

¹ Les raisons qui ont provoqué le retrait de l'exigence de visa étaient principalement économique : voir Villegas, 2020.

qui vous ont été posées. » En 2017, 59 % des motifs étaient : « Je ne suis pas convaincu que vous quitterez le Canada » (Radio-Canada, 2018b). La « vérité » fonctionne ici comme un système d'exclusion où la parole des migrant·e·s est ignorée et prise en charge par un dispositif de sélection qui s'octroie le pouvoir de départager les « menteurs » des « fiables ». En somme, ce départage amène certaines personnes à faire l'expérience de l'illégalisation avant même d'immigrer (Villegas, 2020 :90).

Conséquences

Nous ne disposons que de très peu de données sur les répercussions réelles des refus de visa sur l'immigration au Canada. Toutefois, l'étude de Mathias Czaika et Morgen Hobolth a permis de démontrer l'incidence des visas sur les parcours migratoires de centaines de personnes en Europe dans les années 2000. Leur recherche démontre qu'une augmentation de 10 % des refus de visa a entraîné une augmentation de 4 % à 7 % des entrées irrégulières dans les pays concernés (Czaika & Hobolth, 2016). Ces données nous permettent de croire que l'exigence de visa exerce une pression sur les mobilités en les repoussant vers les voies « illégales ».

Au Canada, les migrant·e·s qui sont entrés irrégulièrement au pays dans les dernières années proviennent majoritairement de ces dix pays : le Nigéria, Haïti, la Colombie, le Pakistan, la République Démocratique du Congo, la Turquie, le Soudan, l'Angola, l'Érythrée et les États-Unis (Gouvernement du Canada, 2022). Les ressortissants de tous ces pays ont besoin de faire une demande de visa pour entrer au Canada, à l'exception des résidents permanents légitimes des États-Unis². Parmi ces nationalités, les taux de refus pour l'année 2017 étaient très élevés : 68% des demandes de visa déposées par des personnes nigériennes étaient refusées, 63% pour les ressortissant·e·s haïtien·ne·s, 68% pour les Congolais·es et 66% pour les Pakistanais·e·s (Radio-Canada, 2018a). En somme, nous observons que si l'objectif de ce système est d'empêcher les déplacements de personnes qui ont été classés comme indésirables, susceptibles de présenter une menace pour la sécurité, l'économie ou l'identité des pays receveurs, ce classement subjectif pousse plutôt ces individus vers l'immigration irrégulière tout en affectant leur droit à la mobilité et à la protection.

Pour conclure, nous avons vu que l'exigence de visa empêche les ressortissants de plusieurs pays de voyager « légalement » au Canada. Si nous ne pouvons faire de lien direct

² Notons à cet égard que la majorité de ces demandeur·euse·s d'asile irrégulier·e·s d'origine américaine sont des enfants nés aux États-Unis dont les parents ne sont pas américains (UNHCR, 2019).

entre ces restrictions et l'immigration irrégulière au Canada, nous pouvons toutefois avancer qu'elles ne parviennent pas à exercer un contrôle absolu sur les mouvements migratoires. Au contraire, ces restrictions participent non seulement à la précarisation des parcours migratoires, mais entraînent aussi « un coût humain, financier, politique et diplomatique considérable [tout en ayant] que peu d'impact sur l'évolution des flux migratoires » (Withol de Wenden, 2020 :15). En effet, dans les dernières années, un nombre important de personnes provenant des quatre coins du monde ont entrepris de longs périples migratoires à travers l'Amérique latine pour atteindre nos frontières (Ingles & Blais 2018). Dans la prochaine section, nous verrons comment le Canada s'est prémuni d'un système politique et administratif pour renforcer sa frontière face à ces mouvements. Nous nous intéressons à l'Entente sur les tiers pays sûrs et à l'impact de celle-ci sur les demandeur·euse·s d'asile au Canada.

Entente sur les tiers pays sûrs

Dans les pages qui suivent, nous allons dans un premier temps contextualiser l'ETPS en présentant le concept de la *recherche du meilleur pays d'asile*. Nous verrons dans un second temps comment les objectifs de coopération internationale promulgués par les Nations Unies ont ouvert la porte à l'instauration de nouvelles ententes politiques qui restreignent le droit d'asile à l'échelle planétaire. Nous terminerons en analysant l'ETPS signée entre le Canada et les États-Unis et ses conséquences sur les migrations irrégulières.

Recherche du meilleur pays d'asile

Le phénomène de la recherche du meilleur pays d'asile désigne le parcours migratoire de personnes qui sollicitent une protection dans un pays alors qu'elles auraient préalablement eu l'occasion de trouver refuge dans un premier pays sécuritaire. Ce terme s'applique donc aux personnes qui ont commencé ou achevé un processus de demande d'asile dans un premier pays *sûr* et qui entreprennent un processus d'immigration dans un second pays. Il s'applique aussi aux personnes qui transitent par un pays sécuritaire sans y déposer une demande d'asile dans l'objectif d'atteindre et d'immigrer dans un second pays (Mayrand et Smith-Grégoire, 2018 : 329). Plusieurs incitatifs migratoires sont à l'origine de ce phénomène. Notamment, la présence d'un membre de la famille élargie ou d'une communauté culturelle et langagière peut motiver des migrant·e·s à entreprendre une démarche d'asile dans un pays qui n'est pas leur premier pays d'immigration. De plus, le droit d'asile est en constante fluctuation et certains pays élargissent graduellement leurs critères de définition des réfugié·e·s de sorte à englober des populations auparavant non existantes dans leur système d'immigration (Chesoi et Mason,

2021 : 7). Par exemple, depuis quelques années, le Canada œuvre pour assurer une meilleure protection aux personnes migrantes « persécutées en raison de leur orientation, de leur identité ou de leurs expressions sexuelles, ou encore de leur séropositivité » (Gouvernement Canada, 2019) et aux femmes victimes de violences sexuelles et domestiques. Le Canada fait partie des premiers pays à avoir mis « en vigueur de nouvelles directives sur la persécution basée sur le genre en 1993 à la Commission de l'immigration et du refuge » (Lacroix & Sabbah, 2007), mais la reconnaissance de ces persécutions comme motif valable pour l'obtention du statut de réfugié demeure toujours inconstante à l'échelle internationale. Les disparités entre les différents systèmes d'immigration peuvent donc inciter certaines personnes à traverser un premier pays sécuritaire, sans y entreprendre un processus d'immigration, pour rejoindre un second pays où les chances de réussite du processus d'asile sont meilleures. En somme, ces mouvements migratoires peuvent être définis à l'aide de trois critères spécifiques: « 1) The movement does not originate in countries of origin, but rather in countries where protection has already been found; 2) The purpose of the movement is to seek asylum or permanent resettlement in another country; and 3) The movement is irregular » (Gil-Bazo, 2015 : 47).

Coopération internationale et tiers pays sûr

Depuis les années 1930, les Nations Unies encouragent une coopération internationale pour assurer une répartition équitable des obligations des États à l'égard des réfugié·e·s. L'idée qu'une coopération intergouvernementale est nécessaire pour faire face aux mouvements migratoires est aujourd'hui largement reconnue, toutefois, sa mise en œuvre demeure, pour l'instant, utopique (Gil-Bazo, 2015). Alors que les Nations Unies souhaitent assurer une meilleure répartition des responsabilités liées à l'accueil des réfugiés à travers le monde (Nations Unies, 2018), les résultats de ces collaborations semblent toutefois manquer leur cible. Au contraire, nous observons plutôt une augmentation marquée des politiques d'interception et de refoulement des personnes migrantes qui, sous le couvert de la coopération internationale, permettent aux États de contourner leurs propres obligations envers les réfugié·e·s (Foster, 2008).

Face à l'augmentation des migrations internationales, le UNHCR adopte en 1989 la Conclusion n° 58 (XL) concernant le *Problème des réfugiés et des demandeurs d'asile se déplacent de façon irrégulière d'un pays où ils ont déjà trouvé une protection* (Mayrand et Smith-Grégoire, 2018 : 331). On y exprime que les pays devraient avoir le droit de refouler les immigrant·e·s qui ont déjà trouvé une protection dans un premier pays. Depuis lors, plusieurs

États ont ratifié des ententes internationales dans l'objectif de contenir les migrant·e·s dans leur *premier pays d'asile* sous motif que ces accords permettraient une meilleure gestion et une répartition plus équitable des mouvements migratoires. En dépit du principe de *non-refoulement*, selon lequel « aucun État contractant n'expulsera ou ne refoulera en aucune manière un réfugié, contre sa volonté, vers un territoire où il craint d'être persécuté », (UNHCR, 1951 : 5) les États détiennent toujours le pouvoir d'expulser un·e migrant·e vers un pays sécuritaire (tiers pays sûr), esquivant de la sorte leurs responsabilités en vertu du droit international en transférant un réfugié dans un autre État (Foster, 2008).

La signature de ces ententes obéit toutefois à plusieurs critères qui assurent un respect du principe de *non-refoulement*. En effet, pour être considéré comme un *pays sûr*, les États sont évalués selon les critères suivants :

- a) Le fait que ces pays sont parties à la Convention sur les réfugiés et à la Convention contre la torture;
- b) Leurs politiques et usages en ce qui touche la revendication du statut de réfugié au sens de la Convention sur les réfugiés et les obligations découlant de la Convention contre la torture;
- c) Leurs antécédents en matière de respect des droits de la personne;
- d) Le fait qu'ils sont ou non parties à un accord avec le Canada concernant le partage de la responsabilité de l'examen des demandes d'asile (LIPR, 102 (2)).

Parmi ces ententes se retrouve *L'Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique pour la coopération en matière d'examen des demandes de statut de réfugiés présentées par des ressortissants de pays tiers* (Entente sur les tiers pays sûrs) signé en 2002. Il « empêche les demandeurs d'asile qui ont transité par les États-Unis ou le Canada de présenter une demande d'asile dans l'autre pays lorsqu'ils arrivent à un point d'entrée situé à une frontière terrestre, sous réserve de certaines exceptions » (Mayrand & Smith-Grégoire, 2018 : 325). Ces exceptions concernent les cas de réunification familiale, les mineur·e·s non accompagné·e·s, les personnes titulaires de documents légaux et certains cas d'intérêt public (Gouvernement du Canada, 2020). Cette entente s'inscrit dans le Plan d'action binational pour une frontière intelligente entre le Canada et les États-Unis et entend désengorger et optimiser leurs systèmes d'immigration surchargés en concentrant les ressources sur les « réels » demandeur·euse·s d'asile dans le besoin (Chesoi et Mason, 2021 : 2).

Conséquences et contestations

L'ETPS a fait l'objet de plusieurs contestations juridiques depuis sa mise en œuvre en 2004. Notamment, en 2005, 2007 et en 2017 lorsque le Conseil canadien pour les réfugiés, le Conseil canadien des Églises, Amnistie internationale Canada, ainsi qu'une immigrante salvadorienne accompagnée de ses enfants ont entamé une contestation judiciaire devant la Cour fédérale au sujet de la désignation des États-Unis comme tiers pays sûr. « Les demandeurs allèguent qu'en renvoyant aux États-Unis les demandeurs d'asile dont la demande a été jugée irrecevable, le Canada les expose à des dangers sous forme de détention, de refoulement et d'autres violations de leurs droits, ce qui est contraire à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés » (Conseil canadien des réfugiés, 2020). Cette contestation fut approuvée en juillet 2020, par la Cour fédérale qui conclut que l'ETPS viole de façon inconstitutionnelle les droits à la vie, la liberté et la sécurité de la personne. On y stipule notamment que les demandes d'asile des personnes refoulées ne sont pas examinées par le Canada et que ces migrant·e·s sont automatiquement détenus à leur arrivée aux États-Unis dans des conditions souvent inhumaines (Chesoi et Mason, 2021 : 10). Ces critiques attestent aussi qu'en renvoyant les demandeur·euse·s d'asile aux États-Unis, le Canada soumet ces derniers à un système d'examen des demandes qui ne leur garantit pas l'équité procédurale et le degré de protection requis par la Convention de Genève, ce qui les met à risque de subir « un refoulement indirect ou "a la chaine", en vertu duquel un pays renvoie un demandeur d'asile vers un pays tiers, ce dernier le retournant dans son pays d'origine où il risque d'être persécuté » (Mayrand & Smith-Grégoire, 2018 : 334). En 2021, la Cour d'appel fédérale a toutefois invalidé ce jugement pour motif que « le dossier de preuve était trop incomplet pour permettre de trancher de manière éclairée, à la lumière de la Charte, les questions qui importent véritablement », permettant ainsi le maintien de l'Entente (Conseil canadien pour les réfugiés. 2021). À ce jour, l'entente sur les tiers pays sûrs demeure constitutionnelle.

À ce point-ci, nous pouvons constater comment la constitution canadienne représente les balises à l'intérieur desquelles peut agir le gouvernement tout en respectant les valeurs communes et inaliénables qui régissent la nation. Pour Alexander, la constitution fait partie des institutions régulatrices indispensables au maintien de la solidarité civile : « In democratic societies, constitutions aim to regulate governing and lawmaking in such a manner that they contribute to solidarity of a civil kind » (Alexander, 2006 :164). Les normes juridiques sont donc ancrées dans la logique binaire de la sphère civile de telle sorte que le droit puisse non seulement justifier l'exclusion sociale, mais aussi servir d'instrument de correction de

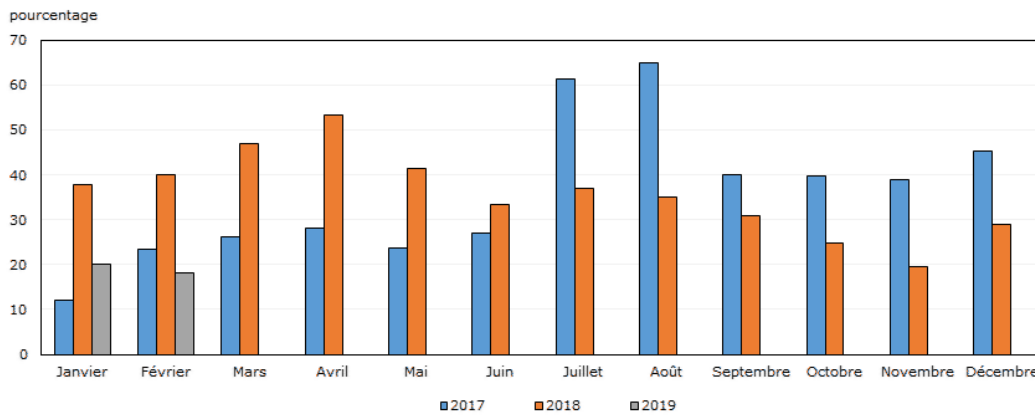
l'exclusion antérieure, ce qu'il nomme la « réparation civile » (Maslovskaya, 2012 : 5). Ces institutions servent en somme à garder un certain contrôle sur le « côté sombre » du discours civil. Dans le cas de l'ETPS, les contestations font appel à la constitution canadienne dans l'objectif de démontrer un dérapage de la part de la sphère politique qui, au lieu d'avancer vers une plus grande ouverture de la sphère civile, instaure des barrières afin d'en exclure certaines personnes. Un débat subsiste toujours à savoir si cet accord international ne représente pas un manquement face à la constitution canadienne.

À l'extérieur des contestations juridiques, plusieurs chercheur·e·s ont démontré que l'entente entraîne des répercussions plus importantes chez les femmes migrantes (Akibo-Betts, 2005; Arnett, 2005; Haynes, 2014). Nous l'avons mentionné, en comparaison avec les États-Unis, le Canada offre une plus large protection aux femmes qui présentent une demande d'asile fondée sur le sexe, en particulier lorsqu'il est question de violence conjugale. Dans le cas des États-Unis, les tribunaux peinent à s'entendre sur une interprétation commune en ce qui concerne les persécutions fondées sur le sexe. Ces dissensions réduisent les chances d'atteindre un statut de réfugiées américain pour ce motif et augmentent, par le fait même, les probabilités que ces personnes se retrouvent contraintes à retourner dans leur pays d'origine (Akibo-Betts, 2005). Les femmes victimes de violences sexuelles ainsi que l'ensemble des personnes persécutées en raison de leur orientation sexuelle et de leur identité de genre sont donc davantage susceptibles de voir leur demande d'asile accordée au Canada qu'aux États-Unis. Dans un tel contexte, les efforts déployés par le gouvernement canadien pour assurer la protection des réfugié·e·s victimes de persécutions basées sur le genre peuvent s'avérer vains. L'impossibilité pour plusieurs personnes d'entreprendre un processus d'asile au Canada place celles-ci dans une situation de grande vulnérabilité (Arnett, 2005 : 952).

L'une des principales conséquences de l'ETPS, qui fait aujourd'hui l'unanimité et sur laquelle nous nous concentrerons davantage est l'augmentation des migrations irrégulières au Canada. En effet, puisque cet accord ne s'applique qu'aux demandeur·euse·s d'asile qui entrent au Canada « aux postes frontaliers canado-américains ; par train ; aux aéroports, uniquement si la personne qui présente une demande d'asile au Canada s'est vu refuser le statut de réfugié aux États-Unis et est en transit au Canada après avoir été expulsée des États-Unis », aucun document ne fait référence aux entrées irrégulières au pays (Gouvernement du Canada, 2020). Pour cette raison, nous observons une importante augmentation des entrées irrégulières au Canada, principalement via le chemin Roxham qui représente le point d'entrée terrestre le plus

sécuritaire et accessible pour demander l’asile au Canada sans être refoulé chez nos voisins du sud (Mayrand & Smith-Grégoire, 2018). Comme nous pouvons l’observer dans le tableau suivant (figure 3.3), entre 2017 et 2019, « les demandeurs d’asile interceptés par la GRC entre les points d’entrée désignés ont représenté environ 40 % du nombre total de demandeurs d’asile » (Statistique Canada, 2019).

Graphique 4
Ratio entre les interceptions de la GRC en dehors des points d’entrée désignés et les demandeurs d’asile, selon le mois et l’année



Sources : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada; Gendarmerie royale du Canada, février 2019.

Figure 3.3 Ratio entre les interceptions de la GRC en dehors des points d’entrées désignés et les demandeurs d’asile, selon le mois et l’année (Statistique Canada, 2019).

Les données disponibles pour les années 2020 et 2021 sont fortement influencées par les décisions politiques en lien avec la pandémie. Entre janvier et octobre 2021, alors que le chemin Roxham était fermé, nous avons dénombré 590 demandeur·euse·s d’asile appréhendés entre les points d’entrée. À la réouverture de la frontière, en novembre 2021, la GRC a intercepté pas moins de 845 personnes en l’espace d’un seul mois (Statistique Canada, 2021). S’il nous est difficile d’analyser le nombre d’entrées irrégulières pour ces années, nous pouvons néanmoins déduire que le chemin Roxham demeure, et demeurera, une voie importante d’entrée au pays.

Ces entrées irrégulières sont une conséquence directe des restrictions imposées par l’ETPS. Alors que l’objectif de cet accord était de favoriser une gestion plus ordonnée et efficace des demandes d’asile, son application occasionne au contraire une importante hausse des coûts et des ressources mobilisées pour l’accueil de ces migrant·e·s : « agents de la GRC; d’équipes médicales; tentes pour l’accueil des demandeurs d’asile; transports vers les centres de détention; centres de détention temporaires, agents d’immigration pour traiter les demandes; services publics; etc » (Mayrand & Smith-Grégoire, 2018 : 346). De plus, le gouvernement du Canada a annoncé un dédommagement pouvant aller jusqu’à 485 000 \$ pour les résidents du chemin

Roxham qui « ont vu passer près de 96 % de l'ensemble des demandeurs d'asile irréguliers en provenance des États-Unis depuis 2017 » (La Presse, 11/12/2021).

Deux conceptions symboliques ressortent de l'ETPS : d'abord, elle repose sur l'idée voulant que certaines personnes migrantes profitent de la générosité des Canadiens. Ensuite, elle participe à la criminalisation de l'image des personnes migrantes, ce qui, dans un mouvement de circulaire, justifie le maintien de l'entente.

Générosité et profiteurs

Premièrement, nous l'avons vu, le concept de tiers pays sûr repose sur l'idée selon laquelle les personnes fuyant une persécution doivent chercher refuge dans le premier pays sûr qu'elles peuvent atteindre. Selon Martin Collacott, chercheur et diplomate canadien : « If, however, they choose to move on to somewhere else to seek asylum, it indicates that their primary concern was not to reach safety but rather to be allowed to seek asylum and remain permanently in countries where there are generous benefits, high rates of acceptance, etc. » (Collacott, 2010). Selon cette vision, les réfugiés détiennent le droit de trouver un refuge temporaire dans un premier pays d'asile, celui-ci s'engageant à offrir des droits élémentaires et des conditions d'existences minimales à ces migrant·e·s. La recherche du meilleur pays d'asile est, par ce fait même, perçue comme une manipulation du système d'immigration puisque ces personnes ne sont pas en droit de chercher des meilleures conditions d'existence. Le fait, pour un·e réfugié·e, de chercher par son propre chef une réinstallation permanente dans un pays de son choix a pour effet de réduire la crédibilité de son besoin de protection. Une conception symbolique se dessine ici entre les « réel·le·s réfugié·e·s » et les personnes qui manipulent le système d'immigration pour améliorer leurs conditions d'existence.

La sphère civile repose sur une représentation historique du groupe et sur une origine collective qui sont véhiculées et entretenues par les récits nationaux (Alexander, 2006 : 199). Au Canada, cette origine collective passe par l'idée d'une ouverture sur l'immigration et d'une générosité à l'égard des minorités ethniques. Nous pouvons d'ailleurs retrouver cette idée sur le site du gouvernement, lequel stipule que : « le Canada demeure un pays juste et accueillant, mais il ne tolérera pas que l'on abuse de cette générosité » (Gouvernement du Canada, 2020). Comme l'observe Catherine Dauvergne : « humanitarianism is about identity. The individual identity of the other who benefits from our grace is important, but only because of the light it reflects back on us » (Dauvergne, 2005). La générosité du Canada face aux réfugié·e·s représente donc une fierté nationale mais sert aussi d'argument contre l'immigration

humanitaire et pour un renforcement des politiques migratoires (Bauder, 2008B). Dans ce cas-ci, la « trop grande » générosité vient justifier des mesures restrictives visant à tracer une distinction claire entre les migrant·e·s en *réel* besoin de protection et les *fraudeurs* qui profitent du système d'asile. Cette représentation nationale se retrouve aussi dans le préambule de l'entente sur les tiers pays sûrs qui rappelle « la tradition d'assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées outre frontière des deux pays » (Gouvernement du Canada, 2002). Si ce rappel sert d'abord à réitérer l'idée que le Canada et les États-Unis sont des pays *sûrs*, il ne sert pas moins de justificatif à l'exclusion de certains types de migrant·e·s. L'ETPS repose en somme sur l'idée qu'une menace pèse sur l'intégrité du système d'asile canadien, menace qui appelle et encourage la mise en place de mesures restrictives et punitives. Or, entre 2017 et 2022, pour 52 113 demandes d'asile déposées par des personnes ayant franchi la frontière irrégulièrement, 27 297 ont été accueillies contre 18 919 rejetées pour diverses raisons (Gouvernement du Canada, 2022). Ces données démontrent qu'une proportion importante de personnes parviennent à démontrer qu'elles sont en réel besoin de protection et que l'appas du gain ne constitue pas leur principale motivation.

Loi et injustice

Deuxièmement, nous avons démontré comment les restrictions imposées par cet accord contraignent plusieurs migrant·e·s à entrer irrégulièrement au Canada. Cette transgression de la loi canadienne, elle-même produite par l'ETPS, agit ensuite comme justificatif de cette dite entente et consolide, par la même occasion, toutes autres mesures visant l'exclusion et la répression de ces demandeur·euse·s d'asile.

Le fait de traverser la frontière à l'extérieur des points d'entrée officiels constitue une transgression de la loi canadienne, or, ces personnes ne sont pas pour autant des migrant·e·s « illégaux ». Depuis quelques années, les communautés universitaires et militantes contestent l'utilisation du terme « immigrant·e·s illégaux » pour laisser place à des appellations plus nuancées telles que « migrants irréguliers » ou « sans papier ». Car, en vertu des conventions internationales, toute personne à la recherche d'un refuge a le droit d'entrer dans un pays, et ce, peu importe le point d'entrée. Et pourtant, au nom du droit, lequel repose sur un idéal collectif d'équité et de solidarité, ces personnes sont tout de même constituées comme une menace pour la société civile (Alexander, 2006). Contraintes à enfreindre la loi, ces personnes se retrouvent donc délégitimées face aux autres demandeur·euse·s d'asile en raison de l'image criminalisante qui accompagne leur entrée au pays. En effet, ces entrées sont souvent dépeintes comme une

injustice pour les canadien·ne· et pour les autres demandeur·euse·s d'asile. Un rapport de 2019 fourni par le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration nous fournit un exemple probant de ce type de discours préjudiciables:

Depuis quelques années, le gouvernement libéral permet à plus de 45 000 personnes de traverser illégalement à la frontière entre les États-Unis et le Canada, puis de faire une demande d'asile. Ces personnes exploitent une lacune de l'Entente sur les tiers pays sûrs entre le Canada et les États-Unis. Nombre d'entre elles n'ont pas de demande valide, mais sont admissibles à la formation linguistique et à d'autres services de réinstallation. C'est injuste pour ceux qui respectent les règles (Chambre des communes, 2019).

Les discussions sur les réfugié·e·s tendent donc à mettre l'accent sur une distinction séparant les réfugié·e·s légitimes qui respectent les « règles » et les migrant·e·s « fraudeurs » qui briment la liberté des premiers. Malgré le rappel bienveillant du gouvernement du Canada (2021b) soulignant que « les personnes qui traversent la frontière de manière irrégulière et qui demandent l'asile au Canada n'évitent pas la file d'attente et ne prennent pas la place de réfugiés qui arrivent de l'étranger pour être réinstallés au Canada », ces migrant·e·s sont tout de même identifiés comme des sujets irresponsables qui menacent le bon fonctionnement de la nation.

Jusqu'à présent, nous avons mis en évidence le processus de sécurisation des frontières nationales, lequel réfrène l'arrivée de demandeur·euse·s d'asile au Canada et pousse de nombreuses personnes vers l'immigration irrégulière. Malgré ces obstacles, plusieurs migrant·e·s franchissent néanmoins la frontière canadienne, avec en tête l'espoir d'être parvenu au bout de leur déboire; la réalité est toute autre : en 2019, l'Agence des services frontaliers canadienne a placé 8 825 personnes migrantes en détention (Amnesty international, 2021). Si le modèle de la détention prolonge de manière évidente le processus de sécurisation que nous avons démontré, il s'insère encore comme une pièce centrale dans le processus de production de l'image du migrant. C'est ce que nous proposons d'examiner dans les pages qui suivent.

Détention

Le modèle de la détention des personnes migrantes a connu un important essor depuis les années 70. Système aujourd'hui omniprésent dans l'organisation de nos frontières nationales, tous les États sont désormais dotés de lois et de politiques permettant l'incarcération de personnes pour des raisons migratoires (Aiken & Silverman, 2021). Et pourtant, de nombreuses recherches démontrent que cette pratique, en plus d'être couteuse et néfaste pour les détenu·e·s, ne permet ni de réduire les infractions migratoires ni d'améliorer l'efficacité des systèmes d'immigration (Silverman et Massa : 2012). Comment se fait-il que la détention des migrant·e·s soit une

stratégie de plus en plus répandue à travers le monde et comment justifier cette pratique dans un pays accueillant comme le Canada? Dans les prochaines pages, nous ferons d’abord un survol de la situation actuelle de la détention des personnes migrantes au Canada pour ensuite proposer une analyse de la détention à la fois comme conséquence de l’illégalisation de certains individus, mais aussi comme partie prenante de ce même processus.

Malgré sa posture accueillante et ses politiques multiculturelles, le Canada place des milliers d’individus en détention chaque année pour des raisons migratoires. À titre illustratif, les données fournies par l’Agence des services frontaliers du Canada (Amnesty international, 2021) témoignent d’une augmentation constante du nombre de migrant·e·s incarcérés entre 2016 et 2020.

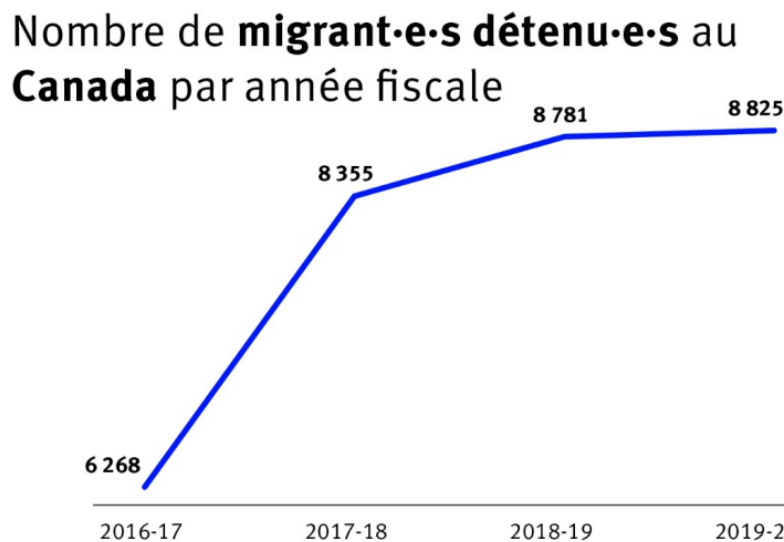


Figure 3.4 Nombre de migrant·e·s détenu·e·s au Canada par année fiscale (Amnesty international, 2021).

Ces détentions affectent notamment les individus qui entrent irrégulièrement au pays, lesquels sont automatiquement détenus puis généralement libérés s’ils déposent une demande d’asile. Car, en vertu du droit international, un·e demandeur·euse·s ne peut être sanctionné pour être entré irrégulièrement dans un pays. Or, de nombreux migrant·e·s (notamment ceux et celles à la recherche de protection) peuvent tout de même être incarcérés pour des raisons administratives. Parmi celles-ci, nous allons nous concentrer plus particulièrement sur les personnes détenues pour « risque de fuite » et parce que leur « identité n’a pas été établie », mais la LIPR autorise l’Agence des services frontaliers du Canada à détenir une personne migrante pour les motifs suivants :

- Danger pour le public;
- Risque de fuite (l'intéressé se soustraira vraisemblablement au contrôle, à l'enquête, au renvoi ou à la procédure pouvant mener à la prise par le ministre d'une mesure de renvoi en vertu du paragraphe 44(2) de la LIPR);
- Le ministre prend les mesures voulues pour enquêter sur les motifs raisonnables de soupçonner que l'intéressé est interdit de territoire pour raison de sécurité, pour atteinte aux droits humains ou internationaux ou pour grande criminalité, criminalité ou criminalité organisée;
- L'identité de l'intéressé n'a pas été établie;
- L'identité de l'étranger désigné n'a pas été établie.

Pour commencer, la particularité de ces détentions réside dans le fait qu'elles répondent à une « infraction présumée », elles imposent « une sanction a priori qui a pour but de maintenir l'ordre public » (Velloso, 2013 : 69). La détention représente donc une technologie de gestion de la population qui permet de maintenir un contrôle sur la sélection des migrant·e·s et d'exclure les personnes qui n'ont pas été en mesure de prouver qu'elles méritaient leur intégration. Alors que la sécurité et la dissuasion perdent graduellement leur pouvoir justificatif, l'expansion de la détention s'impose davantage comme un outil de maintien de la souveraineté nationale (Mainwaring et Silverman, 2017 : 3). Le tableau suivant (Amnesty international, 2021) démontre effectivement que la détention pour des raisons de sécurité publique ne représente qu'une minime proportion des cas (5%) par rapport au « risque de fuite » qui constitue l'écrasante majorité des motifs de détention (83%). Parmi les personnes détenues pour cette raison figurent des individus dont la demande de statut de réfugié a été rejetée ou d'autres qui ont épuisé leurs recours et qui résident au Canada depuis plusieurs années.

Proportion de migrant·e·s détenu·e·s au Canada par motif de détention, entre avril 2016 et mars 2020

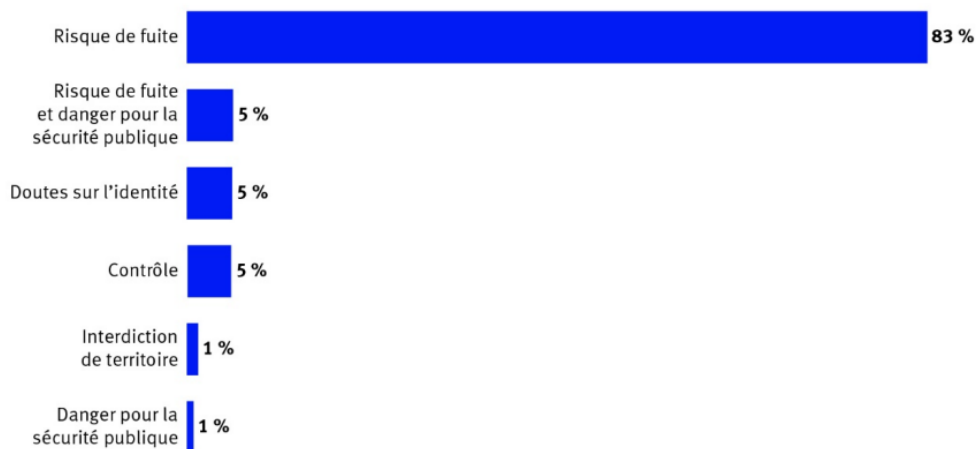


Figure 3.5 Proportion de migrant·e·s détenu·e·s au Canada par motif de détention (Amnesty international, 2021).

Entre 2017 et 2020, environ une personne immigrante sur cinq était incarcérée dans une prison provinciale en raison du manque d'espace dans les centres de surveillance de l'immigration (HWR, 2022). Sans être condamnées à aucune peine, ces personnes sont fréquemment emprisonnées dans des établissements à sécurité maximale sans connaître la date de leur libération. Elles sont aussi « menottées, enchaînées, fouillées, détenues à l'isolement cellulaire et enfermées dans des espaces restreints soumis à une routine stricte et sous surveillance constante, avec un accès limité au monde extérieur » (Amnesty international, 2021 : 2). Ces mesures administratives s'apparentent donc à des sanctions pénales auxquelles on aurait soustrait les garanties légales assurées par le droit criminel.

La lecture d'Alexander est ici intéressante pour appréhender cette dynamique d'exclusion physique que représente la prison. Les sociétés modernes reposent, selon lui, sur un code binaire qui établit simultanément des catégories d'émancipation et d'inclusion, d'une part, et de répression et d'exclusion, d'autre part (Alexander, 2001 : 371). Ainsi, puisque chaque communauté est le fruit d'un travail perpétuel de reconstruction de ses limites intérieures et extérieures, les migrant·e·s, qui de prime abord ne font pas partie de la communauté, doivent prouver leurs qualités démocratiques. Dans un tel contexte, la moindre infraction suffit généralement à semer un doute raisonnable justifiant l'exclusion et la surveillance. Chaque écart de conduite peut être interprété comme une incompétence civile, laquelle commande une exclusion au nom d'une autoprotection démocratique (Idem. 373). La prison représente donc

l'expression physique et juridique de la mise à l'écart de ces personnes qui n'ont pas mérité leur intégration dans la sphère civile. Dans les mots d'Alexander : « Because they are conceived as lacking the capacity for both voluntary and responsible behavior, these marginal members of the national community- those who are unfortunate enough to be constructed under the anticivil, counterdemocratic code- must be silenced, displaced, or repressed » (Alexander, 2006 : 61).

Les agent·e·s de l'ASFC peuvent aussi incarcérer des migrant·e·s pour manque de papier d'identité. Ce critère d'exclusion repose sur l'idée que tout individu a accès à une documentation légale. Certaines personnes ne peuvent toutefois se prémunir d'une telle garantie bureaucratique : « applicants who have fled without either, concealing their identity, adopting a different identity, or not having documentation of identity » (Bohmer & Shuman, 2007 : 89). Par exemple, les personnes fuyant une persécution par l'entremise de passeurs, ce qui est le cas de plusieurs migrant·e·s irrégulier·e·s, doivent généralement se départir de toutes preuves d'identité pour se procurer de nouveaux documents de voyage. Prouver une identité constitue dès lors l'un des principaux défis auxquels doivent faire face les demandeur·euse·s d'asile. Si ces barrières administratives peuvent sembler indispensables, elles ouvrent néanmoins la porte à des dérives bureaucratiques. Par exemple, la plus longue détention migratoire répertoriée au Canada « concernait un homme visiblement en situation de handicap psychosocial, qui a été détenu dans une prison provinciale et dont les autorités n'ont pas pu établir l'identité » (Amnesty international, 2021 : 91). Le manque de papiers d'identité lui a occasionné un emprisonnement de 11 ans.

La détention est non seulement une conséquence directe de l'illégalisation des migrant·e·s, mais participe également à criminaliser leur image. Le simple fait d'incarcérer ces personnes dans une prison provinciale, de les amalgamer sans distinction à la population carcérale, participe à entretenir l'idée qu'il s'agit d'une population dont il faut se protéger. Cette identification encourage l'instauration de politiques répressives, lesquelles effritent graduellement les garanties légales qui sont censées protéger les personnes migrantes (Dauvergne, 2008 :17). La détention a pour effet de priver les immigrant·e·s de leur humanité, ce qui influence la perception qu'à la société civile à leur égard, et, incidemment, agit sur les comportements des décideurs.

Certains informateurs ont témoigné de l'impact néfaste de l'emprisonnement sur la santé mentale et physique des migrant·e·s. Certaines personnes développent des troubles psychosociaux extrêmement importants qui se manifestent « physiquement par des tremblements, des hurlements, une incapacité à trouver le sommeil, une impossibilité de

fonctionner » (Amnesty international, 2021 : 23). Dans certains cas, elles perdent même la capacité de communiquer et ne sont « plus en mesure d’apprécier les risques qu’[elles courent] en cas d’expulsion » (Idem.). Ces comportements peuvent ensuite confirmer le sentiment d’altérité à l’origine de l’incarcération. La prison a pour conséquence de détruire les personnes détenues et peut provoquer chez celles-ci des comportements qui viennent confirmer l’idée qu’elles ne méritent pas d’être considérées comme des citoyen·ne·s. Ce travail de déconstruction des individus agit en somme comme une légitimation des mesures restrictives et consolide, par le fait même, l’institution de la prison.

Bon nombre de chercheur·euse·s dénoncent la privation de liberté et œuvrent pour l’abolition de la détention des personnes migrantes (Aiken & Silverman, 2021 ; Moffette, 2021 ; Mainwaring & Silverman, 2017 ; Flynn & Flynn, 2017 ; Sharma, 2021 ; Silverman & Massa, 2012 ; Wilsher, 2011). Pour avancer dans cet ordre d’idée, la pandémie de la Covid 19 a engendré la libération d’un grand nombre de migrant·e·s afin de restreindre la propagation du virus. Ce contexte a ouvert la porte à d’autres systèmes administratifs moins contraignants et à la remise en cause des centres de surveillance pour personnes migrantes (Amnesty international, 2021 : 1).

Pour résumer la première partie de notre mémoire, nous avons vu comment l’exigence de visa, l’ETPS et la détention affectent de manière inégale les personnes migrantes au Canada. Nous avons aussi démontré comment certaines mesures restrictives participent à la disqualification de certain·e·s migrant·e·s et à leur exclusion de la sphère civile. Enfin, le bref portrait que nous venons de brosser témoigne d’une inadéquation entre l’image accueillante que projette le Canada et la réalité de nombreuses personnes victimes des mesures répressives qui briment leur droit à la protection. Toutefois, les institutions de régulation, qui nous ont jusqu’ici occupées, n’épuisent en rien la structure organisationnelle de la solidarité civile. Cette dynamique d’inclusion et d’exclusion évolue plutôt en étroite relation avec les opinions publiques et les discours sociaux. Nous devons donc à présent nous interroger sur le rôle des institutions de communication dans l’entretien des frontières de la sphère civile. Pour ce faire, nous allons entreprendre une analyse de la couverture médiatique qui entoure l’arrivée de migrant·e·s irrégulier·e·s au pays.

4 Institutions de communication

Les institutions de communication, tout comme les institutions de régulation, ont pour vocation de supporter et de matérialiser les discours binaires de la sphère civile. Elles émettent des jugements sur le caractère civil ou non civil des groupes et des événements (Alexander, 2019 : 8). Ces institutions peuvent prendre plusieurs formes, notamment celles des sondages d'opinion et des associations civiles, mais notre recherche se concentre uniquement sur la branche médiatique, et plus particulièrement journalistique, des institutions de communication. Source d'information privilégiée au sein de la sphère civile, les journaux détiennent un rôle central dans l'opinion que les membres de la société entretiennent à l'égard de leurs concitoyens : « journalistic judgments thus possess an outsized power to affect the shape-shifting currents of contemporary social life, from people's movements to legal investigations, foreign policy, public opinion, and affairs of state » (Alexander, 2015 :10). Dans les prochaines pages, nous allons analyser comment certains discours médiatiques participent au processus d'illégalisation que nous avons jusqu'ici mis en évidence. En d'autres mots, nous souhaitons repérer les points d'influence mutuelle qui mettent en tension les discours sociaux et les instances décisionnelles.

L'organisation de notre analyse est orientée par les écrits de Teun A. Van Dijk. Selon le linguiste, la structure et le contenu des articles journalistiques doivent être étudiés en observant les liens qui unissent les médias et les autres institutions sociales (Van Dijk, 1991). Nous avons donc divisé notre écrit en fonction des différents éléments structurels des articles. Nous tenterons, tout au long de notre analyse, de relever les effets de ces discours médiatiques sur le lectorat et sur les instances décisionnelles concernées. Nous présenterons tout d'abord la particularité des textes d'opinion présents dans notre corpus. Deuxièmement, nous étudierons les images qui chapeautent les articles sélectionnés. Nous nous intéresserons ensuite aux titres des textes pour finalement nous attarder à leur contenu, soit aux thèmes qu'ils abordent et aux citations qu'ils mobilisent.

Avant de plonger dans notre analyse médiatique, il est important de rappeler les balises qui circonscrivent notre recherche. Notre corpus regroupe 150 articles journalistiques et textes d'opinion provenant des cinq journaux francophones les plus lus (Le Journal de Montréal, le Journal de Québec, La Presse, Le Devoir et Le Soleil) et des cinq périodiques anglophones les plus populaires du Canada (The Globe and Mail, The National Post, The Toronto Star, The Montreal Gazette et The Toronto Sun). Notre corpus a été généré directement sur les sites internet de ces journaux à partir des mots clés « migrants irréguliers », « migrants illégaux » et « chemin Roxham », et ce, en français et en anglais. Parmi les articles qui ressortaient de cette

recherche, nous en avons sélectionné 15 pour chaque journal en privilégiant les articles dont la récurrence des mots clés étaient la plus importante. Nous avons délibérément laissé de côté les articles qui relataient uniquement des mesures frontalières liées à la covid 19. Notre sélection constitue en somme une sorte de cadrage regroupant plusieurs choix qui nous éloignent inévitablement de l'objectivité parfaite. La principale limite de notre recherche concerne la sélection des périodiques qui laisse de côté un nombre important de journaux et de sources d'information électroniques qui ne feront pas partie de notre échantillon.

Textes d'opinion

Tout d'abord, notre corpus a été généré sans considération à l'égard des sections de provenance des textes étudiés. Nous nous sommes ainsi retrouvés avec un ratio plutôt varié d'articles d'actualité et de textes d'opinion. Le tableau suivant démontre la répartition des articles en fonction de leur section (Tableau 4.1). Nous observons que le journal de Québec et le Toronto Star se démarquent par le nombre majoritaire de textes d'opinion en comparaison aux articles d'actualité.

Tableau 4.1 Nombre d'articles selon la section d'origine.

Nombre d'articles selon la section d'origine		
	Actualité	Opinion
Journal de Montréal	11	4
Le Journal de Québec	7	8
La Presse	14	1
Le Devoir	14	1
Le Soleil	14	1
Montreal Gazette	11	4
The Globe and Mail	14	1
National Post	15	0
The Toronto Star	13	2
The Toronto Sun	3	12
Total	116	34

Les éditoriaux ont la particularité de prendre position sur un fait d'actualité et d'engager, par le fait même, « la responsabilité morale du journal » (Martin-Lagardette et Derieux , 1994 : 82). Alors que l'éditorial signé par la direction d'un journal tend à perdre sa position centrale dans l'organisation des périodiques d'aujourd'hui, les textes d'opinion maintiennent toujours

un rôle important dans la relation d'un journal avec son lectorat. Certains déplorent néanmoins la manière dont les textes d'opinion se sont éloignés de leur rôle provocateur pour aujourd'hui entretenir un rapport plus serré avec l'opinion publique (Herman & Jufer, 2001). En d'autres mots, les médias participent à la production et à la consolidation de l'opinion publique, mais sont aussi pénétrés par l'impératif de rejoindre les positions de leur auditoire.

Les sociétés contemporaines, explique Alexander, reposent sur des conflits entre des groupes qui ne partagent pas les mêmes croyances et qui interprètent de manière différente les intentions et les actions de leurs concitoyens (Alexander, 2004B). Ainsi, en raison de la complexification de nos sociétés, l'efficacité des performances symboliques – performances au sens où elles peuvent être comprises comme communiquant un sens à un public – est fonction de leur capacité à faire écho aux systèmes de représentation symboliques de leur public. Dans notre cas, afin d'obtenir l'adhésion de leur lectorat, les textes d'opinion doivent parvenir, par le truchement de procédés dramatiques, à unir les paroles prononcées à l'avant-plan avec le bagage symbolique d'arrière-plan des lecteurs. Les rédacteur·ice·s doivent donc user de stratégies diversifiées pour convaincre leur public de la véracité de leur opinion. Ainsi, pour reprendre les mots d'Alexander : « If the performance is energetically and skillfully implanted in moral binaries, in other words, psychological identification can be achieved and elements from the background culture can be extended dramatically » (Alexander, 2004B: 553). Pour paraître authentiques, les rédactrices et rédacteurs doivent donc mettre en scène un personnage et avancer des conclusions tranchantes et claires. Pour preuve, lorsqu'un chroniqueur ou une chroniqueuse avance une position trop nuancée, « son texte est moins intéressant, il devient plus insipide, le "show" est moins bon » (Lemieux, 2014). Ainsi, la fonction informative des chroniques d'opinion tend à être minée par l'impératif de prendre des positions tranchées sur des enjeux d'actualité (Ibid : 18). Lorsqu'il s'agit d'enjeux complexes tels que celui qui nous concerne, les prises de positions claires ont pour conséquence de simplifier le débat à des considérations manichéennes, lesquelles jouent rarement en faveur des nouveaux arrivants.

À l'intérieur de notre corpus, nous avons soulevé deux stratégies mobilisées dans la majorité des textes d'opinion. D'abord l'utilisation du « nous » et ensuite la mobilisation d'un ton péremptoire et autoritaire. L'utilisation du « nous » permet de faire passer l'opinion du rédacteur ou de la rédactrice comme étant partagée par l'ensemble des lecteur·rice·s. « Il témoigne d'une volonté de l'éditorialiste de créer une communauté réelle ou fictive à laquelle le lecteur peut (ou doit) se sentir intégré » (Herman & Jufer, 2001). Par exemple, le texte *Why are*

we catering to illegal migrants? publié dans le Toronto Sun sous la plume de Jerry Agar (2017) mobilise l'idée d'un « nous » national pour s'opposer à la générosité accordée aux migrant·e·s irrégulier·e·s. Dans un même ordre d'idée, la chronique *Les Québécois sont racistes* de Steve E. Fortin parue dans Le Journal de Québec rassemble les lecteur·rice·s sous la bannière d'une communauté imaginée : « Ça fait pourtant plus de dix ans que certains *vous* le répètent, ad nauseam, "les Québécois sont racistes" [...] *On* connaît la chanson » (Fortin, 2019, notre italique). Fortin exprime son propre ras-le-bol des insultes envoyées aux « Québécois·es » qui questionnent la gestion des frontières. Il extrapole d'abord ses observations personnelles à l'ensemble de ses lecteur·rice·s (« *vous* », « *on* »), pour ensuite les inviter à l'action politique : « *Faut* condamner ça. *Faut* combattre ça. Et pour ce faire, et sans excuser d'aucune façon que ce soit ce déferlement infect de haine, *il faudra* à un moment donné qu'on se questionne, aussi, sur les conséquences de plus d'une décennie d'accusations de racisme, d'intolérance, de xénophobie; de ce que ce discours-là peut engendrer. » (idem, notre italique) L'usage fréquent de formules autoritaires telles que « il faut » « nous devons » permet à l'éditorialiste de « convoquer l'évidence absolue » (Herman & Jufer, 2001). Par exemple, Mathieu Bock-Côté écrit en 2020 : « *Il faudra* pourtant savoir leur tenir tête. Le respect des frontières est *essentiel* à la paix sociale » (Bock-Côté, 2020, notre italique). La Chronique s'oppose aux « groupuscules radicaux qui cherchent à instrumentaliser la crise sanitaire des derniers mois pour normaliser le statut de gens entrés ici sans en avoir la permission » (Idem.). Bock-Côté réduit d'abord l'ensemble chercheur·euse·s et des organismes qui militent pour la régularisation des statuts migratoires à des « groupuscules radicaux ». Le texte appelle ensuite au maintien des valeurs civiles telles que « la paix sociale » par l'entremise de formules péremptoires qui laissent peu d'espace aux nuances et au débat.

Notre corpus nous a en somme permis de constater une disparité entre les textes d'opinion des différents journaux (tableau 4.2). Or, bien que certains périodiques publient des écrits positifs, c'est-à-dire ouvertement en faveur de l'accueil des migrant·e·s irrégulier·e·s et allant à l'encontre des discours négatifs qui entourent généralement cette population, une majorité des textes d'opinion se positionnent pour un renforcement des frontières nationales et pour l'exclusion des demandeur·euse·s d'asile irrégulier·e·s.

Tableau 4.2 Connotation des textes d'opinion.

Connotation des textes d'opinion				
	Positif	Négatif	Neutre	% des textes négatifs
JdM	0	4	0	100%
JdQ	0	7	1	88%
La Presse	0	0	1	0%
Le Devoir	1	0	0	0%
Le Soleil	0	1	0	100%
The Gazette	2	1	1	25%
Globe and Mail	0	0	1	0%
National Post	-	-	-	-
The Toronto Star	1	0	1	0%
The Toronto Sun	0	12	0	100%
Total	4	25	5	74%

Images

Les images ont un pouvoir discursif important dans la transmission des informations et des valeurs morales qui sont véhiculées -de manière consciente ou inconsciente- dans les articles. Le choix des images posées à l'entête des textes joue un rôle central dans la mise en scène de l'histoire racontée, il oriente le regard du lecteur vers certains points de vue et certaines interprétations de l'actualité. Dans le cadre de notre recherche, nous proposons une brève analyse des différents acteurs illustrés et des impressions qui sont transmises au public. Nous savons que ces images sont généralement puisées dans une base de données, ce qui limite le choix des journalistes lors de la mise en page de leur article et explique pourquoi nous avons noté une certaine récurrence dans l'apparition de quelques images. Nous avons recensé quatre types d'images : des photos où figurent 1) des policier·e·s, avec ou sans migrant·e·s, 2) des migrant·e·s, 3) des personnalités politiques et 4) des manifestations (Figure 4.1).

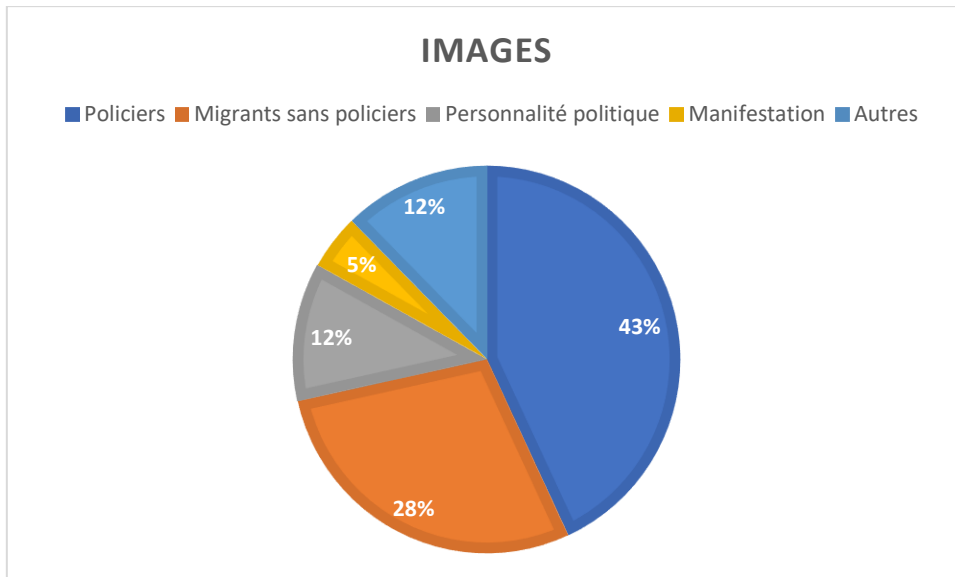


Figure 4.1 Types d'images.

La police

Premièrement, des policier·e·s sont présents dans 43% des images répertoriées. Dans la grande majorité des cas, la photo illustre un·e policier·e dirigeant des personnes migrantes à la frontière canadienne, comme dans les deux exemples ci-bas (Le Devoir 2020, National Post, 2018).



Figure 4.2 Image policiers 1 (Le Devoir, 2020).



Figure 4.3 image policiers 2 (National Post, 2018).

La présence du corps policier dans une proportion écrasante des images n'est pas sans effet. La police étant régulièrement associée au crime, à l'ordre et à la sécurité publique, une telle visibilité peut donner l'impression d'une situation insolite et inquiétante. Ces images reproduisent aussi l'idée d'une transgression et d'une criminalité, laquelle favorise le maintien d'une approche répressive à l'égard de ces migrant·e·s. Plusieurs études postulent que « les images sont capables d'entraîner les gens dans une voie émotive, tandis que le matériel textuel ou verbal les maintient dans une voie de pensée plus rationnelle, plus logique et plus linéaire » (Joffe, 2007 : 102). De telles photographies peuvent donc entraîner une dissonance entre la perception émotive véhiculée par les images et les explications nuancées transmises dans le texte des articles. Il est toutefois intéressant de noter que la majorité des situations photographiées véhiculent une bienveillance de la part du corps policier. Aucune image ne démontre un·e agent·e de police exerçant une force physique sur les migrant·e·s, au contraire les photos démontrent plutôt une entraide entre les policier·e·s et les familles traversant la frontière comme en témoigne l'exemple suivant (La Gazette, 2018).



Figure 4.4 Image policiers 3 (La Gazette, 2018).

Nous avons ensuite remarqué l'utilisation récurrente d'images captées la nuit. Comme nous pouvons l'observer dans l'image ci-bas, l'assemblage de plusieurs éléments à connotation négative, tels que la pénombre, la police à l'avant-plan et la lumière éblouissante, impose un sentiment d'inquiétude et de désordre (Le Devoir, 2017). Cette luminosité fait ressurgir un imaginaire de chasse à l'homme où les nouveaux arrivants semblent être traqués par un système de surveillance. La position du policier jumelée avec l'éclairage instaurent une impression de contrôle et de prise en charge de l'intrusion. De telles images peuvent donc participer à la création d'un « problème » social, lequel commanderait une prise de position de la part des lecteurs. Or, puisque les images possèdent une « valeur de vérité », (Joffe, 2007) de telles illustrations risquent de produire une interprétation davantage fondée sur l'inquiétude et la répression plutôt que sur la bienveillance et l'entraide.



Figure 4.5 Image policiers 4 (*Le Devoir*, 2017).

Les personnes migrantes

Deuxièmement, 38 images présentent des migrant·e·s sans la présence d'un corps policier. Toutefois, parmi celles-ci, uniquement cinq photos présentent une personne migrante de face. Certaines images récurrentes démontrent une longue file de migrant·e·s, donnant l'impression d'un nombre important de personnes à notre frontière. Nous savons toutefois qu'il est plutôt rare de retrouver des dizaines de personnes au chemin Roxham, les migrant·e·s arrivant généralement au compte-goutte. Dans la grande majorité des cas, les migrant·e·s sont représentés de dos, comme un groupe d'individus sans visage. Peu d'images témoignent de l'humanité de ces personnes, elles sont généralement dépeintes ayant la mine basse, suivant les directives des agents frontaliers. Ainsi, si les images ont la capacité de créer une identification forte entre les spectateurs et les événements illustrés, elles peuvent tout autant entraîner un sentiment « d'apathie et de détachement » chez le public (Joffe, 2007 : 112). À l'inverse de la couverture médiatique de certains événements dramatiques où les photographes parviennent à transmettre la détresse et l'individualité des acteurs, dans le cas du chemin Roxham il est extrêmement rare de retrouver des images permettant de susciter « l'empathie et l'engagement » du public (idem.).

En somme, une part importante des images recensées véhiculent une perception négative ou inquiétante à l'égard de l'immigration irrégulière. Le calme et l'entraide ressortent aussi d'un bon nombre de ces photos. Or, ces représentations ne permettent pas d'illustrer l'agentivité des migrant·e·s et peuvent perpétuer une représentation passive et dépendante de ces

dernier·e·s. Au sein de la sphère civile, la passivité représente un risque pour le maintien de la démocratie. En effet, puisque la démocratie permet aux acteurs de développer une autonomie dans leurs actions et leurs motivations, les personnes dépeintes comme dépendantes et passives seront considérées comme antidémocratiques (Alexander, 2013 : 112). Par conséquent, les membres de la société civile peuvent avoir tendance à se désolidariser de ces individus et, dans certains cas extrêmes, à entreprendre des démarches pour les exclure physiquement de l'espace collectif. Les demandeur·euse·s d'asile irrégulier·e·s se retrouvent par ailleurs régulièrement mis en opposition avec les immigrants économiques hautement scolarisés qui « méritent » leur intégration au Canada en raison du plus grand degré d'agentivité qui leur est attribué (Armony, 2020). Ainsi, si le Canada et le Québec sont fortement ouverts à l'immigration, cette ouverture n'est possible que si elle est mise en tension avec une fermeture des frontières, fermeture qui affecte les personnes « passives » et « dépendantes ». À ce sujet, une chronique de Jerry Agar permet d'illustrer comment les images d'entraide peuvent éveiller un sentiment d'injustice et d'incompréhension chez les citoyens: « Instead of upholding the law, the RCMP are seen carrying luggage and children, to accommodate people who are breaking the law » (Agar, 2017). Nous retrouvons encore une fois un discours sur l'illégalité de ces demandeur·euse·s d'asile, illégalité qui justifierait une attitude répressive à leur égard. Ainsi, en raison de leur « illégalité » ces personnes ne mériteraient pas notre aide et notre générosité. Nous aurons l'opportunité de revenir sur les thèmes de la générosité et de l'aide dans les sections qui suivent.

Titres

Les titres des textes journalistiques détiennent une position centrale dans la mise en scène de la nouvelle relatée. Nous savons que la majorité des lecteur·rice·s puisent leurs informations dans les titres des articles et s'aventurent moins souvent dans la lecture approfondie des journaux (Van Dijk, 1991 : 50). Par leur structure courte et accrocheuse, les titres ont donc pour fonction de résumer un enjeu en quelques mots et d'en donner les informations principales.

Nous avons recensé 25 articles de journaux dont les titres mobilisaient le mot « illégal » pour désigner les demandeur·euse·s d'asile du chemin Roxham. Nous avons aussi observé une répartition assez inégale de ces articles en fonction de leurs journaux de provenance, le Journal de Montréal et le Toronto Sun se démarquant par leur utilisation fréquente du terme (Figure 4.6). Il est aussi intéressant de noter que plusieurs articles recensés débattent de l'utilisation, justifiée ou non, du terme « illégal ». Notamment la chronique *L'immigration illégale est illégale* de Mathieu Bock-Côté parue en 2020 dans le Journal de Montréal ou encore la

chronique de Candice Malcolm intitulée *Liberals use 'illegal' vs. 'irregular' argument as a distraction* publiée en 2018 dans le Toronto Sun. Ces textes témoignent d'un débat toujours vivant quant à la « légalité » de ces migrant·e·s et d'un refus de se plier aux appels des experts qui martèlent depuis des années qu'il est légal de chercher protection dans un autre pays.

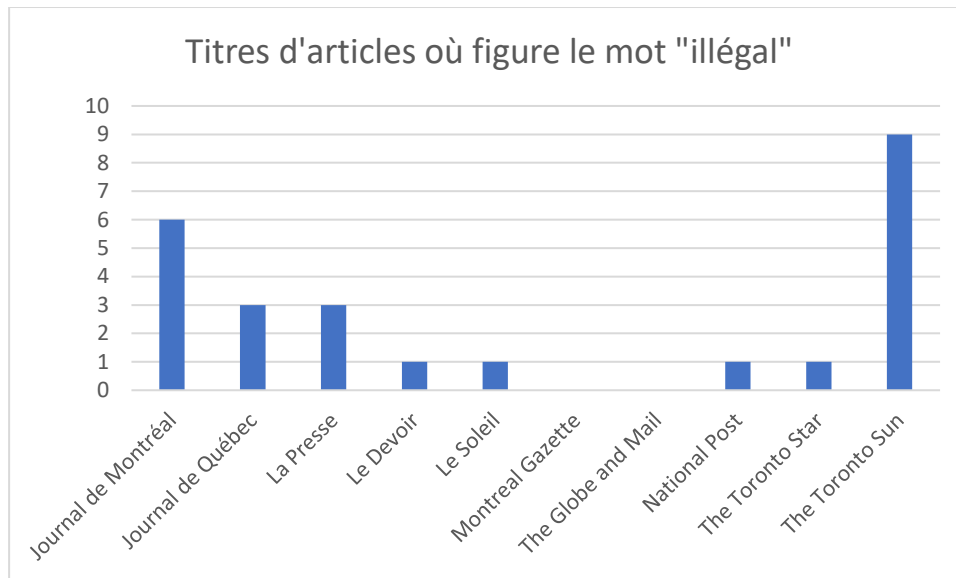


Figure 4.6 Titres d'articles où figure le mot « illégal ».

Les structures discursives sont au cœur des processus d'inclusion et d'exclusion de la sphère civile : les acteurs « sont » ce qu'on dit d'eux. En d'autres mots, la terminologie mobilisée pour décrire une catégorie d'acteurs déplace, renforce ou atténue les frontières de la société civile ainsi que celles de ces institutions. Au niveau des médias, le vocabulaire mobilisé pour dépeindre de nouveaux acteurs qui cherchent à intégrer la société civile exerce une forte influence sur les considérations quant à leur intégration ou à leur exclusion : « Do these newly observed actors deserve to be inside or outside of civil society? Do they threaten 'us' -the news audience- in a manner that suggests we should mobilize against them, or do they allow us to feel good about ourselves, so much that we might wish to reach out and lend them a helpful hand? » (Alexander, 2006 : 81).

Il peut sembler anodin que certains rédacteur·ice·s utilisent le mot « illégal » par méconnaissance des rouages du droit international ou par simple confusion, mais ce manque de rigueur peut toutefois recadrer le discours social sur ces réfugié·e·s autour d'enjeux de criminalité et de sécurité. En effet, la catégorie « immigrants illégaux » implique que ces personnes ont commis un crime et qu'elles ont, par le fait même, porté atteinte à la société d'accueil, société au sein de laquelle ces migrant·e·s n'ont toujours pas leur place. Ces

significations implicites et les réponses émotionnelles qu'elles suscitent entraînent ensuite des conséquences réelles sur le comportement des décideurs et sur la façon dont la société civile intègre ces immigrant·e·s à la vie collective (Bauder, 2013: 2). Le texte *De plus en plus de réfugiés illégaux* rédigé par Frédérique Giguère au Journal de Montréal témoigne de ce type de confusions préjudiciables. On y lit dès les premières lignes : « Les policiers de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) postés à la frontière sont de plus en plus confrontés à des scènes bouleversantes depuis l'automne, alors que le nombre de réfugiés illégaux a explosé » (Giguère, 2017). Une simple appellation erronée, ou l'omission d'expliquer que les réfugiés ne peuvent être « illégaux », redoublé de termes alarmistes tels que « scènes bouleversantes » et « explosé » a pour conséquence d'entamer la légitimité de ces demandeur·euse·s d'asile, pourtant garantie par les traités internationaux, et de les positionner comme un problème social à résoudre et à réprimer. La chronique de Mario Dumont *Négliger les frontières* publiée en 2019 au Journal de Montréal nous offre un second exemple probant d'un discours qui peut définitivement faire pencher la balance vers l'exclusion des nouveaux arrivants. Elle débute par les phrases : « Des criminels de haut niveau du Mexique, du Pérou ou de la Colombie vivent paisiblement au Canada. La moitié sont dans la nature au Québec » (Dumont, 2019). Ce type de discours reproduit une attitude altérisante à l'égard des migrant·e·s irrégulier·e·s, attitude qui n'est pas sans influence sur les sphères politiques et administratives.

Outre l'appellation « illégal », nous avons recensé plusieurs termes à connotation négative dans les titres de notre corpus. Au total, 53 articles mobilisaient des mots tels que *crise, vague, pagaille, expulser, déportation, passoire, assiégé, affront, afflux, détention, disproportionné, endiguer, limite, clôture*. En anglais, nous avons retrouvé une ressemblance des termes mobilisés : *crisis, challenge, limit, deportation, discription, remove, reject, restrict, intercept, fiasco* et *deluge*. Au contraire, seulement huit titres – sur 150, rappelons-le - arboraient des mots positifs et rassurants tels que : *aider, vie meilleure, home, regularize, safety, tolerance, helping* et *secure*. Parmi ceux-ci, cinq des huit titres provenaient de la Gazette et uniquement deux articles étaient francophones. Le langage de « crise » fréquemment utilisé pour couvrir l'entrée de migrant·e·s irrégulier·e·s entretient, encore une fois, l'idée que ce phénomène est une aberration occasionnelle qui appelle de nouvelles mesures restrictives (Goldring *et al.* 2009). Une telle vision ne permet pas de concevoir ces entrées comme un flux organisé résultant de dynamiques politiques et juridiques complexes et contribue à une attitude négative à l'égard de l'immigration. Nous savons aussi que l'opinion publique sur l'immigration a tendance à être plus positive lorsque la population a confiance en la capacité du gouvernement à bien gérer les

frontières nationales (Dennison & Dražanová, 2018). Un tel vocabulaire au sujet du chemin Roxham peut donc effriter l'attitude accueillante des canadien·ne·s et ce, pour toutes les catégories d'immigrant·e·s.

Ainsi, au même titre que la détention vient renforcer une vision criminalisante des personnes migrantes, le choix lexical, lui-même influencé par une attitude à l'égard des migrant·e·s irrégulier·e·s, vient légitimer et reproduire un regard de suspicion et d'inquiétude face à ces individus. Cette attitude agit donc en concert avec les conditions matérielles d'existence de ces personnes, lesquelles sont discursivement et physiquement constituées comme des ennemis de la solidarité sociale.

Thèmes

L'immigration irrégulière est un sujet récurrent dans l'actualité canadienne. Le chemin Roxham attire tout particulièrement l'attention médiatique depuis 2017. Jusqu'ici, nous avons vu comment les images et le lexique mobilisé dans les articles participent à la compréhension et à la création d'une réalité sociale. Nous allons à présent nous concentrer sur les discours véhiculés par les thèmes de l'actualité journalistique. Par la couverture de certaines questions et par l'oblitération d'autres événements, les médias mettent de l'avant certaines préoccupations et en laissent d'autres dans l'oubli. En d'autres mots, « l'effet de cadrage », c'est-à-dire la manière dont un enjeu est représenté dans les médias, a une forte influence sur l'opinion publique et est particulièrement pertinent pour appréhender la manière dont l'immigration irrégulière est comprise par la population canadienne (Bleich, Bloemraad, De Graauw, 2015). Comment parlons-nous des migrant·e·s irrégulier·e·s? Quels événements suscitent la production de discours? Parmi les 150 articles prélevés dans notre corpus, nous avons extrait les textes d'opinion pour uniquement comptabiliser les différents thèmes rapportés par les articles d'actualité (Tableau 4.3).

Tableau 4.3 Fréquence thèmes d'actualité.

Fréquence thèmes d'actualité											
	JdM	JdQ	Presse	Devoir	Soleil	Gazette	G&M	NP	Star	Sun	Total
Mesures répressives	3	0	4	5	5	1	2	4	3	0	27
Entrées	4	2	1	2	2	3	3	5	2	1	25
Argent	1	1	5	2	3	1	3	1	1	1	19
Débat Politique	0	4	2	5	2	0	3	2	1	0	19
Manifestations	1	0	0	0	0	3	0	0	0	0	4
ETPS	1	0	0	0	0	0	0	0	4	0	5
Témoignages	0	0	0	0	0	2	3	2	1	1	9
Autres	1	0	2	0	2	1	0	1	1	0	8
Total	11	7	14	14	14	11	14	15	13	3	116

Entrées et répression

Près de la moitié de nos articles sont regroupés dans les deux premiers thèmes recensés : les variations dans le nombre d'entrées irrégulières au pays et les mesures répressives qui en découlent. Dans la majorité des cas, les articles informent la population au sujet des entrées irrégulières en les présentant comme un problème social : le ton se veut rassurant lorsque le flux se calme et on s'inquiète quand les passages se font plus nombreux. Par exemple, l'article *'Irregular' migrants continue to flock into Toronto* paru dans la section des nouvelles locales du Toronto Sun débute comme suit : « Ottawa, we have a problem... It's not just that Toronto's shelters are full — with 2,600 or 39.2% of the spaces occupied by refugees, er asylum seekers, irregular migrants (whatever we're calling them today.) But according to city spokesman Natasha Hinds Fitzsimmins Tuesday, some 18-20 are arriving in the city per day, mostly from Nigeria » (Levy, 2018). Ce type d'article introduit l'idée selon laquelle l'ouverture des frontières occasionne une sorte d'invasion ingérable de demandeur·euse·s d'asile dans les villes canadiennes. Ce même article continue en déplorant la présence de réfugié·e·s dans les hôtels de Toronto : « The reputable Tripadvisor website has been inundated in the past few weeks with scathing reviews of the hotel, calling it a "zoo, filthy, noisy and dangerous" with the lobby full of loitering refugees and halls containing graffiti and garbage » (Idem.). Ce discours décomplexé perpétue un portrait raciste, et plus précisément islamophobe, des demandeur·euse·s d'asile, lesquels sont dépeints comme des animaux dangereux et ingérables. Soulignons toutefois que cet exemple constitue un cas extrême de discours discriminatoire qui détonne du reste de notre corpus. De manière générale, les entrées irrégulières sont surtout présentées comme un enjeu social et comme une lutte incessante où les mesures répressives se resserrent et se desserrent au gré des décisions politiques. Les nouvelles mettent généralement l'accent sur l'aspect indésirable des entrées irrégulières et sur les solutions qui pourraient y être apportées. À l'instar d'une discussion autour d'une infiltration d'eau dans un immeuble, chacun propose une solution; certains invitent à la suspension de l'entente sur les tiers pays sûrs, d'autres penchent plutôt vers la fermeture du chemin Roxham. Finalement, très peu d'articles se tournent vers les principaux concernés et, par conséquent, les demandeur·euse·s d'asile se retrouvent exclus de la discussion. En traitant l'immigration irrégulière comme un flux d'individus anonymes, les articles reproduisent un discours déshumanisant qui ne

permet pas d'appréhender ces personnes comme des réfugié·e·s légitimes. Les migrant·e·s irrégulier·e·s sont, par le fait même, délégitimé·e·s dans leur parcours migratoire, ce qui occasionne des questionnements et des réticences au sein de la société civile quant à l'aide qui devrait leur être accordée. Cette idée transparait notamment dans le thème de l'argent qui se trouve à la troisième place des sujets d'actualité recensés et que nous abordons dans la section qui suit.

Argent

La Presse s'est démarquée avec plus du tiers de ses articles dont l'objet principal était d'informer la population du coût engendré par l'accueil de migrant·e·s irrégulier·e·s. Cette récurrence témoigne de l'incessant débat qui déchire les provinces canadiennes (plus particulièrement le Québec) et l'État fédéral quant au financement de l'immigration. En effet, puisque la quasi-totalité des passages irréguliers s'effectuent par le chemin Roxham situé au Québec, ceux-ci occasionnent des frais d'accueil et d'hébergement qui reposent majoritairement sur le gouvernement provincial. Plusieurs articles font donc le point sur les négociations entre le provincial et le fédéral relativement au remboursement des frais encourus par la gestion du chemin Roxham. Outre la répartition de la charge financière engendrée par l'accueil des demandeur·euse·s d'asile, la question à savoir *pour qui* sommes-nous prêts à payer se retrouve aussi au centre de l'actualité.

Dans un contexte marqué par la survalorisation de l'immigration économique, il n'est pas surprenant d'observer une dévalorisation et une réticence face aux autres motifs d'immigration qui peuvent apparaître comme une menace pour la prospérité économique du pays (Saint-Louis, 2021). Une importante distinction s'effectue entre les personnes dont l'immigration est en arrimage avec un besoin de main-d'œuvre particulier -qui sont donc rentables économiquement- et les migrant·e·s qui représentent un fardeau financier pour le Canada. Nous nous permettons ici de reproduire la quasi-totalité d'un article de la Presse publié en 2018, intitulé *Le Canada dépense des millions pour aider les migrants irréguliers*. Il permet d'appréhender la manière dont les dépenses monétaires sont mises en relation avec un discours disqualifiant et altérant les personnes récipiendaires de cet argent.

Les chiffres montrent que le Canada a dépensé plus de 5 millions en 2017 et pendant la première partie de 2018 pour le logement temporaire, la nourriture et l'eau pour les migrants qui ont traversé le Canada en provenance des États-Unis par le passage non officiel de Saint-Bernard-de-Lacolle, au Québec. Une partie de cet argent a également été consacrée aux services de sécurité. Les données ont récemment été déposées à la Chambre des communes en réponse aux questions écrites des députés de l'opposition. Une ventilation détaillée des dépenses pour les services d'hébergement et les services humanitaires montre que l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) a payé pour des articles tels que des génératrices et des appareils de chauffage, de l'eau et des chambres d'hôtel pour les migrants irréguliers. L'ASFC a également embauché la Croix-Rouge canadienne pour aider à fournir des services aux demandeurs d'asile au Québec, où la grande majorité des migrants irréguliers sont arrivés cette année. Cela comprend la distribution de trousseaux d'hygiène, de couvertures et de fournitures pour bébés, comme des couches et des préparations pour nourrissons. Des services de soins de santé de base sont également offerts avec l'aide d'une infirmière sur place, et il y a possibilité de transporter les gens à l'hôpital pour répondre à des besoins plus sérieux en matière de soins de santé. Malgré le fait que ces personnes aient franchi "illégalement" la frontière Canada-États-Unis, le Canada ne détient qu'une fraction d'entre elles.[...] Pendant ce temps, il semble que très peu de demandeurs d'asile irréguliers au Canada ne se présentent pas aux audiences sur l'immigration - l'une des principales justifications utilisées par l'administration Trump aux États-Unis pour appuyer sa politique de détention et de poursuite fédérale de tous les immigrants illégaux aux États-Unis (La Presse, 2018).

Pour commencer, le titre de l'article utilise le terme « *aider les migrants irréguliers* », ce qui a pour effet d'invisibiliser les obligations internationales sous-jacentes à ces dépenses. Or, au lieu de souligner le caractère élémentaire des soins accordés aux nouveaux arrivants, l'énumération convoque plutôt un ton accusateur qui n'est

pas sans rappeler la mise en lumière de dépenses excessives liées à des cas de corruption ou de fraudes économiques. En ressort donc une impression de scandale financier où l'argent des citoyen·ne·s canadien·ne·s semble avoir été dépensé sans justification au profit de personnes étrangères. L'angle de cet article oriente donc le regard du public vers les complications administratives et financières engendrées par l'immigration irrégulière plutôt que sur l'aide qui pourrait être accordée à ces personnes. Le texte sous-entend aussi un certain penchant pour la rigidification des mesures administratives lorsqu'il met en comparaison le Canada et les États-Unis qui disposent d'un système de détention plus sévère. Ce type de nouvelles est en somme pénétré par un certain ressentiment face à l'aide accordée aux personnes étrangères. On voit bien ici comment l'aide et la générosité qui se trouvent au cœur de la sphère civile sont conditionnelles au sentiment de solidarité qui lie les membres d'une communauté ensemble. Ce sentiment de solidarité se reproduit par la mise à distance de certains individus caractérisés par leur manque de compatibilité civilisationnelle. Ainsi, l'accueil de réfugié·e·s au Canada permet de maintenir une image nationale positive, mais les limites de la générosité se dressent donc là où les migrant·e·s ne parviennent pas à surmonter les stigmates rattachés à leur parcours migratoire. Pour illustrer cette idée, un sondage effectué en 2017 par l'institut Angus Reid démontre que 53% des Canadiens recensés avaient l'impression que le Canada était trop généreux envers les migrant·e·s qui entrent « illégalement » au pays (Angus Reid, 2017).

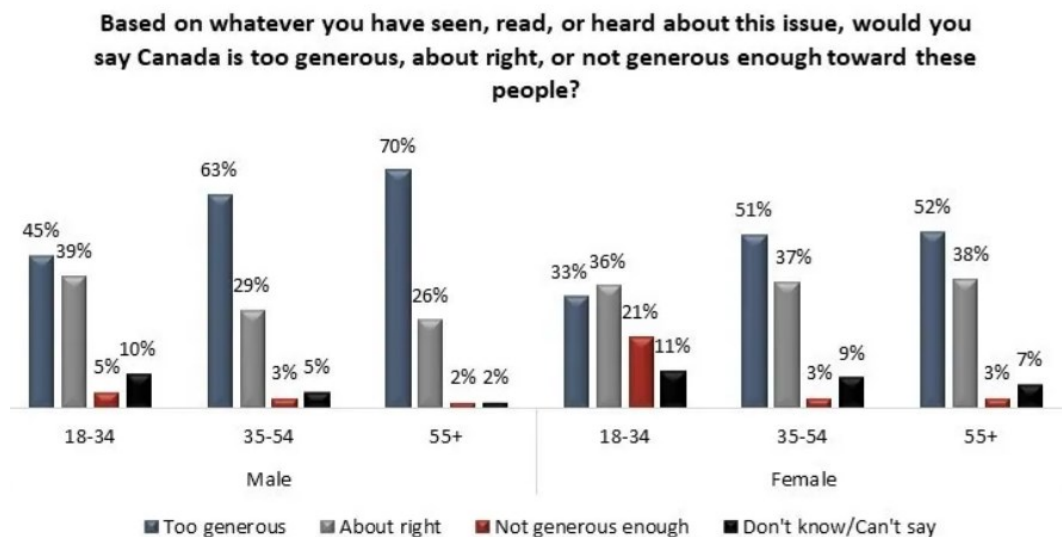


Figure 4.7 Statistique générosité (Angus Reid, 2017).

La question du sondage, à savoir si le Canada est trop généreux par rapport à « ces personnes » implique une déshumanisation et un processus d'extériorisation des migrant·e·s par rapport au groupe d'appartenance. De tels sondages posent ainsi des questions qui, autrement, n'existeraient pas et invite le public à prendre position sur cette réalité et à *faire vivre* un nouveau problème social. En ressort tout de même que, ce que la majorité des répondant·e·s ont « vus, lus ou entendus » à propos des demandeur·euse·s d'asile irrégulier·e·s (en d'autres mots, ce que les médias en disent) invisibilisait le fait que cette « générosité » repose sur des obligations internationales et que leur « illégalité » n'implique pas de crime ou quelque action entraînant des conséquences. Ces débats quant à la générosité à laquelle auraient, ou non,

droit ces migrant·e·s se transposent dans la sphère politique qui, à son tour, participe à l'effervescence de la discussion.

Débats

L'immigration irrégulière est un sujet qui suscite d'importantes dissensions au sein de la sphère politique. En raison de sa forte charge symbolique, les partis politiques tendent à soutenir des positions tranchées sur l'accueil ou l'exclusion de ces migrant·e·s. Lors de période électorale, les débats se font d'autant plus houleux et sont d'avantages relayés par les médias.

Au niveau du Québec, les articles ont tendance à relayer des critiques faites par des chefs de partis provinciaux à l'encontre du gouvernement fédéral. Par exemple, un article du Journal de Québec informe que « François Legault veut stopper la vague migratoire d'Haïtiens qui fuient les États-Unis et s'en prend aux gouvernements qui les accueillent à bras ouverts » (Lecavalier, 2017). Du côté fédéral, les débats opposent généralement, d'un côté, le parti conservateur qui propose de sévir contre les immigrant·e·s irrégulier·e·s et, d'un autre côté, et le parti libéral et le NPD qui défendent une position plus accueillante à leur égard. L'immigration irrégulière est donc présentée comme un enjeu électoral et a tendance à être instrumentalisée par les partis politiques afin de susciter l'indignation du public. Pour être élues à la tête de l'État, les personnalités politiques doivent convaincre les membres de la société civile qu'ils représentent leurs valeurs et leur conception de la société. Comme l'explique Alexander: « individuals seeking state power engage in intensive symbolic confrontations with one another, even as they try to generate a continuous flow of sympathetic symbolic communication with the voters at large » (Alexander, 2006 :123). L'immigration irrégulière devient donc un débat au sujet des valeurs que l'État souhaite projeter, ce qui gruge l'espace accordé aux discussions sur la réalité des personnes migrantes et aux droits qui devraient leur être accordés.

Manifestations

La sphère civile, telle que pensée par Alexander, repose sur l'idée d'une perpétuelle expansion, d'une ouverture toujours plus grande vers l'intégration de nouvelles personnes aux identités multiples. Cet espace de solidarité imaginaire est toutefois contrebalancé par les autres sphères politiques, économiques, religieuses qui imposent des distinctions entre les individus. Dans les mots d'Alexander: « civil society is regulated by an internally complex discourse that allows us to understand the paradox by which its universalistic ideals have been institutionalized in

particularistic and anticivil ways » (Alexander, 2006 :48). Ce côté sombre de la société civile peut toutefois être contrebalancé par un processus de réparation civile à travers lequel les individus parviennent à démontrer que leurs conditions d'existence sont en contradiction avec les valeurs universelles de la société civile (Alexander, 2013: 153). Sur fond de valeurs collectives, ce processus permet donc à des individus de se frayer un chemin dans la sphère civile par l'entremise de lutte pour la reconnaissance de leurs identités. Or, les mouvements de contestation doivent être relégués par les institutions de communication pour prendre de l'envergure. Ces performances sociales ont de l'influence uniquement dans la mesure où elles sont entendues. Dans notre corpus, nous avons dénombré quatre articles qui informaient de la présence d'un mouvement de contestation pour ou contre l'accueil de migrant·e·s irrégulier·e·s. Parmi ceux-ci, trois articles proviennent de la Gazette. Ce fait révèle qu'il existe des différences notables entre les journaux quant à la manière de présenter la situation des demandeur·euse·s d'asile irrégulier·e·s au Canada. Si certains périodiques se concentrent sur l'aspect économique ou politique de l'enjeu, la Gazette se démarque par sa tendance à relever les contradictions apparentes entre l'image accueillante du Canada et la réalité des migrant·e·s irrégulier·e·s.

En somme, les journaux informent les membres de la société civile des enjeux importants du moment. De ce fait, ils sélectionnent les événements qui « existent » ainsi que la manière dont ils devraient être interprétés (Alexander, 2006 :81). Or, au-delà des sujets d'actualité, il est aussi intéressant d'observer comment certains acteurs et certains points de vue sont davantage relayés par les médias. Dans la section qui suit, nous allons nous intéresser aux citations recensées dans notre corpus et l'effet de celles-ci sur la production de la réalité des migrant·e·s.

Citations

Dans le cadre d'une analyse médiatique, il est indispensable de s'intéresser aux citations et aux sources qui sont mobilisées par les journalistes, car celles-ci jouent un rôle fondamental dans la crédibilité et l'objectivité des articles. Dans les mots de Van Dijk : « quotations allow the insertion of subjective interpretations, explanations, or opinion about current news events, without breaking the ideological rule that requires the separation of facts from opinion » (Van Dijk, 1991, 152). Les personnes citées ont donc un important pouvoir interprétatif sur les enjeux d'actualité. Dans la section qui suit, nous nous sommes donc demandé quels acteurs détiennent la crédibilité nécessaire pour que leurs points de vue soient présentés dans les articles journalistiques (Van Dijk, 1991 : 151)? Quelles opinions sont relayées pour restituer les « faits » d'une actualité? Afin de brosser un portrait des voix citées dans les journaux, nous

avons recensé le total (T) des citations directes (D) et indirectes (I) de nos 150 articles en fonction de la catégorie des acteurs cités (Tableau 4.4).

Parmi les dix journaux de notre corpus, nous avons soulevé une certaine similitude dans l'importance accordée aux différents acteurs. Nous avons regroupé sous la catégorie « autres autorités » les citations des personnes membres de diverses autorités fédérales, des syndicats, des autorités municipales et des autorités américaines. Nous avons repéré deux éléments qui ressortent de notre tableau: d'abord l'importance du discours politique et ensuite la mince place dédiée à la parole des migrant·e·s.

Tableau 4.4 Catégories des acteurs cités.

Catégories des acteurs cités (fréquence par article)								
	ASFC	Citoyen-ne-s	Ministres, Députés	Expert-e-s	Migrant-e-s	Organismes, Militant-e-s	GRC, Police	Autres Autorités
Journal de Montréal	D :2 I :0 T :2	D :2 I :0 T :2	D :6 I :2 T :8	D :2 I :1 T :3	D :0 I :0 T :0	D :1 I :0 T :1	D :0 I :1 T :1	D :4 I :1 T :5
Le Journal de Québec	D :1 I :0 T :1	D :0 I :0 T :0	D :8 I :1 T :9	D :3 I :0 T :3	D :0 I :0 T :0	D :0 I :1 T :1	D :1 I :0 T :1	D :1 I :1 T :2
La Presse	D :0 I :1 T :1	D :2 I :0 T :2	D :7 I :4 T :11	D :0 I :1 T :1	D :0 I :0 T :0	D :1 I :1 T :2	D :0 I :0 T :0	D :2 I :3 T :5
Le Devoir	D :1 I :1 T :2	D :0 I :1 T :1	D :8 I :3 T :11	D :3 I :1 T :4	D :1 I :0 T :1	D :1 I :0 T :1	D :0 I :1 T :1	D :3 I :1 T :4
Le Soleil	D :1 I :2 T :3	D :1 I :1 T :2	D :5 I :6 T :11	D :0 I :1 T :1	D :1 I :0 T :1	D :0 I :0 T :0	D :1 I :2 T :3	D :1 I :6 T :7
Montreal Gazette	D :0 I :1 T :1	D :1 I :2 T :3	D :5 I :1 T :6	D :2 I :1 T :3	D :4 I :0 T :4	D :5 I :4 T :9	D :1 I :0 T :1	D :3 I :2 T :5
The Globe and Mail	D :0 I :1 T :1	D :0 I :0 T :0	D :10 I :3 T :13	D :2 I :4 T :6	D :0 I :0 T :0	D :6 I :1 T :7	D :0 I :0 T :0	D :4 I :8 T :12
National Post	D :0 I :2 T :2	D :0 I :0 T :0	D :6 I :3 T :9	D :2 I :1 T :3	D :1 I :0 T :1	D :3 I :0 T :3	D :0 I :1 T :1	D :3 I :2 T :5
The Toronto Star	D :1 I :4 T :5	D :0 I :0 T :0	D :9 I :3 T :12	D :9 I :0 T :9	D :2 I :0 T :2	D :7 I :0 T :7	D :1 I :0 T :1	D :3 I :3 T :6
The Toronto Sun	D :0 I :1 T :1	D :1 I :1 T :2	D :7 I :2 T :9	D :1 I :0 T :1	D :1 I :0 T :1	D :2 I :0 T :2	D :0 I :1 T :1	D :2 I :4 T :6
Total (articles)	19	12	99	34	10	33	10	57

Notre recensement témoigne d'abord et avant tout de la prédominance de la parole politique. Tout au long de ce mémoire, nous avons démontré comment la sphère civile instaure d'incessants débats sur la représentation des demandeur·euse·s d'asile et sur la place qui leur

est accordée. En d'autres mots, les confrontations au sujet de l'intégration ou de l'exclusion des nouveaux arrivants reposent sur différentes conceptions de la citoyenneté. Ces conflits de représentation sont soutenus et renforcés par les politicien·ne·s qui sont contraints à proposer différentes mesures inclusives ou protectionnistes en fonction de leur vision de la citoyenneté et celle de leur lectorat. Les demandeur·euse·s d'asile irrégulier·e·s produisent donc des dissensions au sein de l'arène politique : alors que certains insistent sur l'importance de la loi et de l'ordre, d'autres misent plutôt sur la générosité et les obligations internationales. Dans les deux cas, le débat se situe au niveau des représentations des valeurs fondamentales de la nation et de ses frontières.

La députée conservatrice Michelle Rempel occupe un espace considérable dans les discours politiques relayés par les médias. Elle est par exemple présente dans 5 des 15 articles du National Post, ce qui fait d'elle l'une des personnes les plus citées de notre corpus. Rempel est régulièrement mobilisée pour interpréter les données sur les entrées irrégulières, notamment dans cet article du National Post publié en 2018 : « Conservative immigration critic Michelle Rempel says she believes the numbers suggest Canada's asylum system is being heavily backlogged by people who are not legitimate refugees. The extensive processing backlog that exists for refugee claims is creating an incentive for people looking to take advantage of Canada's refugee system, knowing they could face wait an average of 20 months before their refugee claims are processed, Rempel says » (Wright, 2018). Nous pouvons ici constater comment le discours sur l'illégitimité des demandeur·euse·s d'asile irrégulier·e·s -que nous avons repéré tout au long de notre recherche- se trouve renforcé par l'instance politique. D'un autre côté, nous avons aussi observé une tendance, de la part des journalistes, à mettre en relation les discours conservateurs avec des opinions opposées. Que ce soit à travers les paroles de députés néodémocrates et libéraux ou celles d'experts sur la question migratoire, nos articles présentent régulièrement les deux côtés de la médaille. Et pourtant, malgré un visible souci de reproduire le plus fidèlement possible l'ensemble des points de vue du débat, notre corpus témoigne d'une importante invisibilisation de la parole migrante.

Parmi les 150 articles que nous avons analysés, seulement 10 transmettent la parole d'une personne migrante. La Gazette à elle seule propose 4 articles qui restituent l'expérience des demandeur·euse·s d'asile à partir de leurs propres mots. En 1991, Van Dijk écrivait : « minorities often speak in the Press through mediation, for instance through more credible or more accessible white politicians, lawyers, or action groups who defend their "case" » (Van Dijk, 1991 :154). 30 ans plus tard, notre recherche conclut au même constat : si nos articles traitent de l'immigration irrégulière, les personnes qui y sont interviewées sont

toutefois presque exclusivement des personnalités politiques, des expert·e·s et des membres d'organismes militants pour le respect des personnes migrantes. Les experts cités sont majoritairement des avocat·e·s ou des professeur·e·s d'université spécialistes de la question migratoire. Bien que la parole de ces expert·e·s est indispensable à la transmission de la complexité du phénomène de l'immigration irrégulière, elle ne permet pas de restituer l'humanité des principaux concernés. Ainsi, à l'extérieur d'une petite poignée d'articles, l'immigration irrégulière est produite par la parole de personnes extérieures au phénomène. Parmi les articles où nous avons repéré la parole d'une personne migrante se trouve un texte paru dans le Soleil en 2017 qui tente de restituer l'arrivée d'un migrant au chemin Roxham :

L'homme est descendu d'un taxi, seul, portant des jeans, une chemise bleue et un manteau en duvet matelassé : beaucoup trop chaudement habillé pour la journée estivale de lundi dernier, alors que le mercure frisait les 30 degrés Celsius. Hors du taxi, il avait l'air complètement désorienté, les yeux inquiets, traînant derrière lui une grande valise à roulettes noire qui ne cessait de culbuter, en plus d'un sac à dos. Interpellé par La Presse canadienne, il ne semblait pas comprendre les questions. «Érythrée», a-t-il répété simplement en anglais, d'une voix étouffée. [...] Deux policiers de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) en poste ont entendu un véhicule arriver et se sont empressés d'aller enfiler des gants de plastique. [...] Le policier lui demande s'il parle français ou anglais. Aucune réaction chez l'homme qui tend son passeport en guise de réponse. Le policier l'examine puis tente de lui expliquer en anglais qu'il ne peut passer, que c'est illégal et qu'il doit plutôt se rendre au poste-frontière officiel de Lacolle. Il pointe vers l'Est. Rien n'y fait; toujours aucune réaction chez l'homme. L'agent de la GRC se réessaie alors à lui demander s'il parle anglais. L'homme montre son passeport du doigt. Le policier répète qu'il est illégal de passer. «Aidez-moi un peu», lui demande le policier (Marin, 2017).

Il va sans dire que si cet article cite un migrant (« Érythrée »), il ne permet néanmoins pas d'appréhender la réalité de celui-ci. Au contraire, cette personne est plutôt dépeinte comme quelqu'un de mésadapté et de peu coopératif (« beaucoup trop chaudement habillé », « toujours aucune réaction chez l'homme », « Aidez-moi un peu »). D'un autre côté, la Gazette offre, pour sa part, des articles de plusieurs pages qui laissent toute la place à des témoignages migratoires. On y lit par exemple l'histoire de Samer, un jeune palestinien qui a fui son pays où il était persécuté en raison de son orientation sexuelle : « Samer says his family members have promised to kill him if he returns because of his sexuality. His brother and father have told him, verbally and in letters, they would kill him by throwing him off a building or burning him alive » (Bruemmer, 2021). Ce type de témoignage appose un visage sur le phénomène normalement anonyme de l'immigration irrégulière et permet de susciter un sentiment de solidarité chez le lectorat. Bien que la Gazette propose une couverture variée et nuancée de l'immigration irrégulière, nous pouvons néanmoins nous interroger sur les raisons et les conséquences de l'invisibilisation des migrant·e·s dans les autres journaux.

Nous l'avons dit, les citations permettent de consolider la crédibilité et l'objectivité des articles journalistiques. Ainsi, comment se fait-il que les principaux acteurs d'un phénomène social ne soient que rarement interrogés? Au même titre que les femmes voilées qui, en raison de leur présumée aliénation religieuse et patriarcale, se retrouvent effacées des débats médiatiques, (Bilge, 2010) les migrant·e·s irrégulier·e·s ne semblent pas détenir le recul ou l'objectivité nécessaire pour rendre compte de leur situation.

À cet effet, certaines recherches ont démontré que, lors d'un débat public, la parole des personnes directement concernées par l'enjeu revête d'une moins grande crédibilité par rapport à la parole experte. Le témoignage des personnes affectées par l'évènement doit être « non seulement vrai, mais aussi senti (ancré dans une réalité psychique), bien-intentionné (sans motif égoïste ou instrumental) et, pour qu'il revête de l'intérêt pour la consultation, représentatif d'une situation plus large » (Armony, 2020). À l'extérieur de ces critères de crédibilité, la parole des personnes migrantes perd de son intérêt ou peut même compromettre l'objectivité de l'article journalistique. En somme, l'absence de demandeur·euse·s d'asile dans l'espace médiatique encourage des lectures strictement politiques ou économiques de leur réalité et réduit les chances de développer un regard empathique à leur égard.

Pour conclure notre analyse médiatique, nous pouvons avancer que la couverture journalistique de l'immigration irrégulière est relativement homogène à travers les dix journaux de notre corpus. Les principaux thèmes de l'argent et de la politique se retrouvent dans tous les journaux et les mêmes acteurs y sont interviewés. Mis à part un certain intérêt pour la position particulière du Québec, nous n'avons pas soulevé de grandes différences entre les articles francophones et anglophones. La principale distinction se situe entre la Gazette qui se positionne ouvertement pour l'accueil des nouveaux arrivants et qui offre des articles plus diversifiés et les journaux qui, par l'entremise de textes d'opinion, militent pour un renforcement des frontières nationales tels que le Journal de Montréal et le Toronto Sun.

Conclusion

Le 19 janvier 2022, La GRC faisait la découverte de quatre corps gelés à la frontière qui sépare le Manitoba et les États-Unis : « Jagdish Patel, 39 ans; sa femme Vaishaliben Patel, 37 ans; leur fille de 11 ans, Vihangi Patel ; et leur fils de trois ans, Dharmik Patel » (L'actualité, 2022). Cette famille originaire de l'Inde entreprenait alors de traverser la frontière en pleine tempête hivernale. À la suite de cet événement troublant, on s'empresse de trouver un responsable. Un homme est rapidement « arrêté et accusé de trafic d'êtres humains » par les autorités américaines (Idem.). Quelques semaines plus tôt, du côté mexicain, on apprend la mort de 55 migrant·e·s irrégulier·e·s dans un accident de camion à Tuxtla Gutiérrez. Ces personnes étaient entassées et cachées dans un véhicule en route pour les États-Unis. Encore une fois, dans les jours qui suivent, « les gouvernements du Guatemala, d'Équateur, des États-Unis, du Honduras, du Mexique et de République dominicaine [annoncent] la formation d'un " groupe d'action immédiate pour arrêter et juger les trafiquants responsables de la tragédie" » (Le Devoir, 2021). Le 27 juin dernier, un nouveau drame survient lorsque les États-Unis font la macabre découverte de 51 personnes migrantes retrouvées sans vie dans la chaleur suffocante d'une semi-remorque au Texas. Sitôt la nouvelle répandue, le président Joe Biden s'empresse de blâmer les « passeurs », ces criminels qui exploitent les migrant·e·s « sans respect pour leur vie » (Courrier international, 2022). Au Canada comme ailleurs, le recours à des passeurs représente une stratégie migratoire fréquemment employée par les personnes contraintes à immigrer de façon irrégulière. Face à la montée de cette industrie informelle, la lutte contre le trafic de migrant·e·s est rapidement devenue une priorité pour les gouvernements canadien et américain. Et pourtant, contrairement aux discours politiques qui déplorent l'exploitation des migrant·e·s par les passeurs, le recours à ces derniers « est souvent la seule et dernière option pour atteindre le pays de destination en vue de revendiquer le statut de réfugié » (Jimenez, 2009). En d'autres mots, les passeurs sont le résultat de la fermeture des frontières et représentent souvent le dernier moyen permettant aux migrant·e·s d'atteindre l'asile politique dans un contexte marqué par une multiplication des frontières (Idem.). Ainsi, derrière l'image bienveillante de la lutte contre le trafic des personnes migrantes se cache plutôt une déresponsabilisation des États face à la précarisation des parcours migratoires. Toutes ces tragédies ne sont pas le simple fait des passeurs, au contraire, comme nous l'avons démontré tout au long de cette recherche, elles sont la conséquence directe des nombreux mécanismes d'exclusion dont sont victimes les personnes migrantes.

Dans le cadre de cette recherche, nous avons porté notre attention sur le cas particulier des demandeur·euse·s d'asile irrégulier·e·s du chemin Roxham au Canada. Nous avons vu comment le droit d'asile est mis en danger par la façon dont certaines personnes sont construites dans le discours. Dans la première partie de ce mémoire, il a été question de mettre en lumière comment les visas et l'ETPS ont pour effet d'illégaliser certain·e·s demandeur·euse·s d'asile au Canada et limitant les voies migratoires légales et sécuritaires. D'abord, les visas de voyage représentent souvent le premier obstacle auquel sont confrontés les demandeur·euse·s d'asile. Les politiques de visa affectent tout particulièrement les populations du sud global suspectées de frauder le système d'immigration. Ce départage arbitraire a pour conséquence d'illégaliser certaines personnes avant même qu'elles n'aient quitté leur pays d'origine. Alors que le système de visa force certaines personnes à atteindre les frontières canadiennes par voie terrestre via les États-Unis, l'ETPS a pour effet de compléter leur illégalisation en les contraignant à emprunter une voie irrégulière pour y entrer. À ce point-ci, la persévérance des migrant·e·s, au lieu d'être interprétée comme un gage de leur besoin de protection, enclenche plutôt l'effet inverse. En effet, les entrées irrégulières consolident l'image criminalisante de ces migrant·e·s et ternit la légitimité de leur demande d'asile. Enfin, en s'appuyant sur la littérature existante, ce mémoire a illustré que si la détention des personnes migrantes est la résultante de cette illégalisation, elle participe aussi à la production d'une image criminalisante de cette population, laquelle agit ensuite comme justificatif des mesures répressives qui entourent les personnes migrantes.

Dans la deuxième partie de ce mémoire, nous avons entrepris l'étude de 150 articles journalistiques portant sur l'immigration irrégulière au Canada. D'abord, une courte analyse des textes d'opinion présents dans notre corpus a démontré qu'une survalorisation des opinions tranchées entraîne une simplification des débats et encourage une lecture catastrophiste de l'immigration irrégulière. Cette dernière se retrouve ainsi régulièrement interprétée à l'aune d'un « nous » national menacé par l'arrivée d'étranger·e·s « illégaux ». Nous avons ensuite mis en lumière les impressions négatives transmises par les images et le lexique de notre corpus. En plus d'insister sur la répression policière et la criminalité, les articles, outre quelques exceptions, proposent une image passive et dépendante des migrant·e·s irrégulier·e·s et passent à côté de l'agentivité de ces dernier·e·s. Ensuite, l'étude de la récurrence de certains thèmes dans la couverture médiatique de l'immigration irrégulière a dévoilé l'importance des lectures politiques et économiques du phénomène et une invisibilisation des obligations internationales auxquelles adhèrent le Canada en termes de protection des personnes déplacées. Enfin, la recension des citations présentes dans notre corpus nous a permis de démontrer que cette

invisibilisation affecte aussi la parole des personnes migrantes qui se retrouve ensevelie sous celle des personnalités politiques.

En nous basant sur le modèle des structures binaires élaboré par Alexander (2006), nous avons repéré la manière dont certain·e·s demandeur·euse·s d'asile sont disqualifiés et exclus de l'espace national par une multitude de procédés discursifs, politiques, administratifs et juridiques. Au départ, nous avons avancé l'hypothèse que les instances canadiennes étaient pénétrées par une logique restrictive et sécurisante à l'égard de l'immigration. Nous pensions retrouver des mesures qui, par l'instauration de critères de sélection des réfugié·e·s de plus en plus précis, auraient pour conséquence d'écarter certaines personnes du droit d'asile, les contraignant de la sorte à adopter des parcours migratoires « illégaux ». Au débouché de notre recherche, nous pouvons conclure que notre hypothèse est en partie confirmée. Nous avons été en mesure de démontrer qu'une logique restrictive affecte tout particulièrement les personnes migrantes qui ne parviennent pas à prouver qu'elles détiennent les caractéristiques nécessaires à l'intégration de la société canadienne. Ainsi, au lieu de trouver des critères de sélections sévères, nous avons plutôt trouvé des critères de disqualification. En effet, avant même de pouvoir prouver qu'elles rencontrent les critères de sélection pour intégrer le Canada, les personnes migrantes doivent d'abord démontrer qu'elles ne correspondent pas aux stigmates négatifs qui collent à la peau des demandeur·euse·s d'asile. Ces représentations symboliques péjoratives participent à la réduction voies légales d'immigration et sont en forte interaction avec le fait que certaines personnes migrantes sont contraintes à entreprendre un parcours irrégulier. En raison de l'importante attention portée aux cas de demandes d'asile frauduleuses, les instances qui régissent l'immigration canadienne instaurent un climat de suspicion qui a pour effet d'illégaliser les parcours et l'image de certaines populations migrantes. Cette logique restrictive est relancée par un discours social négatif à propos des réfugié·e·s et des migrant·e·s « illégaux ». Dans un même mouvement, ces mesures répressives viennent ensuite légitimer et encourager un discours social négatif envers ces migrant·e·s. En somme, cette recherche a démontré que les personnes migrantes sont d'autant plus confrontées aux constructions sociales qui accompagnent leurs parcours migratoires qu'aux exigences juridiques liées au processus de demande d'asile.

Bien que notre mémoire se soit concentré sur les migrant·e·s irrégulier·e·s du chemin Roxham, il est cependant nécessaire de reconnaître que le phénomène étudié participe d'une réalité plus large dans les sociétés contemporaines caractérisées par accélération des mesures répressives à l'égard des personnes migrantes. Les spécialistes s'entendent pour prédire que le

21^e siècle sera marqué par un nombre grandissant de personnes forcées de fuir leur pays d'origine. À l'heure actuelle, nous avons atteint le cap des 100 millions de personnes déplacées à l'échelle internationale et les Nations Unies estiment à plus de 4.3 millions le nombre de personnes apatrides ou sans nationalité en 2021 (UNHCR, 2022). Alors que la rigidification des politiques frontalières pousse les populations migrantes vers des parcours de plus en plus dangereux, elle ne suffit toutefois pas à dissuader l'immigration irrégulière. La communauté internationale fait face à une situation inédite dont l'issue devra inévitablement passer par une reconsidération de notre rapport aux frontières nationales et à la solidarité. Paradoxalement, ces mêmes pays qui ferment leurs frontières aux nouveaux arrivants sont aussi les premiers responsables de la crise climatique, qui s'est ajoutée ces dernières années aux crises politiques et économiques pour amplifier les mouvements migratoires à l'échelle internationale (Ahmed, 2017). Face à ces contradictions, la question de la responsabilité devient capitale pour affronter les enjeux de notre siècle.

Annexe 1 : Articles de journaux

Le Journal de Montréal				
	Titre	Date	Section	Auteur-ices-s
1	De plus en plus de réfugiés illégaux	21 février 2017	Actualité Société	Frédérique Giguère
2	La vie sur chemin Roxham, le passage irrégulier le plus prisé par les demandeurs d'asile	12 août 2017	Actualité Société	Catherine Montambeault
3	Crise des migrants : l'illégalité privilégiée	20 avril 2018	Opinions	Mario Dumont
4	Des manifestants sèment la pagaille à la frontière	19 mai 2018	Actualité Société	Vincent Larin
5	Migrants: moins de passages sur le chemin Roxham dans les dernières semaines	10 juin 2018	Actualité Société	Yves Poirier
6	Près de 1,5 G\$ pour gérer la vague	19 mars 2019	Argent	Christopher Nardi
7	Négliger les frontières	24 mai 2019	Opinions	Mario Dumont
8	Chemin Roxham: recrudescence du nombre de migrants illégaux à la frontière	12 juin 2019	Actualité faits divers	Yves Poirier
9	Une nouvelle vague de migrants en Montérégie?	13 juin 2019	Actualité Société	N/A
10	Immigration illégale: où en sommes-nous?	7 juillet 2019	Opinions	Mathieu Bock-Côté
11	Les services frontaliers cessent de rechercher des migrants illégaux au bout d'un certain temps	18 octobre 2019	Actualité société	N/A
12	Déportation de réfugiés: le Canada interpelle les États-Unis	27 mars 2020	Actualité politique	N/A
13	Ottawa perd la trace de 35 000 étrangers qu'il devait expulser	8 juillet 2020	Actualité Société	Guillaume St-Pierre
14	L'immigration illégale est illégale	28 juillet 2020	Opinions	Mathieu Bock-Côté
15	Entente sur les tiers pays sûrs: Ottawa salue le maintien de la Cour d'appel fédérale	15 avril 2021	Actualité politique	Raphaël Pirro

Journal de Québec				
	Titre	Date	Section	Auteur·ices·s
1	Legault veut stopper la vague des migrants haïtiens en provenance des États-Unis	9 août 2017	Actualité Politique	Charles Lecavalier
2	Le Québec a «atteint sa limite d'intégration», assure François Legault	10 août 2017	Actualité Politique	Pascal Dugas Bourdon
3	Immigration illégale dans l'indifférence	17 octobre 2017	Perspective	Sylvain Lévesque
4	La CAQ suggère de rediriger les migrants irréguliers vers d'autres provinces	17 avril 2018	Actualité Société	Geneviève Lajoie
5	Une nation «assiégée»	19 avril 2018	Blogues	Steve E. Fortin
6	A-t-on le droit de poser des questions sur ce qui se passe à Lacolle sans passer pour intolérant?	25 avril 2018	Blogues	Steve E. Fortin
7	Trudeau recule timidement	8 mai 2018	Opinions	Sylvain Lévesque
8	« Les Québécois sont racistes »	21 février 2019	Blogues	Steve E. Fortin
9	La «passoire» Roxham	5 juillet 2019	Opinions	Steve E. Fortin
10	Québec va accueillir moins de migrants dans ses refuges	8 juillet 2019	Actualité politique	Yves Poirier
11	Québec remboursé pour les migrants irréguliers	29 août 2019	Actualité Politique	Patrick Bellerose
12	Chemin Roxham: l'affront a assez duré!	4 janvier 2020	Blogues	Steve E. Fortin
13	Migrants à la frontière: illégaux? Irréguliers?	5 janvier 2020	Blogues	Steve E. Fortin
14	La CAQ doit exiger des comptes de Trudeau pour le chemin Roxham, estime PSPP	27 novembre 2021	Actualité Politique	Jean-François Racine
15	Les passages illégaux reprennent sur le chemin Roxham	1 décembre 2021	Actualité Politique	Yves Poirier

La Presse				
	Titre	Date	Section	Auteur·ices·s
1	Le nombre d'immigrants illégaux franchissant la frontière bondit	21 mars 2017	Actualité national	Mélanie Marquis
2	Migrants illégaux: le Québec, «véritable passoire», dénonce Legault	9 août 2017	Actualité Politique	Tommy Chouinard
3	Frontière canado-américaine: «C'était un chemin tranquille et ça doit le redevenir»	22 novembre 2017	Actualité	Nicolas Bérubé
4	L'Agence des services frontaliers veut déployer des renforts à Roxham	17 mai 2018	Actualité national	Teresa Wright
5	Le Canada dépense des millions pour aider les migrants irréguliers	26 juin 2018	Actualité Politique	Teresa Wright
6	Ottawa veut expulser davantage de migrants illégaux	31 octobre 2018	Actualité Politique	Maxime Bergeron
7	Migrants irréguliers: une facture de 340 millions pour Ottawa en 2017-2018	29 novembre 2018	Actualité National	Joël-Denis Bellavance
8	Chemin Roxham: le passage clandestin le plus fréquenté du pays	24 décembre 2018	Actualité National	Sidhartha Banerjee
9	Chemin Roxham: une compensation de 405 000 \$ pour les résidants	7 avril 2019	Actualité National	N/A
10	Formation et immigration irrégulière: Ottawa transfère 1 milliard à Québec	4 juin 2019	Actualité Politique	Denis Lessard
11	Moins de 900 migrants irréguliers ont été expulsés depuis 2017	28 juin 2019	Actualité National	Teresa Wright
12	Migrants irréguliers: Ottawa verse 250 millions à Québec	29 août 2019	Actualité National	Joël-Denis Bellavance
13	Les services frontaliers ont refoulé 21 migrants irréguliers en mai	29 juin 2020	Actualité National	Stephanie Levitz
14	La fin du chemin Roxham dès maintenant, réclame Sylvain Gaudreault	27 juillet 2020	Actualité Politique	Audrey Ruel-Manseau
15	Mettre fin au théâtre du chemin Roxham	18 décembre 2021	Débats Éditoriaux	Philippe Mercure

Le Devoir				
	Titre	Date	Section	Auteur·ices·s
1	Les ministres fédéraux discuteront de l'afflux de migrants à la frontière	6 mars 2017	Politique Canada	Stéphanie Levitz
2	Moins d'entrées de migrants illégaux, sauf au Québec	16 mai 2017	Société	Marie Vastel
3	Demandeurs d'asile : Lisée veut une clôture pour bloquer le chemin Roxham	25 avril 2018	Politique Québec	Caroline Plante
4	Ottawa promet d'endiguer l'afflux « disproportionné » de migrants au Québec	8 mai 2018	Société	Lisa-Marie Gervais
5	L'Agence des services frontaliers veut déployer des renforts à Roxham cet été	17 mai 2018	Politique Canada	Teresa Wright
6	Le Canada ne détient qu'une fraction des migrants irréguliers	27 juin 2018	Politique Canada	Teresa Wright
7	Ottawa indemnisera les résidents du chemin Roxham	8 avril 2019	Politique Canada	N/A
8	Rapport du vérificateur général: les demandes d'asile en attente de traitement ont doublé	8 mai 2019	Politique Canada	Marie Vastel
9	Immigration: le Québec fait-il plus que sa part pour les réfugiés?	22 juin 2019	Politique Québec	Isabelle Porter
10	866 migrants entrés par le chemin Roxham ont été expulsés	29 juin 2019	Politique Montréal	N/A
11	Demandeurs d'asile: Québec obtient gain de cause	30 août 2019	Politique Québec	Mylène Crête
12	Scheer, au chemin Roxham, promet à Québec plus de contrôle sur l'immigration	9 octobre 2019	Politique Canada	Pierre Saint-Arnaud
13	Le casse-tête de l'immigration	12 octobre 2019	Politique Canada	Manon Cornellier
14	Pour en finir avec le chemin Roxham	29 juillet 2020	Opinion	Stéphane Handfield
15	Un an de prison pour avoir organisé le passage de demandeurs d'asile au chemin Roxham en échange d'argent	26 août 2021	Société	Jessica Nadeau

Le Soleil				
	Titre	Date	Section	Auteur-ices-s
1	Le cabinet Trudeau discutera du passage illégal de migrants à la frontière	5 mars 2017	Politique Actualité	N/A
2	Demandeurs d'asile: résumé d'une situation exceptionnelle	19 août 2017	Actualité	Stéphanie Marin
3	Roxham Road, passage vers une vie meilleure	26 août 2017	Actualité	Stéphanie Marin
4	Accueil de migrants irréguliers au Québec: les ressources sont saturées	16 avril 2018	Politique Actualité	Pierre st-Arnaud
5	Migrants irréguliers: Lisée voulait fermer le chemin Roxham avec une clôture	25 avril 2018	Politique Actualité	Jean-Frédéric Moreau
6	Le chemin de Roxham ou les «fourberies» de Justin	7 mai 2018	Points de vue	Jean-Louis Bourque
7	L'Agence des services frontaliers veut déployer des renforts à Roxham cet été	17 mai 2018	Actualité	Teresa Wright
8	Migrants irréguliers: «dernier entré, premier sorti»	25 mai 2018	Actualité	Pierre St-Arnaud
9	Ottawa a dépensé 270 M\$ pour les migrants irréguliers	2 août	Actualité	N/A
10	Demandeurs d'asile: des dollars pour les résidents du chemin Roxham	12 décembre 2018	Politique Actualité	N/A
11	Une femme accusée d'avoir agi comme «passeur» au chemin Roxham	23 janvier 2019	Justice et faits divers	N/A
12	Ottawa veut endiguer l'entrée irrégulière de migrants à la frontière américaine	15 mars 2019	Politique Actualité	N/A
13	45 000 migrants entrés de façon irrégulière, moins de 900 expulsés depuis 2017	28 juin 2019	Actualité	N/A
14	Moins de migrants entrés «irrégulièrement» au Canada	15 juillet 2019	Actualité	N/A
15	Seule une petite partie des migrants irréguliers ont été déportés	18 octobre 2019	Actualité	Stephanie Levitz

Montreal Gazette				
	Titre	Date	Section	Auteur·ices·s
1	Roxham Rd. Refugees at home in Montreal	16 février 2017	Local News	Catherine Solyom
2	Let's act to regularize flow of asylum seekers	23 avril 2017	Opinion	Celine Cooper
3	Refugees in Quebec: Unmarked ditch is now a reception centre	3 août 2017	Local News	N/A
4	Canada needs more border agents now to avoid summer crisis: union	19 avril 2018	Local News	Michelle Lalonde
5	Increased flow of migrants poses new challenges	24 avril 2018	Opinion	Celine Cooper
6	Roxham Road: A complicated path to safety in Canada for asylum seekers	27 avril 2018	Local News	Catherine Solyom
7	Far-right and anti-fascist groups to protest at Roxham Rd. on Saturday	16 mai 2018	Local News	Catherine Solyom
8	Plattsburgh flyer tells migrants how to enter Canada 'irregularly'	24 mai 2018	Local News	Mylène Crête
9	Demonstrators hold rally in Montreal demanding status for all migrants	16 juin 2018	Local News	N/A
10	Canada's vaunted tolerance wanes as asylum seekers enter	27 juin 2018	Opinion	Martin Patriquin
11	A year ago today, Quebec said it was 'close to the limit' for refugees	2 août 2018	Local News	N/A
12	Irregular migrants on track to cost Canada almost \$400 million, watchdog says	29 novembre 2018	National News	N/A
13	Why I'm helping the refugees at Roxham Road	2 août 2019	Opinion	Wendy Ayotte
14	Migrants protest against 'racist' immigration and refugee system	26 juillet 2020	Local News	N/A
15	Gay asylum seeker says imminent deportation means his death	3 avril 2021	Local News	René Bruemmer

The Globe and Mail				
	Titre	Date	Section	Auteur-ices-s
1	Immigration advocates urge Ottawa not to scrap refugee determination system	26 juin 2018	Politics	Michelle Carbert
2	Federal statistics show slight increase in irregular migrant claims in August	18 septembre 2018	Politics	Teresa Wright
3	UN refugee agency official says migrant crises are 'far away from North America'	8 novembre 2018	Canada	N/A
4	Ottawa on pace to spend more than \$1-billion over three years on unauthorized border crossings:	29 novembre 2018	Canada	Bill Curry & Michelle Carbert
5	Residents living near Roxham Road to be compensated for asylum seeker disruption	12 décembre 2018	Politics	Mylene Crete
6	Ottawa to pay more than \$400,000 to Quebec border residents to compensate them for migrant disruptions	7 avril 2019	Politics	N/A
7	Trudeau defends tougher stand on border crossers as refugee advocates express outrage	10 avril 2019	Politics	Bill Curry & Sean Fine
8	Number of 'irregular' border crossings falls as experts warn of populist backlash	15 mai 2019	Canada	N/A
9	CBSA has removed fewer than 900 of 45,000 'irregular' asylum seekers since 2017	28 juin 2019	Canada	Teresa Wright
10	RCMP intercepted more than 16,000 people between border crossings in 2019	16 janvier 2020	Canada	Stephanie Levitz
11	Trudeau says migrants attempting to cross border will be rejected	20 mars 2020	Politics	Janice Dickson & Adrian Morrow
12	Canada could face legal trouble over refugee deportations: advocates	28 mars 2020	Canada	Teresa Wright
13	Four asylum seekers turned away at Canada-U.S. border	3 avril 2020	Politics	Janice Dickson
14	The U.S. election results could influence immigration to Canada	2 novembre 2020	Opinion	Craig Damian Smith (Uni Toronto)
15	Canada could take in some Central American migrants to help U.S., minister says	9 juin 2021	Canada	N/A

National Post				
	Titre	Date	Section	Auteur·ices·s
1	Getting refugee status isn't easy, Couillard reminds asylum-seekers	13 août 2017	News Canada	N/A
2	Number of asylum seekers at Quebec border nearly quadrupled in July, figures show	17 août 2017	News Canada	N/A
3	What you need to know about the ongoing influx of asylum seekers in Canada	21 avril 2018	News Canada	Teresa Wright
4	It's time to abolish the inhumane Canada-U.S. deal on asylum-seekers	10 mai 2018	Politics	Sean Rehaag (professor)
5	Canada's immigration minister pitches U.S. on biometrics to track would-be refugees	30 mai 2018	Canada politics	Teresa Wright
6	Canada has removed only a fraction of thousands of illegal border crossers	7 juin 2018	Politics	Teresa Wright
7	Canada violated rights of irregular migrant: UN Human Rights committee	15 août 2018	Politics	Teresa Wright
8	Canadian politicians are playing a dangerous game on migration	5 septembre 2018	News	Craig Damian Smith (University Toronto)
9	Number of irregular migrant claims increased slightly in August but is still far below record summer spike	18 septembre 2018	News Canada	N/A
10	A by-the-numbers look at irregular migrants arriving in Canada	18 septembre 2018	News	N/A
11	Canada has only removed six of 900 irregular migrants fleeing removal orders in U.S.	24 septembre 2018	News Canada	Teresa Wright
12	Average cost of asylum-seeker who enters Canada irregularly is over \$14,000, budget officer says	29 novembre 2018	News Canada	N/A
13	Irregular migrant claims last month dropped to lowest levels since June 2017	17 décembre 2018	News Canada	N/A
14	Asylum-seekers turned back by Canada at its border will be shipped home, U.S. says	26 mars 2020	News Canada	Anna Mehler Paperny
15	Canada is turning asylum seekers away at the border, then changing its mind	29 décembre 2020	News Canada	Amanda Coletta

The Toronto Star				
	Titre	Date	Section	Auteur·ices·s
1	Canada's border is secure but renewal of immigration system is essential	25 octobre 2018	Opinion	Ratna Omidvar & André Pratte
2	Woman charged for aiding illegal entries at popular Quebec-U.S. crossing	23 janvier 2019	News Canada	N/A
3	Ottawa to pay more than \$400K in compensation to Roxham Road residents	7 avril 2019	Nwes Canada	N/A
4	Rules must be consistent to maintain confidence in immigration system	16 avril 2019	Editorial	N/A
5	New asylum laws to restrict flow of migrants from U.S. yield few results	3 janvier 2020	News	Nicholas Keung
6	More than 16,000 people intercepted by RCMP between border crossings in 2019	16 janvier 2020	News Canada	Stephanie Levitz
7	Fewer than 10 asylum seekers tried to cross since border closure, Blair says	20 avril 2020	News Canada	N/A
8	Ottawa should reveal details of border ban on irregular migrants, refugee advocates say	11 mai 2020	News	Nicholas Keung
9	'Canada cannot turn a blind eye': Federal court says Safe Third Country Agreement with U.S. violates charter	22 juillet 2020	News Canada	Nicholas Keung
10	Ottawa appeals court ruling that U.S. is unsafe for refugees	21 août 2020	News Canada	Nicholas Keung
11	Why Joe Biden's election doesn't solve Canada's 'safe third country' problem, advocates say	15 novembre 2020	News Canada	Lex Harveys
12	When Trump leaves the White House, will irregular migrants keep leaving U.S. for Canada?	27 décembre 2020	News Canada	Nicholas Keung
13	Pact to turn refugees back to the U.S. doesn't 'shock' conscience, Ottawa argues	22 février 2021	News Canada	Nicholas Keung
14	Why choosing the wrong 'door' may have cost this man his chance to claim asylum in Canada and rejoin his wife	23 avril 2021	News Canada	Nicholas Keung
15	O'Toole mum on how many immigrants he would bring, promises tougher border measures	14 septembre 2021	Politics	Maan Alhmidi

The Toronto Sun				
	Titre	Date	Section	Auteur·ices·s
1	Why are we catering to illegal migrants?	6 mars 2017	Columnists	Jerry Agar
2	The high cost of illegal migrants	14 mars 2017	N/A	N/A
3	Illegal migrants receiving plenty of advantages	24 août 2017	Columnists	Candice Malcolm
4	Border fiasco continues, testing Canadians' limits	29 septembre 2017	Columnists	Candice Malcolm
5	Border crisis now means long waits at the airport	19 mai 2018	Editorials	N/A
6	Roxham Road border crisis now hitting home	27 juin 2018	Editorials	N/A
7	Liberals use 'illegal' vs. 'irregular' argument as a distraction	11 juillet 2018	Columnists	Candice Malcolm
8	Trudeau's got it wrong about Canada's obligations to illegal crossers	14 juillet 2018	Columnists	N/A
9	Undocumented immigrants get help fleeing Trump's America to Canada	5 août 2018	News	Tim Craig
10	'Irregular' migrants continue to flock into Toronto	3 octobre 2018	News	Sue-Ann Levy
11	Illegal crossings did not in fact drop off in 2018, new year-end numbers reveal	23 janvier 2019	Columnists	Anthony Furey
12	Illegal border crossings are up, the Trudeau Liberals continue to do nothing	23 mai 2019	Columnists	Brian Lilley
13	Trudeau's border closure doesn't stop illegal crossers	17 mars 2020	Columnists	Brian Lilley
14	Roxham Road crossing goes from deluge to trickle	24 juin 2020	Columnists	Brian Lilley
15	Roxham Road much quieter illegal crossing ... for now	15 juillet 2021	Columnists	Mark Bonokoski

Bibliographie

Abji, S., & Larios, L. (2021). Migrant justice as reproductive justice: birthright citizenship and the politics of immigration detention for pregnant women in Canada. *Citizenship Studies*, 25(2), 253-272.

Adamson, F. B. (2006). Crossing borders: International migration and national security. *International security*, 31(1), 165-199.

Agence des nations unies pour les réfugiés. (2020) Aperçu statistique. Récupéré de <https://www.unhcr.org/fr/aperçu-statistique.html>

Agende des nations unies pour les réfugiés. (2021) Global trends forced displacement 2021. <https://www.unhcr.org/62a9d1494/global-trends-report-2021>

Ahmed, B. (2017). Who takes responsibility for the climate refugees?. *International Journal of Climate Change Strategies and Management*.

Aiken, S., & Silverman, S. J. (2021). Decarceral Futures: Bridging Immigration and Prison Justice towards an Abolitionist Future. *Citizenship Studies*, 25(2), 141-161.

Akibo-Betts, S. (2005). The Canada-US safe third country agreement: Why the US is not a safe haven for refugee women asserting gender-based asylum claims. *Windsor Rev. Legal & Soc. Issues*, 19, 105.

Alexander, J. C. (2001). The long and winding road: civil repair of intimate injustice. *Sociological Theory*, 19(3), 371-400.

Alexander, J. C. (2004A). Rethinking strangeness: From structures in space to discourses in civil society. *Thesis eleven*, 79(1), 87-104.

Alexander, J. C. (2004B). Cultural pragmatics: Social performance between ritual and strategy. *Sociological theory*, 22(4), 527-573.

Alexander, J. C. (2006). *The civil sphere*. Oxford University Press.

Alexander, J. C. (2013). *The dark side of modernity*. Polity press.

Alexander, J. C. (2015). The crisis of journalism reconsidered: Cultural power. *Fudan Journal of the Humanities and Social Sciences*, 8(1), 9-31.

Alexander, J. C. (2019). Frontlash/backlash: The crisis of solidarity and the threat to civil institutions. *Contemporary Sociology*, 48(1), 5-11.

Amnesty international. (2021). « Je ne me sentais pas comme un être humain » La détention des personnes migrantes au Canada et son impact en matière de santé mentale. Human Rights Watch.

Anderson, C. G. (2006) Le Sénat canadien et le combat contre la Loi de l'immigration chinoise de 1885.

Armony, V. (2020). Quand toutes les voix ne sont pas pareilles: le défi particulier que posent les consultations sur le racisme et la discrimination systémique. *Éthique publique. Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale*, 22(1).

Arsenault, S. (2021). L'accueil des réfugiés pris en charge par l'État dans les régions du Québec. *Canadian Ethnic Studies*, 53(2), 1-21.

Atak, I. (2011). « La sécurisation des contrôles migratoires et le droit d'asile en Europe et au Canada », dans M. Labelle, J. Couture et F.W. Remiggi (dir.), *La 10 communauté politique en question: Regards croisés sur l'immigration, la citoyenneté, la diversité et le pouvoir*, Québec : PUQ, p. 47-69.

Atak, I. (2013). L'europanisation de la politique d'asile: un défi aux droits fondamentaux. *Criminologie*, 46(1), 33-54.

Atak, I. (2018). La mesure relative aux «pays d'origine désignés»: une analyse des liens entre la politique d'asile et la migration irrégulière au Canada. *Migrations Societe*, (1), 19-34.

Atak, I., & Crépeau, F. (2013). The securitization of asylum and human rights in Canada and the European Union. *In Contemporary issues in refugee law*. Edward Elgar Publishing.

Atak, I., Hudson, G., & Nakache, D. (2018). The securitisation of Canada's refugee system: Reviewing the unintended consequences of the 2012 reform. *Refugee Survey Quarterly*, 37(1), 1-24.

Atak, I., & Simeon, J. C. (Eds.). (2018). *The Criminalization of Migration: Context and Consequences (Vol. 1)*. McGill-Queen's Press-MQUP.

Angus Reid Institute. (2019). *Immigration: Half Back Current Targets, but Colossal Misperceptions, Pushback over Refugees, Cloud Debate*. Angus Reid Institute.

Arnett, A. K. (2005). One step forward, two steps back: Women asylum-seekers in the United States and Canada stand to lose human rights under the Safe Third Country Agreement. *Lewis & Clark L. Rev.*, 9, 951.

Bakewell, O. (2008). Research beyond the categories: The importance of policy irrelevant research into forced migration. *Journal of Refugee Studies*, 21(4), 432-453.

Bauder, H. (2005). Landscape and scale in media representations: The construction of offshore farm labour in Ontario, Canada. *Cultural Geographies*, 12(1), 41-58.

Bauder, H. (2006). *Labor movement: How migration regulates labor markets*. New York: Oxford University Press.

- Bauder, H. (2008A). Media discourse and the new German immigration law. *Journal for Ethnic and Migration Studies*, 34(1), 95–112.
- Bauder, H. (2008B). Dialectics of humanitarian immigration and national identity in Canadian public discourse. *Refuge*, 25, 84.
- Bauder, H. (2008C). Citizenship as capital: The distinction of migrant labor. *Alternatives*, 33(3), 315-333.
- Bauder, H. (2011). *Immigration Dialectic : Imagining Community, Economy, and Nation*. University of Toronto Press.
- Bauder, H. (2013). Why we should use the term illegalized immigrant. *RCIS Research Brief*, 1, 1-7.
- Bélanger-Dumontier, G. (2017). Être réfugié au Québec: Une phénoménologie de l'exil. *Revue québécoise de psychologie*, 38(3), 5-31.
- Bigo, D. (1998). Sécurité et immigration: vers une gouvernamentalité par l'inquiétude?. *Cultures & conflits*, (31-32).
- Bilge, S. (2010). Beyond subordination vs. resistance: An intersectional approach to the agency of veiled Muslim women. *Journal of intercultural studies*, 31(1), 9-28.
- Bleich, E., Bloemraad, I., & De Graauw, E. (2015). Migrants, minorities and the media: Information, representations and participation in the public sphere. *Journal of ethnic and migration studies*, 41(6), 857-873.
- Bohmer, C., & Shuman, A. (2007). *Rejecting refugees: Political asylum in the 21st century*. Routledge.
- Bourbeau, P. (2013). Processus et acteurs d'une vision sécuritaire des migrations: le cas du Canada. *Revue européenne des migrations internationales*, 29(4), 21-41.
- Chambre des communes. (2019) *Améliorer les services d'établissement au Canada. Rapport du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration*.
- Chesoi, M & R, Mason. (2021) overview of the canada-united-states safe third country agreement. Library of Parliament. 1-24.
- Cleveland, J., Dionne-Boivin, V., & Rousseau, C. (2013). L'expérience des demandeurs d'asile détenus au Canada. *Criminologie*, 46(1), 107-129.
- Collacott, M. (2010). Reforming the Canadian refugee determination system. *Refuge: Canada's Journal on Refugees*, 27(1), 110-118.

Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (2021) *Statistiques relatives aux personnes arrivées à la suite d'un passage irrégulier à la frontière*. <https://irb.gc.ca/fr/statistiques/Pages/Statistiques-relatives.aspx#1>

Conseil canadien des réfugiés c. Canada (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté). 2020. Décisions de la Cour fédérale. CF 770.

Conseil canadien des réfugiés c. Canada (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté). 2021. Décisions de la Cour d'appel fédérale. A-204-20.

Côté-Boucher, K., Infantino, F., & Salter, M. B. (2014). Border security as practice: An agenda for research. *Security dialogue*, 45(3), 195-208.

Coutin, S. B. (2000). *Legalizing Moves: Salvadorean Immigrants' Struggle for US. Residency*, University of Michigan Press, Ann Arbor.

Coutin, S. B. (2005). Contesting criminality: Illegal immigration and the spatialization of legality. *Theoretical Criminology*, 9(1), 5-33.

Crépeau, F., & Atak, I. (2016). Global migration governance: Avoiding commitments on Human Rights, yet tracing a course for cooperation. *Netherlands Quarterly of Human Rights*, 34(2), 113-146.

Crépeau, F., Nakache, D., & Atak, I. (2006). Sécurité et droits de la personne au Canada et en Europe: un déséquilibre à corriger. *Options politiques*, 30.

Crépeau, F., Nakache, D., & Atak, I. (2007). International migration: Security concerns and human rights standards. *Transcultural Psychiatry*, 44(3), 311-337.

Crépeau, F., & Nakache, D. (2006). Controlling irregular migration in Canada-Reconciling security concerns with human rights protection. *IRPP Choices*, 12(1).

Crespi, I. (1997). *The public opinion process: How the people speak*. London: Lawrence Erlbaum Associates.

Cros, L. (2021). Demandes d'asile à la frontière américano-canadienne: l'Entente entre le Canada et les États-Unis sur les tiers pays sûrs et les valeurs canadiennes. *IdeAs. Idées d'Amérique*, (18).

Cunningham, H., & Heyman, J. (2004). Introduction: mobilities and enclosures at borders.

Cuttitta, P. (2007). Le monde-frontière. Le contrôle de l'immigration dans l'espace globalisé. *Cultures & conflits*, (68), 61-84.

Czaika, M., & de Haas, H. (2017). The effect of visas on migration processes. *International Migration Review*, 51(4), 893-926.

- Czaika, M., & Hobolth, M. (2016). Do restrictive asylum and visa policies increase irregular migration into Europe?. *European Union Politics*, 17(3), 345-365.
- Dauvergne, C. (2005). Humanitarianism, identity and nation: Migration laws of Australia and Canada.
- Dauvergne, C. (2008). Making people illegal: What globalization means for migration and law. *Cambridge University Press*.
- Dauvergne, C. (2013). Refugee law as perpetual crisis. *In Contemporary Issues in Refugee Law*. Edward Elgar Publishing.
- De Genova, N. P. (2002). Migrant “illegality” and deportability in everyday life. *Annual review of anthropology*, 31(1), 419-447.
- De Genova, N. (2013). Spectacles of migrant ‘illegality’: the scene of exclusion, the obscene of inclusion. *Ethnic and racial studies*, 36(7), 1180-1198.
- Dennison, J., & Dražanová, L. (2018). Public attitudes on migration: rethinking how people perceive migration: an analysis of existing opinion polls in the Euro-Mediterranean region. *European University Institute*.
- Ellis, B. D. (2015). The production of irregular migration in Canada. *Canadian Ethnic Studies*, 47(2), 93-112.
- Ellis, B. D., & Stam, H. J. (2018). Cycles of deportability: Threats, fears, and the agency of ‘irregular’ migrants in Canada. *Migration Studies*, 6(3), 321-344.
- Esses, V. M., Medianu, S., & Lawson, A. S. (2013). Uncertainty, threat, and the role of the media in promoting the dehumanization of immigrants and refugees. *Journal of Social Issues*, 69(3), 518-536.
- Fiddian-Qasmiyeh, E., Loescher, G., Long, K., & Sigona, N. (2014). Introduction: Refugee and forced migration studies in transition. *In The Oxford handbook of refugee and forced migration studies*. Oxford Academic, 1-24.
- FitzGerald, D. S. (2019). *Refuge beyond reach: How rich democracies repel asylum seekers*. Oxford University Press.
- Flynn, M. J., & Flynn, M. B. (Eds.). (2017). *Challenging Immigration Detention: Academics, Activists and Policy-makers*. Edward Elgar Publishing.
- Forcier, M. (2019). Patrouille des frontières nationales et représentations racialisées: Analyse de commentaires en ligne sur les réfugiés syriens au Québec.
- Forum économique mondial. (2022) visa requirements. <http://reports.weforum.org/travel-and-tourism-competitiveness-report-2017/ranking/#series=VISAREQ>

Foster, M. (2008). Responsibility sharing or shifting?" Safe" third countries and international law. *Refuge: Canada's Journal on Refugees*, 25(2), 64-78.

Francis, J. (2019). Human rights violations as humanist performance: Dehumanizing criminalized refugee youth in Canada. *The Canadian Geographer/Le Géographe canadien*, 63(1), 129-144.

Friedland, L. A. (2007). The civil sphere-by Jeffrey C. Alexander.

Gil-Bazo, M. T. (2015). The safe third country concept in international agreements on refugee protection assessing state practice. *Netherlands Quarterly of Human Rights*, 33(1), 42-77.

Gilbert, L. (2013). The discursive production of a Mexican refugee crisis in Canadian media and policy. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 39(5), 827-843.

Goldring, L. and Berinstein, C., (2003). More and less legal: critical perspectives on legal status in Canada. *Presented at the CERLAC Conference on 'International Migration and Integration in the Americas'*, Toronto, 19–20 September.

Goldring, L., Berinstein, C. and Bernhard, J., (2007). Institutionalizing precarious immigration status in Canada. Toronto: CERIS. Working Paper #61 (December).

Goldring, L., Berinstein, C., & Bernhard, J. K. (2009). Institutionalizing precarious migratory status in Canada. *Citizenship studies*, 13(3), 239-265.

Goldring, L., & Landolt, P. (2021). From illegalised migrant toward permanent resident: assembling precarious legal status trajectories and differential inclusion in Canada. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 1-20.

Goodman, S., & Speer, S. A. (2007). Category use in the construction of asylum seekers. *Critical Discourse Studies*, 4(2), 165-185.

Goodwin-Gill, G. (2013) The Dynamic of International Refugee Law, *International Journal of Refugee Law*, Volume 25, Issue 4, 651–666.

Gouvernement du Canada. (2002) Version finale de l'entente sur les tiers pays sûrs. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/mandat/politiques-directives-operationnelles-ententes-accords/ententes/entente-tiers-pays-surs/version-finale.html>

Gouvernement du Canada. (2012) Évaluation du programme des visas de visiteur de CIC.

Gouvernement du Canada. (2019) Réfugiés LGBTQ2. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies/role-canada/lgbta2.html>

Gouvernement du Canada. (2020) Les passages irréguliers à la frontière – Que fait le Canada? https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies_citoyennete/nouvelles/2018/07/les-passages-irreguliers-a-la-frontiere-que-fait-le-canada.html

Gouvernement du Canada. (2021a) Admissibilité afin de demander un visa de visiteur. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/visiter-canada/admissibilite.html>

Gouvernement du Canada. (2021b). Que se passe-t-il lorsqu'une personne demande l'asile au Canada? https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies_citoyennete/nouvelles/2017/03/que_se_passe_t_illorsquunepersonnedemandelasileaucanada.html

Gouvernement du Canada. (2022) Statistiques relatives aux personnes arrivées à la suite d'un passage irrégulier à la frontière. <https://irb.gc.ca/fr/statistiques/Pages/Statistiques-relatives.aspx#1>

Guyon, S. (2011). The resettlement of refugees selected abroad in Quebec, a well kept secret. *INSCAN. L'établissement international au Canada*, 24(3-4), 16-18.

Hall, S. (1977). Culture, the media and the ideological effect. In J. Curran (Ed.), *Mass communication and society*. (pp. 315–348). London: Open University Press.

Hari, A., & Liew, J. C. Y. (2018). Introduction to special section on: precarity, illegality and temporariness: implications and consequences of Canadian migration management. *International Migration*, 56(6), 169-175.

Hathaway, J. C. (1991). Reconceiving refugee law as human rights protection. *Journal of Refugee Studies*, 4(2), 113-131.

Haynes, J. M. (2014). Safe Third Country Agreement: Closing the Doors on Refugee Women Seeking Protection. *Families in Society*, 95(2), 140-148.

Herman, T., & Jufer, N. (2001). L'éditorial, «vitrine idéologique du journal»? *Semen. Revue de sémio-linguistique des textes et discours*, (13).

HRW, (2022). Analyse juridique des accords permettant la détention d'immigrants dans les prisons provinciales au Canada. https://www.hrw.org/fr/news/2022/04/04/analysejuridique-des-accords-permettant-la-detention-dimmigrants-dans-les-prisons#_ftnref.

Huot, S., Bobadilla, A., Bailliard, A., & Laliberte Rudman, D. (2016). Constructing undesirables: A critical discourse analysis of 'othering' within the Protecting Canada's Immigration System Act. *International Migration*, 54(2), 131-143.

Ingles, P & Blais, C. (2018). Le rêve canadien. [Documentaire]. Keep in News & RCN.

- Jimenez, E. (2009). L'immigration irreguliere et le trafic des migrants comme ultime recours pour atteindre le Canada: L'experience migratoire des demandeurs d'asile. *Refuge*, 26, 148.
- Joffe, H. (2007). Le pouvoir de l'image: persuasion, émotion et identification. *Diogene*, (1), 102-115.
- Labman, S., & Cameron, G. (Eds.). (2020). *Strangers to Neighbours: Refugee Sponsorship in Context* (Vol. 3). McGill-Queen's Press-MQUP.
- Lacroix, M. (2004). Canadian refugee policy and the social construction of the refugee claimant subjectivity: Understanding refugeeness. *Journal of refugee studies*, 17(2), 147-166.
- Lacroix, M. & Sabbah, C. (2007). La violence sexuelle contre les femmes dans les pays en guerre et vivant des conflits ethniques : défis pour la pratique. *Reflets*, 13(1), 18-40.
- Lawlor, A., & Tolley, E. (2017). Deciding who's legitimate: News media framing of immigrants and refugees. *International Journal of Communication*, 11, 25.
- Lemieux, M. (2014). Les influenceurs de l'opinion et les lecteurs de quotidiens dans le cadre du débat sur la charte des valeurs: synthèse de groupes témoins. Centre d'études sur les médias.
- Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (2001) LC 2001, c 27
- Macklin, A. (2004). Disappearing refugees: Reflections on the Canada-US safe third country agreement. *Colum. Hum. Rts. L. Rev.*, 36, 365.
- Magalhaes, L., Carrasco, C., & Gastaldo, D. (2010). Undocumented migrants in Canada: a scope literature review on health, access to services, and working conditions. *Journal of immigrant and minority health*, 12(1), 132.
- Mahtani, M., & Mountz, A. (2002). Immigration to British Columbia: Media representations and public opinion. *Research on immigration and integration in the metropolis working paper series*. No. 02-15.
- Mainwaring, C., & Silverman, S. J. (2017). Detention-as-spectacle. *International Political Sociology*, 11(1), 21-38.
- Marotta, V. (2014). The Multicultural Civil Sphere and the Universality of Binary Codes. *Citizenship and Globalisation Research Paper*, 5(4), 1-17.
- Martin-Lagardette, J. L., & Derieux, E. (1994). *Guide de l'écriture journalistique: écrire, informer, convaincre*. Syros.
- Martin, P., Lapalme, A., & Ro, M. (2013). Réfugiés et demandeurs d'asile mexicains à Montréal: actes de citoyenneté au sein de l'espace nord-américain?. *ACME: An International Journal for Critical Geographies*, 12(3), 603-628.

- Maslovskaya, E. (2012). Jeffrey Alexander's theory of the civil sphere between philosophy and sociology of law.
- Mau, S., Gülzau, F., Laube, L., & Zaun, N. (2015). The global mobility divide: How visa policies have evolved over time. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 41(8), 1192-1213.
- Mayrand, H., & Smith-Grégoire, A. (2018). À la croisée du chemin Roxham et de la rhétorique politique: démystifier l'Entente sur les tiers pays sûrs. *Revue de droit de l'Université de Sherbrooke*, 48(3), 321-375.
- McDonald, J. (2009). Migrant illegality, nation building, and the politics of regularization in Canada. *Refuge: Canada's Journal on Refugees*, 26(2), 65-77.
- McLaughlin, J., & Hennebry, J. (2013). Pathways to precarity: structural vulnerabilities and lived consequences for migrant farmworkers in Canada. Producing and negotiating non-citizenship: Precarious legal status in Canada, 175-194.
- Meersohn, C. (2005). Introducción a Teun van Dijk: Análisis de discurso. *Cinta de Moebio. Revista de Epistemología de Ciencias Sociales*, (24).
- Menjívar, C. (2021). The Racialization of "Illegality". *Dædalus*, 150(2), 91-105.
- Menjívar, C., & Kanstroom, D. (Eds.). (2013). Constructing immigrant 'illegality', Critiques, experiences, and responses. Cambridge University Press.
- Moffette, D. (2015). Propositions pour une sociologie pragmatique des frontières: multiples acteurs, pratiques spatio-temporelles et jeux de juridictions. *Cahiers de recherche sociologique*, (59-60), 61-78.
- Moffette, D. (2019). Immigration et criminalisation au Canada: état des lieux. *Criminologie*, 52(2), 349-370.
- Moffette, D. (2021). Immigration status and policing in Canada: current problems, activist strategies and abolitionist visions. *Citizenship Studies*, 25(2), 273-291
- Mountz, A. (2020). The death of asylum: Hidden geographies of the enforcement archipelago. U of Minnesota Press.
- Nakache, D. (2011). The human and financial cost of detention of asylum-seekers in Canada (p. 104). UNHCR.
- Nakache, D. (2013). Détention des demandeurs d'asile au Canada: des logiques pénales et administratives convergentes. *Criminologie*, 46(1), 83-105.
- Nakache, D. (2018). La réforme du système d'octroi de l'asile au Canada: où en sommes-nous?. *La Revue des droits de l'homme. Revue du Centre de recherches et d'études sur les droits fondamentaux*, (14).

Nations Unies. (2018). Pacte mondial sur les réfugiés. New York. <https://www.unhcr.org/fr/5c700c524>

Organisation des Nations Unies. (1951). Convention et protocole relatifs au statut des réfugiés.

Organisation internationale pour les migrations. (2021) Termes clés pour la migration. Récupéré de <https://www.iom.int/fr/termes-cles-de-la-migration>

Peutz, N., & De Genova, N. (2010). The deportation regime: Sovereignty, space, and the freedom of movement. Duke University Press.

Pratt, A. (2010). Between a hunch and a hard place: Making suspicion reasonable at the Canadian border. *Social & Legal Studies*, 19(4), 461-480.

Ricard, N. (2011). Le prix à payer pour devenir sujet de droit: la sélection des réfugiés allosexuels au Canada. *Alterstice-Revue Internationale de la Recherche Interculturelle*, 1(2), 79-96.

Ricard, N. (2014). Que faut-il taire “quand dire, c’est faire”? L’audience d’un demandeur d’asile à l’identité de genre hétérodoxe.

Saad, S. (2013). The cost of invisibility: The psychosocial impact of falling out of status. Producing and negotiating non-citizenship: Precarious legal status in Canada, 137-153.

Saillant, F. (2007). «Vous êtes ici dans une mini-ONU»: les réfugiés publics au Québec. De l’humanitaire au communautaire. *Anthropologie et sociétés*, 31(2), 65-90.

Saillant, F., & Truchon, K. (2008). Être plus que Corps. Figures des réfugiés dans l’espace public. *Lien social et Politiques*, (59), 61-74.

Saint-Louis, J-C (2021). « Citoyenneté conditionnelle et privilèges : les mirages de l’ “arrimage économique” », dans *Gestion du travail migrant en régime néolibéral*, vol. 3, *dossier publié par le secteur Vivre ensemble du Centre Justice et foi*, p. 54-64.

Samson, C. (2011). Les représentations des travailleurs migrants: L’exemple des Chinois à Québec dans la presse quotidienne (1891–1926). *Labour/Le Travail*, 68, 117-137.

Sharma, N. (2021). States and human immobilization: bridging the conceptual separation of slavery, immigration controls, and mass incarceration. *Citizenship Studies*, 25(2), 166-187.

Silverman, S. J., & Massa, E. (2012). Why immigration detention is unique. *Population, Space and Place*, 18(6), 677-686.

Statistique Canada. (2019). Les faits tout simplement. Les demandeurs d’asile. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-28-0001/2018001/article/00013-fra.htm>

- Statistique Canada. (2021). Demandes d'asile par année-2021. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies/demandes-asile/demandes-asile-2021.html>
- Tomkinson, S. (2015). Soupçon sur l'asile au Canada. *Plein droit*, (2), 26-29.
- Torpey, J. (2000). *The Invention of the Passport: Surveillance, Citizenship and the State*. Cambridge: Cambridge University Press.
- UNHCR. (2019) Les arrivées irrégulières à la frontière : informations générales janvier-mai 2019. https://www.unhcr.ca/wp-content/uploads/2019/07/Les-arrivees-irregulieres-a-la-frontiere_jan_-_mai_2019.pdf
- UNHCR. (2022) Global Trends. <https://www.unhcr.org/globaltrends.html>
- Van Dijk, T. A. (1991). *Racism and the Press*. Routledge.
- Van Dijk, T. A. (2005). Le racisme dans le discours des élites. *Multitudes*, (4), 41-52.
- Velloso, J. (2013). Au-delà de la criminalisation : l'immigration et les enjeux pour la criminologie. *Criminologie*, 46 (1), 55–82.
- Villegas, P. E. (2013). Assembling a visa requirement against the Mexican 'wave': Migrant illegalization, policy and affective 'crises' in Canada. *Ethnic and Racial Studies*, 36(12), 2200-2219.
- Villegas, P. E. (2020). *North of El Norte: Illegalized Mexican Migrants in Canada*. UBC Press.
- Viprey, M. (2010). Immigration choisie, immigration subie: du discours à la réalité. *La Revue de l'Ires*, (1), 149-169.
- Voutira, E., & Doná, G. (2007). Refugee research methodologies: Consolidation and transformation of a field. *Journal of Refugee Studies*, 20(2), 163-171.
- Wilsher, D. (2011). *Immigration detention: law, history, politics*. Cambridge University Press.
- Withol de Wenden, C. (2004). *Les frontières de la mobilité*. UNESCO
- Withol de Wenden, C. (2020). *De nouvelles solidarités à construire*, Paris, Éditions Autrement (6ème éd.)
- Young, J. (2013). This is my life: Youth negotiating legality and belonging in Toronto. Producing and negotiating non-citizenship: Precarious legal status in Canada, 99-117.
- Zetter, R. (2007). More labels, fewer refugees: Remaking the refugee label in an era of globalization. *Journal of refugee studies*, 20(2), 172-192

Articles de journaux cités dans l'analyse

Agar, J. (06/03/2017). Why are we catering to illegal migrants?. Toronto Sun. <https://torontosun.com/2017/03/06/why-are-we-catering-to-illegal-migrants>

Bock-Côté, M. (28/07/2020). L'immigration illégale est illégale. Journal de Montréal. (URL non disponible).

Bruemmer, R. (03/04/2021). Gay asylum seeker says imminent deportation means his death. La Gazette. <https://montrealgazette.com/news/local-news/gay-asylum-seeker-says-imminent-deportation-means-his-death>

Courrier international. (29/06/2022). 51 migrants morts dans un camion au Texas, Biden appelle à lutter contre les « passeurs ». <https://www.courrierinternational.com/depeche/51-migrants-morts-dans-un-camion-au-texas-biden-appelle-a-lutter-contre-les-passeurs.afp.com.20220628.doc.32de2pt.xml>

Dumont, M. (24/04/2019). Négliger les frontières. Journal de Montréal. <https://www.journaldemontreal.com/2019/05/24/negliger-les-frontieres>

Fortin, S. E. (2019). « Les québécois sont racistes. » Journal de Québec. <https://www.journaldequebec.com/les-quebecois-sont-racistes>

Giguère, F. (21/02/2017). De plus en plus de réfugiés illégaux. Journal de Montréal. <https://www.journaldemontreal.com/2017/02/21/de-plus-en-plus-de-refugies-illegaux>

L'actualité. (28/01/2022) Les corps des migrants morts à la frontière ne seront probablement pas rapatriés. <https://lactualite.com/actualites/les-corps-des-migrants-morts-a-la-frontiere-ne-seront-probablement-pas-rapatries/>

Crête, M. (24/05/2018). Plattsburgh flyer tells migrants how to enter Canada 'irregularly' *La Gazette*. <https://montrealgazette.com/news/local-news/plattsburgh-flyer-tells-migrants-how-to-enter-canada-irregularly>

La Presse. (11/12/2021) Chemin Roxham: une compensation de 405 000 \$ pour les résidents. <https://www.lapresse.ca/actualites/national/201904/07/01-5221238-chemin-roxham-une-compensation-de-405-000-pour-les-residants.php>

Wright, T. (26/06/2018). Le Canada dépense des millions pour aider les migrants irréguliers. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-canadienne/201806/26/01-5187207-le-canada-depense-des-millions-pour-aider-les-migrants-irreguliers.php>

Lecavalier, C. (09/08/2017). Legault veut stopper la vague des migrants haïtiens en provenance des États-Unis. Journal de Québec. <https://www.journaldequebec.com/2017/08/09/legault-veut-stopper-la-vague-des-migrants-haitiens-en-provenance-des-etats-unis>

Le Devoir. (11/12/2021) À la morgue mexicaine, les proches des 55 migrants tués inconsolables. <https://www.ledevoir.com/monde/ameriques/653979/a-la-morgue-mexicaine-les-proches-des-55-migrants-tues-inconsolables>

Handfield, S. (29/07/2020) Pour en finir avec le chemin Roxham. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/583208/pour-en-finir-avec-le-chemin-roxham>

Levitz, S. (06/03/2017) Les ministres fédéraux discuteront de l'afflux de migrants à la frontière. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/politique/canada/493250/le-cabinet-trudeau-discutera-du-passage-illegal-de-migrants-a-la-frontiere>

Levy, S. (03/10/2018). 'Irregular' migrants continue to flock into Toronto. Toronto Sun. <https://torontosun.com/news/local-news/levy-irregular-migrants-continue-to-flock-into-toronto>

Malcolm, C. (11/07/2018). Liberals use 'illegal' vs. 'irregular' argument as a distraction. Toronto Sun. <https://torontosun.com/opinion/columnists/malcolm-liberals-use-illegal-vs-irregular-argument-as-a-distraction>

Marin, S. (26/07/2017). Roxham Road, passage vers une vie meilleure. Le Soleil. <https://www.lesoleil.com/2017/08/27/roxham-road-passage-vers-une-vie-meilleure-e7fe4be9d19293cb04c8de89c4d918b2>

National Post. (24/09/2018). Canada has only removed six of 900 irregular migrants fleeing removal orders in U.S. <https://nationalpost.com/news/canada/canada-has-removed-six-out-of-900-asylum-seekers-already-facing-u-s-deportation>

Radio Canada. (2018a). « Citoyens canadiens de troisième zone » : l'impact caché des refus de visa de visiteur. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1129365/obtention-visas-famille-citoyens-canadiennes>

Radio Canada. (2018b). Visas de visiteurs : des motifs de refus décriés <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1131734/visas-refus-visiteurs-etrange-motifs-immigration-canada>

Wright, T. (24/09/2018). Canada has only removed six of 900 irregular migrants fleeing removal orders in U.S. National Post. <https://nationalpost.com/news/canada/canada-has-removed-six-out-of-900-asylum-seekers-already-facing-u-s-deportation>